

6.3.5.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet éolien s'inscrit sur la partie haute d'un léger versant, à environ 4 à 5 kilomètres au sud des Monts de Blond. L'implantation décrit une légère courbe selon un axe sud-est, nord-ouest qui s'inscrit globalement en cohérence avec le relief emblématique, localisé plus au nord. Les interdistances sont régulières et suffisamment importantes pour que la composition paraisse équilibrée. Cette disposition permet généralement d'éviter les effets de superposition depuis le sud de l'AER, qui concentre les points de vue les plus sensibles, en covisibilité avec le relief des Monts de Blond.

Au sud du projet, un léger vallon décrit l'orientation de la courbe du projet qui vient donc appuyer ce relief en creux dirigeant les eaux de surface vers la vallée de la Glane puis la Vienne plus au sud.

La distance qui sépare le projet des Monts de Blond permet d'éviter un rapport spatial trop direct avec le massif emblématique. Depuis le sud de l'AER, certains secteurs permettent cependant d'apprécier le rapport d'échelle entre les Monts de Blond et le projet, mettant en avant la concurrence visuelle entre les deux ensembles. La couverture boisée relativement dense du secteur limite cependant les perceptions.



Photographie 148 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D675, le relief des Monts de Blond marquant la ligne d'horizon en arrière-plan (Vue 7 du carnet de photomontages).

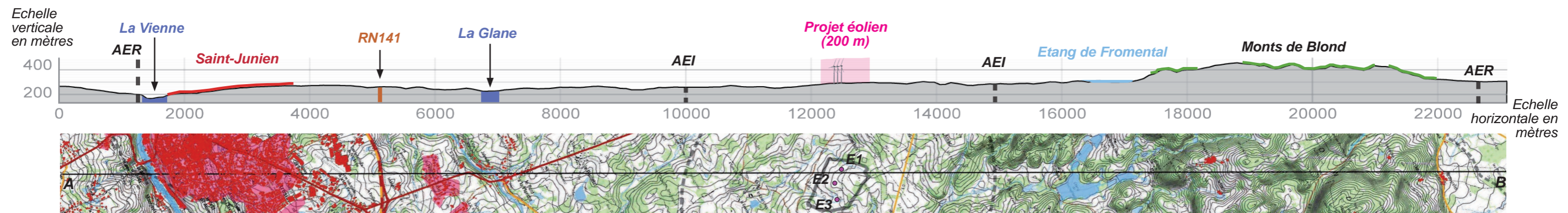
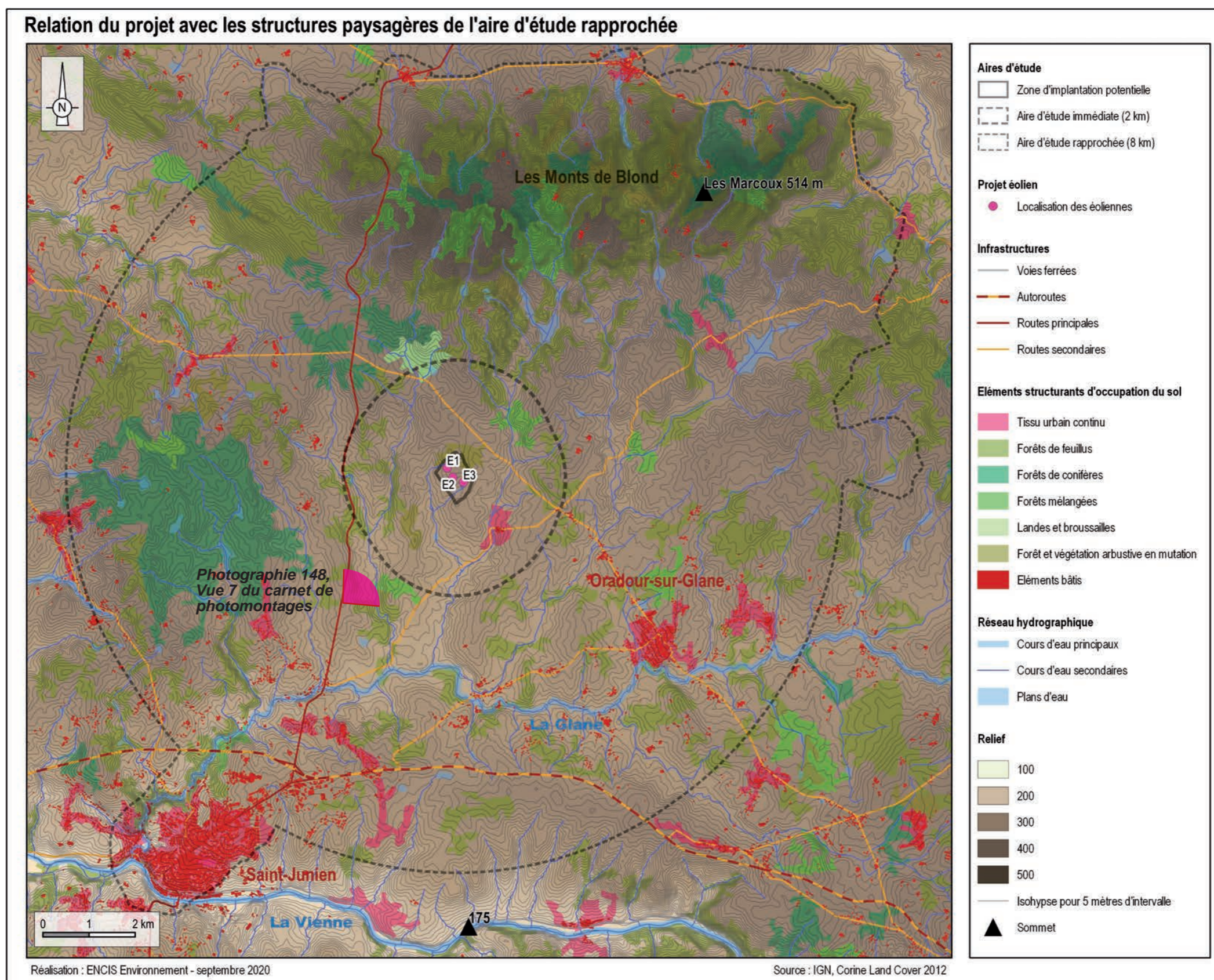


Figure 47 : Coupe topographique de l'AER selon un axe sud-ouest, nord-est (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 2, accentuant ainsi le relief existant).



6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude rapprochée comporte deux villes (plus de 2 000 habitants) ainsi que cinq bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la Carte 48, page 211.

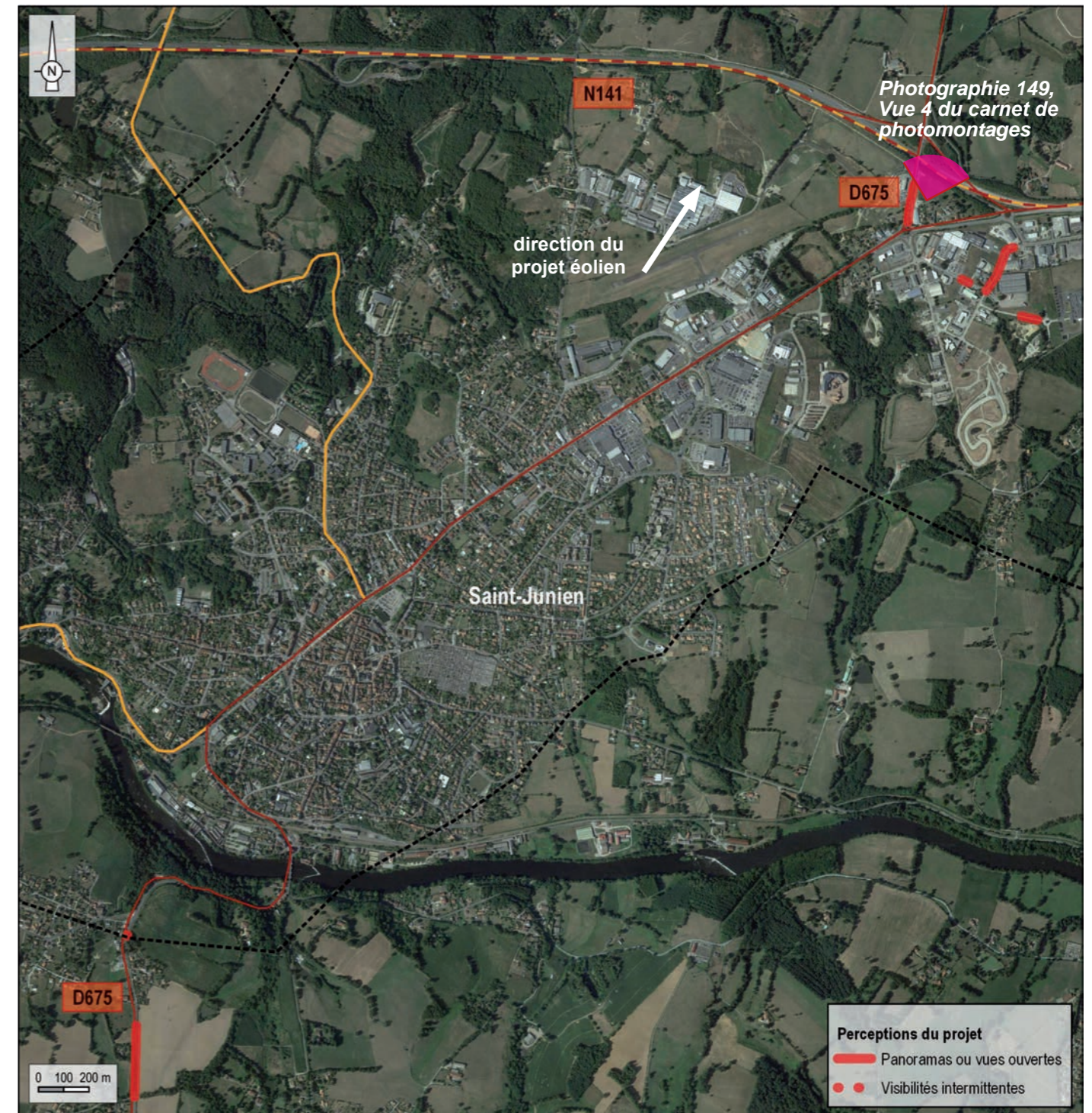
Saint-Junien (11 539 habitants en 2016, source : INSEE)

C'est le premier pôle urbain de l'aire d'étude globale. La ville s'est développée à la confluence des vallées de la Vienne et de la Glane.

Saint-Junien est essentiellement localisé en rive droite de la vallée de la Vienne, dont le relief masque les vues en direction du projet depuis la majeure partie de la ville. Les secteurs de visibilité concernent essentiellement les limites de l'ensemble urbain. Depuis la rive opposée, le long de la D86, le versant exposé nord ouvre des vues lointaines vers le projet (Vue 3 du carnet de photomontages). Les visibilitées identifiées lors de l'état actuel, depuis les quartiers d'habitation localisés au nord, sont en réalité masquées par la trame bâtie et la végétation. Les principaux secteurs de perception des éoliennes concernent la limite nord, au niveau de la zone d'activité : rues Antoine Laurent Lavoisier et Joseph-Marie Jacquard ainsi que le long de la D675, avant de rejoindre le tracé de la RN141 (Vue 4 du carnet de photomontages). Si la limite nord de la ville permet des vues assez nettes vers le projet, les autres secteurs de Saint-Junien ne permettent pas de distinguer les éoliennes. *L'impact du projet sur la ville de Saint-Junien est très faible.*



Photographie 149 : Vue en direction du projet éolien depuis la limite nord de la zone d'activité de Saint-Junien, à proximité de la D675 (Vue 4 du carnet de photomontages).



Carte 44 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité de la ville de Saint-Junien (source : Google Satellite).

Oradour-sur-Glane (2 502 habitants en 2016)

Le bourg d'Oradour-sur-Glane est notamment connu pour accueillir le centre de la mémoire et pour avoir conservé les restes de l'ancien village, en témoignage des exactions commises par les troupes allemandes durant la seconde guerre mondiale.

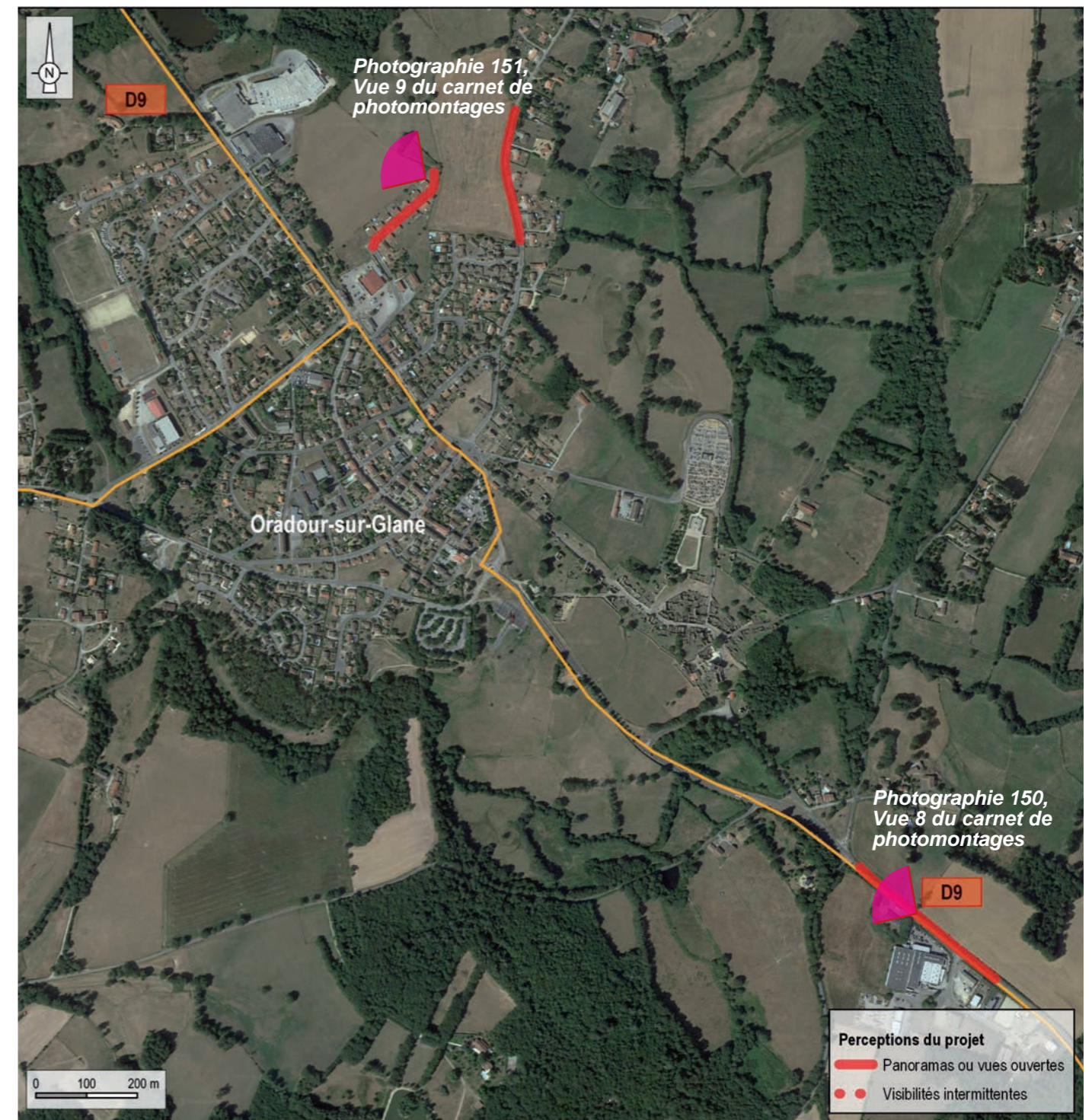
Depuis la partie sud du bourg, le relief encaissé de la vallée de la Glane masque les visibilitées en direction du projet éolien. Un tronçon de visibilité est identifié depuis l'entrée sud-est, le long de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages en annexe). Seule la partie haute des pales est visible au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg. D'autres perceptions sont possibles depuis la limite nord, au niveau des nouveaux quartiers d'habitat pavillonnaire, rue du Champ du Bois ou rue des Granges de Bel Air (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe). Au niveau de la limite nord et le long de la D9, une vue fugace est possible. *L'impact du projet sur le bourg d'Oradour-sur-Glane est faible.*



Photographie 150 : Vue sur le projet éolien depuis l'entrée sud-est d'Oradour-sur-Glane, le long de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages en annexe).



Photographie 151 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord-est d'Oradour-sur-Glane (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe).

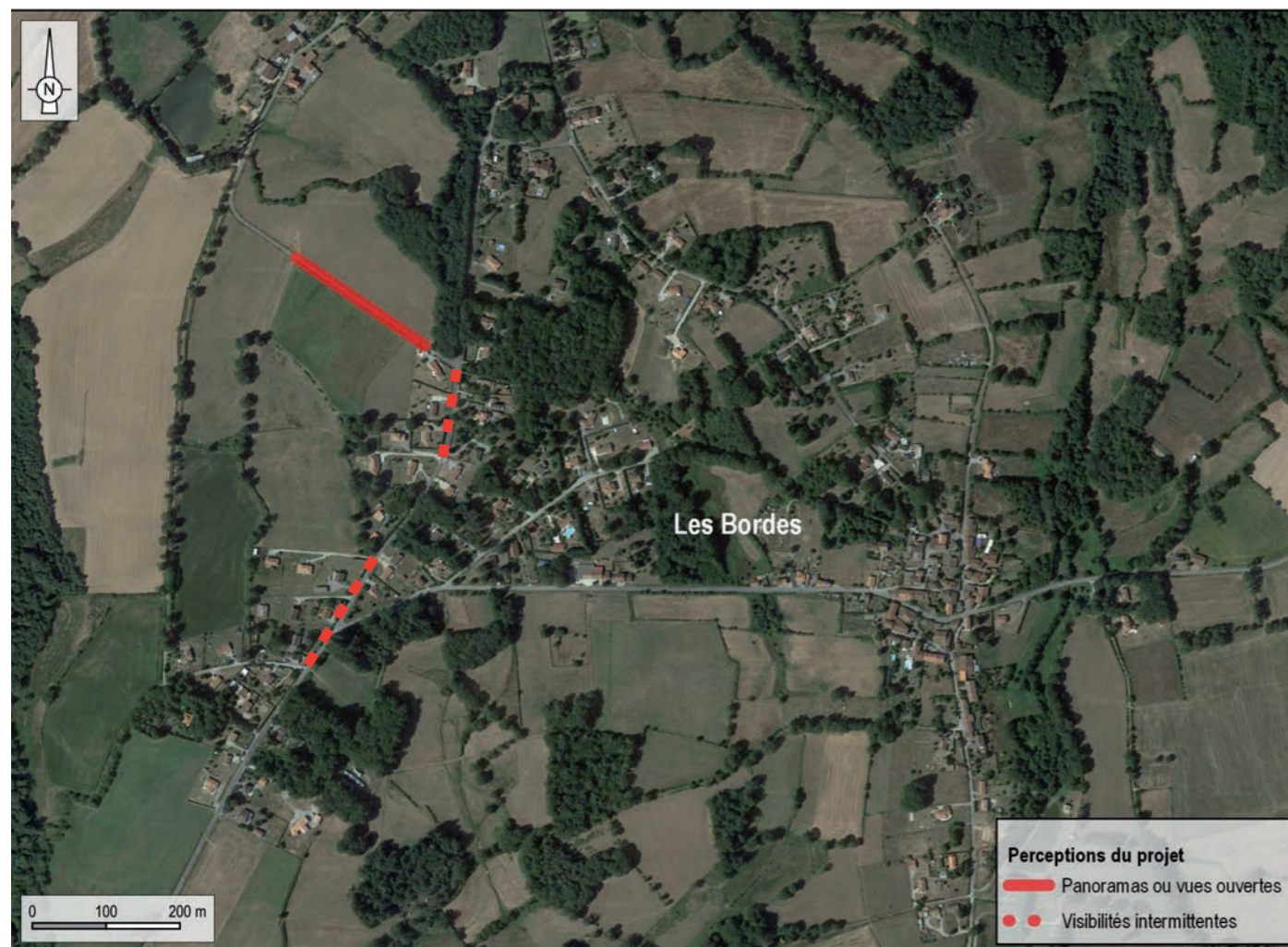


Carte 45 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du bourg d'Oradour-sur-Glane (source : Google Satellite).

Lieu-dit Les Bordes (commune d'Oradour-sur-Glane)

Ce lieu-dit est localisé sur la commune d'Oradour-sur-Glane à environ 2 km du bourg central. A l'origine constitué d'un hameau traditionnel assez conséquent, celui-ci s'est développé durant les dernières décennies sous forme d'habitat pavillonnaire. Si il ne constitue pas un bourg dense à part entière, il concentre néanmoins de nombreuses habitations.

Après analyse, il s'avère que les vues se limitent à la frange ouest du lieu de vie, près de la Croix des Bordes. Depuis les autres secteurs du lieu de vie, les perceptions sont masquées par la trame bâtie, les boisements ou la trame bocagère. *L'impact du projet sur ce lieu de vie est très faible.*



Carte 46 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du lieu-dit Les Bordes près d'Oradour-sur-Glane (source : Google Satellite).

Cieux (999 habitants en 2016)

Ce village est localisé au cœur des Monts de Blond, au nord-est de l'AER. Il est situé sur une légère butte à proximité d'un vaste étang qui porte le même nom que le lieu de vie : étang de Cieux.

Depuis le centre du village, la trame dense du bâti masque les vues en direction du projet. Quelques vues lointaines sont identifiées au niveau de la limite sud-ouest, à proximité du cimetière. Les perceptions sont atténuées par la végétation de boisements proches. La partie supérieure des éoliennes émerge légèrement au-dessus des boisements. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Cieux est très faible.*



Carte 47 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du village de Cieux (source : Google Satellite).

Blond (714 habitants en 2016)

C'est le bourg éponyme des Monts de Blond qui est situé en limite nord du relief emblématique. Sa présence au nord de ce léger massif ne permet aucune vue en direction des éoliennes, masquées par le relief. *L'impact du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu sur le village de Blond est nul.*

6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 184, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte page suivante. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La N141 au sud de l'AER

La route nationale est l'itinéraire majeur de l'aire d'étude rapprochée. A plus large échelle, il permet de relier les villes de Limoges et d'Angoulême (hors du périmètre d'étude). Il connaît un trafic quotidien important, emprunté tant par les automobilistes que pour le transport routier.

Le tracé de la route est souvent accompagné de hauts talus, de surcroît généralement enherbés. Dans le périmètre de l'AER et tout au long de la route, les visibilitées restent très fugaces. On note quelques perceptions depuis la limite sud-est de l'AER et plus à l'ouest, à la hauteur du lieu de vie Dieulidou sur la commune d'Oradour-sur-Glane (Vue 5 du carnet de photomontages). Il s'agit du tronçon de visibilité le plus important. On note quelques perceptions très fugaces au niveau de Saint-Junien, mais atténuées par des boisements proches de la route. La vitesse de déplacement des automobilistes réduit également la capacité à percevoir le projet le long du trajet. *L'impact du projet sur le tracé de la N141 est jugé très faible.*

La D941 au sud de l'AER

Dans le sud de l'AER, la D941 longe les bords de Vienne puis traverse la ville de Saint-Junien avant de rejoindre le tracé de la D675 plus au nord.

Dans la partie la plus ancienne de la ville, les vues vers le projet sont masquées par le relief et la trame bâtie dense. Des visibilitées sont possibles depuis le tronçon situé au nord de la ville depuis la zone d'activité, avant le croisement avec les avenues du Général de Gaulle et Nelson Mandela ou au niveau du rond-point matérialisant le croisement entre la D675 et la D941. Ces perceptions sont fugaces et très ponctuelles à l'échelle de l'ensemble du tracé. Seule la partie haute des éoliennes est visible. L'impact du projet sur la D941 est **très faible**.

La D675 du sud vers le nord de l'AER

La D675 relie la ville de Saint-Junien, au sud de l'AER, aux villages de Montrol-Sénard puis Mortemart, tous deux situés en limite nord. Lorsque le tracé longe la limite ouest de l'AEI, le projet est à 2,2 km à l'est de la route.

Globalement, les visibilitées vers le projet sont peu importantes tout le long du trajet. La trame bocagère très dense dans ce secteur et les nombreux boisements masquent souvent les vues depuis la route. En l'absence d'arbres ou de haies buissonnantes en bord de voirie, quelques vues sont alors possibles. Dans ce cas encore, le relief vient généralement atténuer ces perceptions. Les vues les plus franches sont localisées à proximité du hameau de Peyrahout, sur la commune de Javerdat. Le projet est alors visible distinctement au-dessus de boisements plus lointains (Vue 7 du carnet de photomontages). *Malgré quelques visibilitées nettes, l'impact du projet sur l'ensemble du tracé de la D675 dans l'AER est faible.*



Photographie 152 : Vue en direction du projet éolien depuis les abords de la N141, à hauteur du lieu-dit Dieulidou, dont les éléments bâtis apparaissent au second plan (Vue 5 du carnet de photomontages).



Photographie 153 : Vue très partielle et fugace de la partie haute du projet depuis la D941, dans le secteur de la zone commerciale de Saint-Junien.

La D101 au sud de l'AER

Depuis Saint-Junien, la D101 permet de rejoindre Oradour-sur-Glane, localisé à environ 10 km plus à l'est.

Le tracé de la route est souvent bordé d'arbres ou de petits boisements qui filtrent, voire masquent les vues vers le projet. En l'absence de végétation les vues sont relativement ouvertes et les éoliennes sont clairement perceptibles dans le paysage plus lointain. Depuis ce secteur, les Monts de Blond apparaissent alors en arrière-plan. L'échelle du projet vient trancher quelque peu avec cette structure marquante du paysage. Le principal tronçon de visibilité est localisé entre la N141 et le hameau de Masseempty, sur la commune d'Oradour-sur-Glane (Vue 6 du carnet de photomontages). Ces perceptions restent assez restreintes le long du tracé et le projet reste globalement peu visible depuis la D101. *L'impact de cet itinéraire est évalué comme faible.*

La D9 puis D82 du sud-est au nord-ouest de l'AER

Le tracé de la D9 traverse le bourg d'Oradour-sur-Glane, dans le sud-est de l'AER, avant de rejoindre l'AEI vers le nord-ouest. A l'ouest de l'AER, la D9 devient D82 dans le département de la Charente. La ville de Confolens est localisée à plus de 20 km plus à l'ouest (hors du périmètre d'étude).

Au niveau de l'entrée sud-est du bourg d'Oradour-sur-Glane, on perçoit les pales d'éoliennes qui émergent au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg, dans le prolongement du tracé de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages). Lors de la traversée du bourg, les visibilitées sont masquées par la trame bâtie ainsi que par la végétation qui accompagne les constructions. Une vue fugace est ensuite possible au niveau de la sortie nord du bourg. Le tronçon de visibilité le plus important est localisé de part et d'autre du hameau de La Fauvette. Ponctuellement, l'absence de trame bocagère ouvre de larges vues en direction du projet qui

apparaît nettement au-dessus de boisements plus lointains, en covisibilité avec le lieu de vie de La Fauvette. Pour toute la section située à l'ouest de l'AEI, qui se prolonge par le tracé de la D82, les visibilitées du projet sont presque inexistantes, du fait de la densité des boisements environnants. *L'impact du projet sur le tracé de la D9/D82 est jugé faible.*

La D711, du sud-ouest vers le nord-est de l'AER

Le tracé débute au sud de l'AER au niveau de la D675, près du lieu dit Jabreilles, il traverse le bourg de Javerdat (localisé dans le périmètre de l'AEI), puis rejoint Cieux et le bourg de Chamboret (dans le périmètre de l'AEE).

Dans le secteur sud-ouest de l'AER, les visibilitées se concentrent à l'approche du périmètre de l'AEI. La présence de champs ouverts en bord de route et la trame bocagère moins resserrée, permettent de distinguer les pales en mouvement au-dessus de boisements proches. Dans la portion nord-est du tracé, la D711 permet quelques vues assez nettes vers le projet, même si la partie inférieure des éoliennes reste masquée par le relief et la végétation (Vue 10 et Vue 11 du carnet de photomontages). Passé Cieux et dans le périmètre du site inscrit des Monts de Blonds, le projet apparaît au-dessus des boisements qui couvrent le massif (Vue 13 du carnet de photomontages). Les visibilitées concernent généralement de courts tronçons de route mais sont relativement fréquentes le long du tracé. En approchant du périmètre de l'AEI, la prégnance du projet se renforce. *L'impact du projet sur la D711 est jugé faible.*



Photographie 154 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D675, le long du principal tronçon de visibilité au sud de l'AER (Vue 7 du carnet de photomontages).



Photographie 155 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D101, au sud de l'AER (Vue 6 du carnet de photomontages).



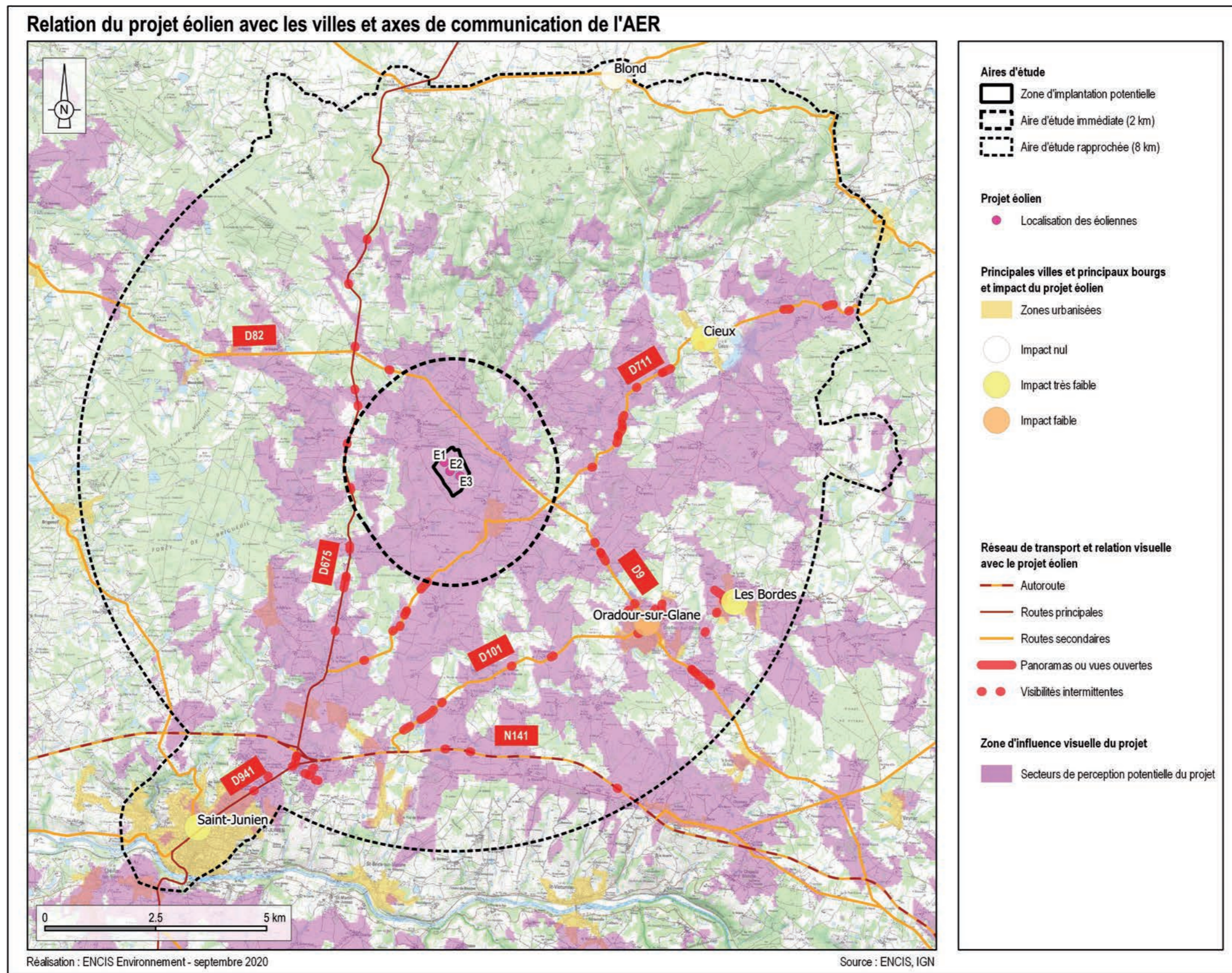
Photographie 156 : Vue en direction du projet éolien en esquisse depuis le tracé de la D9, au sud-est d'Oradour-sur-Glane (Vue 8 du carnet de photomontages).



Photographie 157 : Vue en direction du projet éolien en esquisse depuis le tracé de la D711, au nord-est de l'AER (Vue 11 du carnet de photomontages).



Photographie 158 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D711, au nord-est de l'AER à environ 1,5 km de l'AEI (Vue 13 du carnet de photomontages).



Carte 48 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.

6.3.5.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le Tableau 23, page 222 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le Tableau 23, page 222. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 26 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, onze sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Chapelle Notre-Dame-du-Pont (MH n°54, enjeu modéré)

La chapelle est localisée le long du cours de la Vienne et marque l'entrée sud de Saint-Junien.

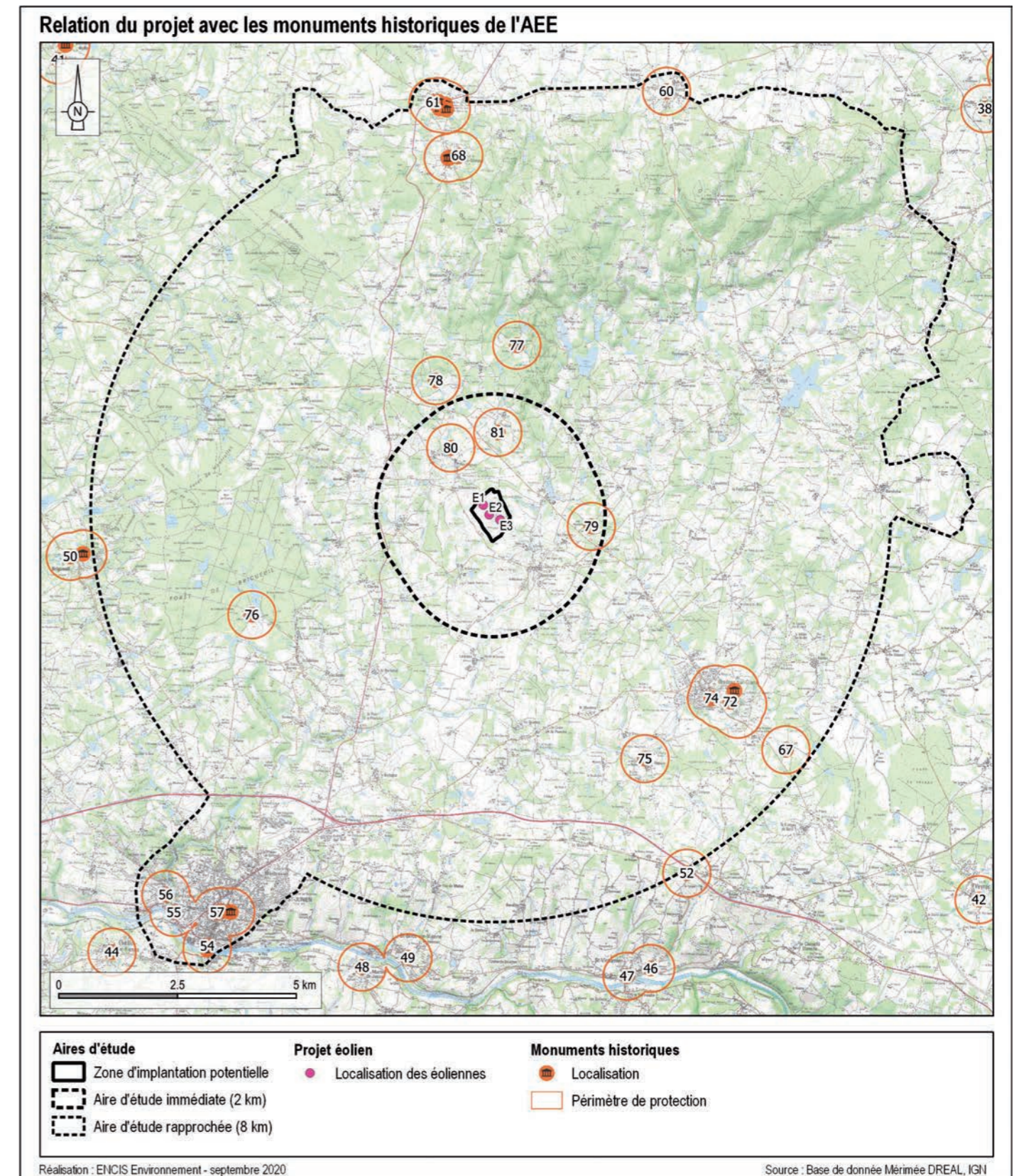
Le relief encaissé de la vallée de la Vienne masque les vues en direction du projet éolien depuis le monument. Une perception, tronquée par le relief et les éléments bâtis de la ville de Saint-Junien est possible depuis la limite sud du périmètre de protection mais sans covisibilité possible (Photographie 159, page 213).

L'impact du projet sur le monument est très faible voire nul.

Ancienne abbaye de Saint-Amand (MH n°55, enjeu fort)

L'ancienne abbaye est située sur un éperon rocheux, qui domine la vallée de la Vienne, à la confluence de la Vienne et de la Glane.

Malgré sa position surélevée, le versant exposé sud de la vallée de la Vienne, la trame bâtie de la ville de Saint-Junien et la végétation masquent les vues en direction du projet depuis le monument et son périmètre de protection. *L'impact du projet sur le monument est nul.*



Carte 49 : Localisation des monuments historiques de l'AER et du projet éolien.

Pont Sainte-Elisabeth sur la Glane (MH n°56, enjeu modéré)

Le pont Sainte-Elisabeth permet la traversée de la Glane entre Saint-Junien et le village de Gondat, localisé sur la rive ouest.

Le pont est niché au cœur de la vallée de la Glane, dont le relief et les versants boisés masquent les vues en direction du projet depuis le monument et son périmètre de protection. *L'impact du projet sur le monument est nul.*

Collégiale de Saint-Junien (MH n°58, enjeu fort)

Etroitement liée à l'histoire de la ville de Saint-Junien, la collégiale est localisée dans son centre historique.

Depuis le monument et son périmètre de protection, les masques bâtis denses de la ville masquent les vues en direction du projet. Des covisibilités lointaines sont possibles depuis le haut du versant de la vallée de la Vienne faisant face à Saint-Junien (Photographie 159, page 213 et Vue 3 du carnet de photomontages). Ces covisibilités sont assez ponctuelles et la perception du projet reste assez lointaine, en partie tronquée par le relief et la trame bâtie. *L'impact du projet sur la collégiale est très faible.*

Chapelle du cimetière de Saint-Junien (MH n°59, enjeu modéré)

La chapelle est localisée dans la partie ouest du cimetière de Saint-Junien.

La trame bâtie dense environnante masque les vues en direction des éoliennes depuis le monument et son périmètre de protection. Une covisibilité lointaine et partielle est identifiée depuis le haut de versant sur la rive opposée de la vallée de la Vienne, mais hors du périmètre de protection du monument. *L'impact est très faible, voire nul.*

Eglise de l'Ordination de Saint-Martin (MH n°60, enjeu modéré)

L'église est située au cœur du bourg de Blond.

En direction du sud, le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le projet éolien et le monument. Aucune visibilité ni covisibilité n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection. *L'impact du projet éolien sur l'église est nul.*

Ensemble patrimonial du bourg de Mortemart (MH n°61 à 66, enjeu faible à modéré)

Cet ensemble patrimonial protégé constitue une partie importante de la trame bâtie du bourg de Mortemart. Il est notamment constitué de : la Maison du Sénéchal, la halle, l'ancien couvent des Carmes, le château des Ducs et ses douves ainsi que l'ancien couvent des Augustins qui comportent tous un enjeu modéré.

En direction du sud, le relief des Monts de Blond constitue une barrière visuelle qui ne permet aucune visibilité du projet depuis les monuments et leurs périmètres de protection. *L'impact sur l'ensemble patrimonial du bourg de Mortemart est nul.*

Ensemble patrimonial du bourg de Montrol-Sénard (MH n°61 à 66, enjeu modéré)

Montrol-Sénard est situé à un peu plus d'un kilomètre au sud de Mortemart. Comme dans le cas précédent, le bourg concentre plusieurs éléments patrimoniaux protégés : chapelle des morts, croix hosannière avec sa tribune, église paroissiale Saint-Julien et Croix.

En direction du sud et du projet éolien de Ponty - Grand-Mareu, le relief des Monts de Blond s'interpose physiquement, ne permettant aucune visibilité depuis les monuments et leurs périmètres de protection. *L'impact du projet sur l'ensemble patrimonial de Montrol-Sénard est nul.*



Photographie 159 : Visibilité depuis la route du Bois au Bœuf, au sud des périmètres de protection du pont Notre-Dame sur la Vienne et de la Chapelle Notre-Dame-du-Pont (MH n° 53 et 54) mais sans covisibilité possible.



Photographie 160 : Vue en direction du projet éolien depuis la D675 (Vue 3 du carnet de photomontages).

Ruines du village Martyr à Oradour-sur-Glane (MH n°72, enjeu fort)

L'ancien village d'Oradour-sur-Glane, haut lieu de mémoire et témoignage des exactions de l'armée allemande lors de la 2nde guerre mondiale, est visité par plus de 600 000 personnes chaque année. *L'importante reconnaissance institutionnelle de ce lieu lui confère un enjeu fort.*

Le relief et la trame bâtie du nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane masquent les vues en direction du projet depuis le monument et son périmètre de protection. Une covisibilité est identifiée depuis la D9 à 320 mètres de la limite du périmètre de protection (Vue 8 du carnet de photomontages). Depuis ce secteur, on distingue les pales d'éoliennes qui émergent au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg. Leur dimension contraste sensiblement avec les éléments architecturaux de l'ancien bourg, telle que l'ancienne église, et quelques éléments bâtis. *Cette perception reste assez ponctuelle et furtive mais compte-tenu de l'importance de ce lieu de mémoire, l'impact du projet est jugé faible.*

Lanterne des morts dans le cimetière d'Oradour-sur-Glane (MH n°73, enjeu modéré)

La lanterne des morts est située au centre du cimetière d'Oradour-sur-Glane.

Le relief et la végétation masquent les vues en direction du projet éolien depuis le monument et son périmètre de protection. *L'impact est nul.*

Chapelle du Bois du Rat (MH n°77, enjeu modéré)

Cette chapelle est datée de la fin du XII^{ème} siècle et du début du XIII^{ème} siècle. Elle est localisée dans la partie sud-est du périmètre de site inscrit des Monts de Blond, le long d'une route communale, à proximité du tracé de la D204.

La trame végétale dense ne permet pas de vues vers le projet depuis le monument. Une covisibilité partielle est cependant identifiée depuis le croisement entre la route communale et la D204 (Photographie

162, page 215). Malgré sa relative proximité (3,5 km du monument), le projet reste peu perceptible depuis ce point de vue, du fait de la végétation abondante. *L'impact du projet est faible voire très faible.*

Menhir au lieu-dit Ceinturat (MH n°78, enjeu modéré)

Le menhir est localisé à proximité de la limite sud-ouest du périmètre de protection du site inscrit des Monts de Blond.

Depuis le menhir et son périmètre de protection, la perception du projet éolien est masquée par les linéaires bocagers et les boisements denses. Une perception assez nette sur la partie haute des éoliennes est possible depuis la limite sud-est, au niveau de la route d'accès mais sans covisibilité avec le menhir (Photographie 163, page 215). *L'impact du projet éolien est très faible.*



Photographie 161 : Vue en esquisse en direction du projet éolien depuis l'entrée sud-est du bourg, le long de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages).



Photographie 162 : Covisibilité partielle entre le projet et la chapelle du Bois du Rat (MH n°77) depuis le croisement entre la D204 et une route locale.



Photographie 163 : Perception du projet éolien depuis la limite est, sud-est du périmètre de protection du menhir au lieu-dit Ceinturat (MH n°78) mais sans covisibilité possible avec le monument.

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés

Sur les cinq éléments protégés recensés dans l'aire d'étude rapprochée, seul le site inscrit des Monts de Blond présente des relations visuelles avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites protégés, inscrits ou classés, sont listés et décrits dans le Tableau 23, page 222.

Ancienne chapelle de Saint-Amand et ses abords (enjeu modéré)

Ce périmètre de site inscrit est localisé en limite sud-ouest de l'agglomération de Saint-Junien, au niveau d'un versant escarpé de la vallée de la Vienne.

Le relief de la vallée de la Vienne masque les vues depuis le périmètre de protection. Les covisibilités potentielles depuis la rive opposée s'avèrent masquées par la trame bocagère dense du secteur. *L'impact du projet sur le site est nul.*

Site de la chapelle de Vaulry et du lieu-dit « Les Talles » (enjeu fort)

Ce site inscrit est localisé en limite nord des Monts de Blond.

Le relief des Monts de Blond et la couverture boisée dense le recouvrant masquent les vues en direction du projet éolien depuis le site inscrit. *L'impact du projet sur ce site protégé est nul.*

Bourg de Mortemart (enjeu fort)

Le site inscrit du bourg de Mortemart recouvre un ensemble patrimonial remarquable à l'unité architecturale encore préservée.

Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre le périmètre du site inscrit et le projet éolien. *L'impact du projet sur le bourg de Mortemart est nul.*

Vallée de la Glane à Saint-Junien (enjeu modéré)

Ce site inscrit recouvre un vaste périmètre le long de la vallée de la Glane, à l'ouest de Saint-Junien.

Dans ce secteur, la vallée est relativement encaissée et ses versants couverts de boisements denses. Cette configuration ne permet aucune visibilité en direction du projet depuis le site inscrit. *L'impact est nul.*

Les Monts de Blond et extension (enjeu fort)

Comme développé lors de l'état actuel, ce périmètre de protection englobe un vaste périmètre de 14 km par 8 km au nord de l'AER. Les Monts de Blond constituent un léger relief s'inscrivant dans la terminaison ouest du Massif central. La couverture boisée est plus importante au nord du périmètre. Au sud-ouest du massif, le paysage est davantage marqué par une succession de haies bocagères, de bosquets et de prairies de fauche ou pâturées.

Depuis le secteur nord du périmètre de protection, les perceptions sont masquées par le relief et la couverture boisée dense qui couvre les Monts de Blond. Seules quelques perceptions très ponctuelles sont possibles. Le secteur sud-est permet davantage de vues, notamment le long du tracé de la D711 (Vue 10, Vue 11 et Vue 13 du carnet de photomontages) ou au nord de Cieux, comme le long de la D3 (Vue 12 du carnet de photomontages). La partie inférieure des éoliennes est cependant généralement masquée par le relief et la végétation filtre aussi les perceptions. Malgré quelques visibilités assez nettes, la configuration du projet (implantation régulière, nombre d'éolienne) favorise sa cohérence dans le paysage. Les rapports d'échelle contrastés entre le projet et le relief des Monts de Blond sont plus visibles depuis le sud de l'AER ou au niveau de certains secteurs de l'AEI, comme au niveau de la D228, à hauteur du hameau de la Garenne (Vue 23 du carnet de photomontages). *L'impact du projet sur le site inscrit des Monts de Blond est jugé modéré.*



Photographie 164 : Perception du projet depuis la limite est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711 (Vue 10 du carnet de photomontages).



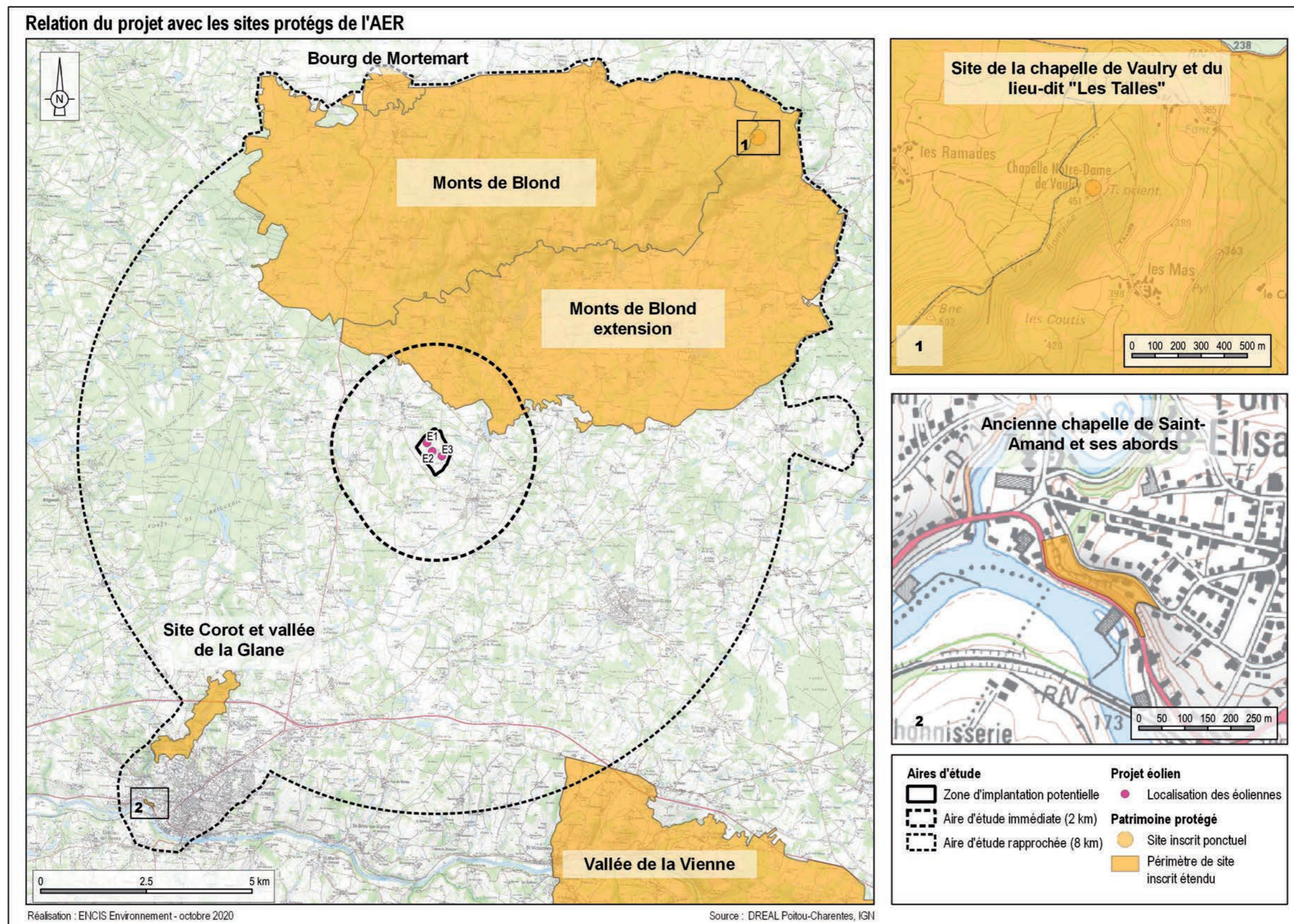
Photographie 165 : Perception du projet depuis l'est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711. Des éléments bâtis du village de Cieux apparaissent en avant-plan du projet (Vue 11 du carnet de photomontages).



Photographie 166 : Perception du projet depuis la D3, au nord de Cieux, depuis le site inscrit des Monts de Blond (Vue 12 du carnet de photomontages).



Photographie 167 : Perception du projet depuis la limite sud du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711 (Vue 13 du carnet de photomontages).



Carte 50 : Localisation des sites protégés de l'AER et du projet éolien.

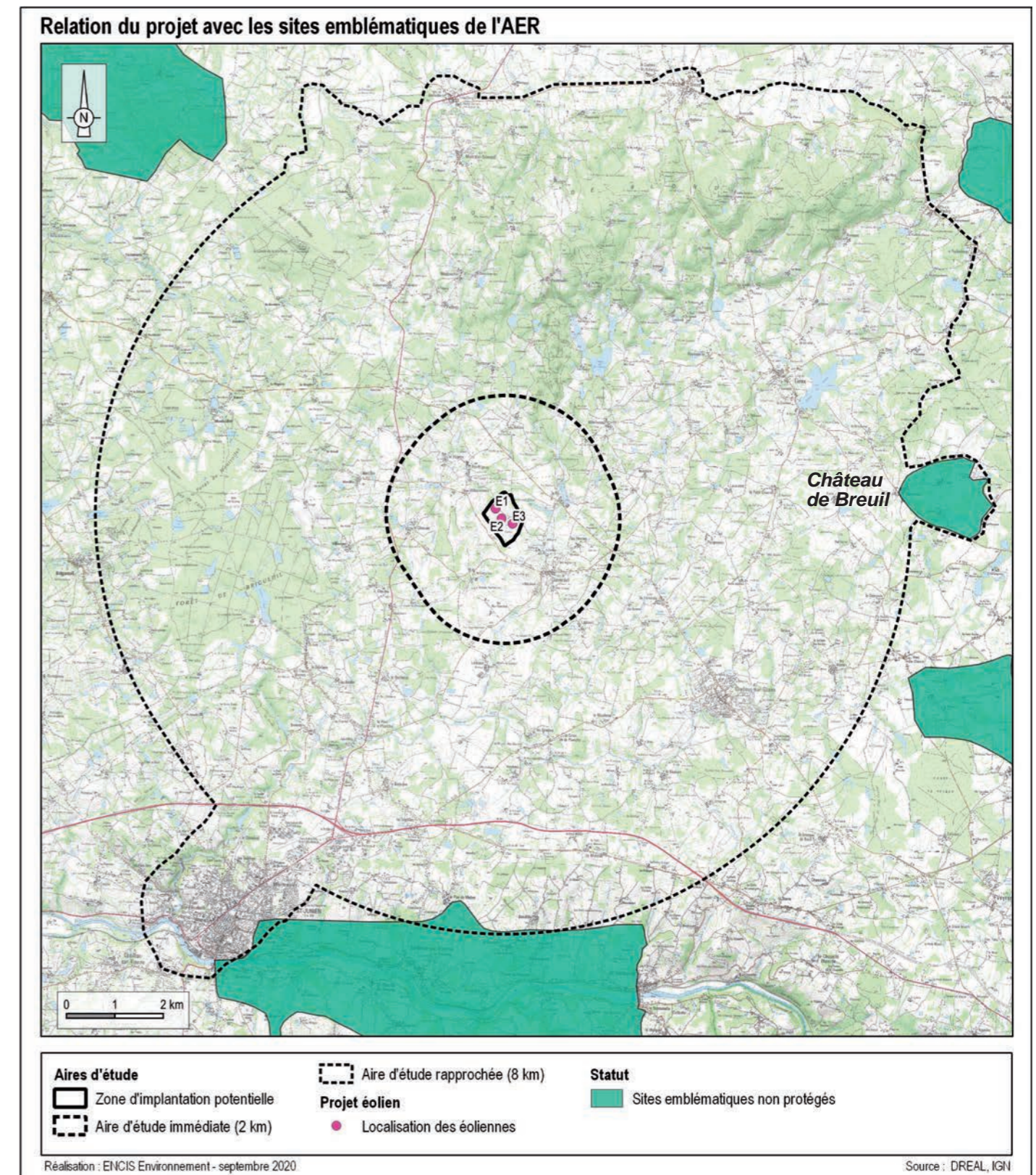
Description des effets du projet sur les sites emblématiques

L'aire d'étude rapprochée compte un site emblématique concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité).

Le château de Breuil, parc, étang (enjeu modéré)

Ce périmètre de site emblématique est localisé à l'est de l'AER. Il recouvre une succession de prairies ondulées, délimitées par des bosquets, étangs et boisements.

Depuis le cœur du site, les perceptions sont masquées par le relief et la végétation. Quelques visibilités filtrées par les linéaires bocagers sont possibles depuis la limite est du périmètre de protection, le long de la D101A. *L'impact du projet sur ce site emblématique est très faible.*



Carte 51 : Relation du projet avec le site emblématique de l'AER.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
53	87	Saint-Junien	Pont Notre-Dame sur la Vienne	Partiellement inscrit	Faible	Le pont Notre-Dame est localisé dans le fond de la vallée de la Vienne. Le relief en creux ne permet aucune visibilité vers le projet éolien depuis les abords du monument. Des vues lointaines sont identifiées depuis le sud du périmètre de protection mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	10,9
54	87	Saint-Junien	Chapelle Notre-Dame-du-Pont	Classé	Modéré	La Chapelle est située dans le creux de la vallée de la Vienne dont le relief encaissé masque les vues en direction du projet depuis le monument. Des perceptions sont possibles depuis la limite sud du périmètre de protection mais sans covisibilité possible.	Très faible	10,8
55	87	Saint-Junien	Ancienne abbaye de Saint-Amand	Classé	Fort	Le relief encaissé de la vallée de la Vienne, les éléments bâtis et la végétation masquent les vues en direction du projet.	Nul	10,6
56	87	Saint-Junien	Pont Sainte-Elisabeth sur la Glane	Classé	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible du fait de la configuration du relief et des masques de végétation.	Nul	10,5
57	87	Saint-Junien	Ancienne maison place Roche	Inscrit	Faible	Tous ces monuments sont localisés dans le centre de la ville de Saint-Junien. La trame bâtie dense qui les entoure masque les vues en direction des éoliennes depuis les monuments et leurs périmètres de protection. Quelques covisibilités lointaines sont possibles, depuis la rive opposée de la vallée de la Vienne, mais hors des périmètres de protection des monuments historiques (Vue 3 du carnet de photomontages).	Très faible	10,1
58	87	Saint-Junien	Collégiale	Classé	Fort		Très faible	10,1
59	87	Saint-Junien	Chapelle du cimetière	Inscrit	Modéré		Très faible	10,0
60	87	Blond	Eglise de l'Ordination de Saint-Martin	Inscrit	Modéré		Le relief des Monts de Blond s'interpose visuellement entre l'église et le projet éolien.	Nul
61	16	Mortemart	Motte Féodale au lieu-dit "Le Sénéchal"	Inscrit	Faible	L'ensemble bâti est localisé au nord des Monts de Blond qui forment une barrière visuelle en direction du projet éolien. Aucune visibilité ni covisibilité n'est possible depuis les monuments et leurs périmètres de protection.	Nul	8,5
62	87	Mortemart	Maison du Sénéchal et sa grange	Inscrit	Modéré		Nul	8,5
63	87	Mortemart	Halle	Partiellement classé - inscrit	Modéré		Nul	8,5
64	87	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	Inscrit	Modéré		Nul	8,4
65	87	Mortemart	Château des Ducs et ses douves	Partiellement inscrit	Modéré		Nul	8,4
66	87	Mortemart	Ancien couvent des Augustins	Partiellement inscrit	Modéré		Nul	8,3
67	87	Oradour-sur-Glane	Château de Laplaud	Partiellement inscrit	Faible		Le château est situé à proximité du tracé de la D9. Les visibilités théoriques identifiées depuis la route d'accès s'avèrent masquées par la végétation. Quelques perceptions vers la partie haute des éoliennes sont possibles depuis le chemin communal longeant les serres au nord. Ces visibilités restent fugaces.	Très faible

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
68	87	Montrol-Sénard	Chapelle des Morts	Classé	Modéré	Le bourg de Montrol-Sénard est localisé à environ 1 km au sud de Mortemart. Comme développé précédemment, le relief des Monts de Blond constitue une barrière visuelle qui masque les perceptions vers le projet éolien depuis les monuments et leurs périmètres de protection.	Nul	7,4
69	87	Montrol-Sénard	Croix hosannière avec sa tribune	Classé	Modéré		Nul	7,4
70	87	Montrol-Sénard	Eglise Paroissiale Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Nul	7,4
71	87	Montrol-Sénard	Croix	Classé	Modéré		Nul	7,4
72	87	Oradour-sur-Glane	Ruines du Village martyr	Classé	Fort	Depuis le monument historique même, dans l'enceinte du village martyr, les vues en direction des éoliennes sont masquées par la trame bâtie du nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane. Des covisibilités sont identifiées au niveau de l'entrée sud-est du bourg, le long de la D9, entre le projet éolien, la partie haute de l'ancienne église et une partie de la nouvelle église (Vue 8 du carnet de photomontages). Depuis ce secteur, les extrémités de pales d'éoliennes en mouvement émergent au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg.	Faible	5,8
73	87	Oradour-sur-Glane	Lanterne des Morts	Inscrit	Modéré	La lanterne des morts est localisée dans le cimetière d'Oradour-sur-Glane. Le relief et la végétation dissimulent les éoliennes depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	5,9
74	87	Oradour-sur-Glane	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Modéré	L'église Saint-Martin marque l'entrée sud-ouest du nouveau bourg. La trame bâtie masque les perceptions du projet depuis le monument et son périmètre de protection. Une covisibilité entre le clocher et les pales d'éoliennes, en mouvement au-dessus de la silhouette bâtie du bourg, est néanmoins identifiée depuis la D9, mais hors du périmètre de protection (Vue 8 du carnet de photomontages).	Faible	5,6
75	87	Oradour-sur-Glane	Enceinte de terre "Le Moulin du Repaire"	Inscrit	Faible	Les perceptions théoriques depuis le hameau de Repaire, au sud du périmètre de protection, s'avèrent masquées par la végétation. Une visibilité est identifiée depuis la route communale localisée au sud-ouest du périmètre de protection mais sans covisibilité possible.	Très faible	5,8
76	16	Brigueuil	Mausolée	Inscrit	Faible	Relief et végétation masquent les vues en direction du projet depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	5,4
77	87	Cieux	Chapelle du Bois du Rat	Inscrit	Faible	La chapelle est située le long d'une route communale à proximité du tracé de la D204. Depuis ses abords immédiats, la végétation dense masque les vues en direction du projet. Une covisibilité est possible au niveau du croisement entre la D204 et une route communale. La perception des éoliennes est filtrée par la végétation (Photographie 162, page 215).	Faible	3,4
78	87	Cieux	Menhir au lieu-dit Ceinturat	Classé	Modéré	Depuis les abords du menhir, on perçoit l'extrémité haute des éoliennes, le reste est masqué par les boisements proches.	Très faible	2,8

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Saint-Junien	Ancienne chapelle de Saint-Amand et ses abords	Site inscrit	Modéré	Aucune perception possible en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne. Hors du périmètre de protection et depuis le versant opposé de la vallée, les visibilitées sont masquées par la trame bocagère.	Nul	10,6
87	Vaulry	Site de la Chapelle de Vaulry et du lieu-dit «Les Talles»	Site inscrit	Fort	La chapelle de Vaulry est localisée au nord-est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond. Le relief masque les vues en direction des éoliennes depuis le site et ses abords.	Nul	10,6
87	Mortemart	Bourg de Mortemart	Site inscrit	Fort	Localisé en limite sud du bourg, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction du projet depuis le périmètre du site inscrit du bourg de Mortemart.	Nul	7,8
87	Saint-Junien	Vallée de la Glane à Saint-Junien	Site inscrit	Modéré	Le caractère encaissé de la vallée de la Glane et la présence de nombreux boisements plus au nord masquent les vues en direction des éoliennes depuis le périmètre du site inscrit et ses abords.	Nul	7,0
87	Montrol-Sénard, Blond, Vaulry, Chamboret, Cieux	Les Monts de Blond et extension	Site inscrit	Fort	Le secteur nord du périmètre de site inscrit correspond en majorité au versant exposé nord des Monts de Blond. Le relief et les boisements masquent donc les vues depuis ce secteur. Les visibilitées sont en revanche plus fréquentes depuis le secteur sud, qui ouvre quelques visibilitées ponctuellement. La partie inférieure des éoliennes est généralement masquée par le relief et la végétation depuis ces points de vue, atténuant leur perception. Le rapport d'échelle entre le projet et le relief des Monts de Blond est cependant plus notable depuis quelques secteurs du sud de l'AER, mais hors du périmètre de protection.	Modéré	1,0

SITES EMBLÉMATIQUES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Peyrilhac	Château de Breuil, parc et étang	-	Modéré	Le relief conjugué à la trame bocagère et aux boisements denses masquent les vues en direction du projet éolien depuis le monument et ses proches abords. Quelques vues lointaines sont possibles, depuis la limite est du périmètre de site emblématique. Le projet apparaît cependant filtré à travers la trame bocagère, donc peu visible. On perçoit légèrement le château de Breuil depuis ce point de vue.	Très faible	8

Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les 10 sites de l'aire rapprochée, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites touristiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Comme présenté lors de l'état actuel, le principal site touristique de cette aire d'étude est le village martyr d'Oradour-sur-Glane. Ce dernier est également protégé au titre des monuments historiques. Les impacts sur ce site sont étudiés au chapitre correspondant (6.3.5.5, page 212). **Pour rappel, ce site présente un enjeu fort et l'impact du projet éolien est faible.**

Deux itinéraires de Grandes Randonnées de Pays (GRP) parcourent l'AER.

Le GRP de la Mandragore

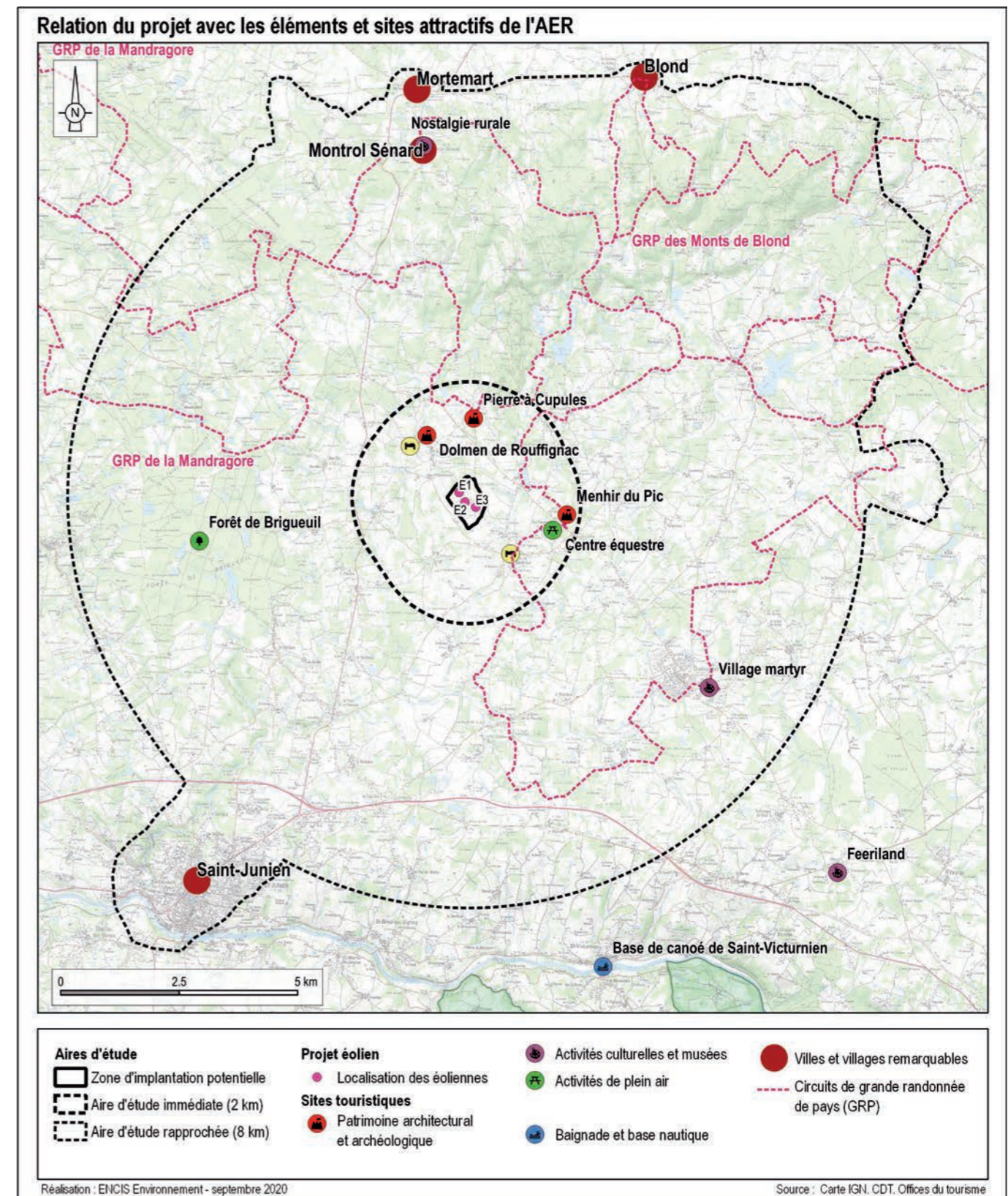
Dans le périmètre de l'AER, cet itinéraire de randonnée traverse le secteur nord de la forêt de Brigueuil avant de rejoindre les hameaux du Breuil et de Robadeau pour ensuite continuer vers le nord. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme modéré.*

Entre les deux hameaux cités dans le paragraphe précédent, la configuration du relief et la raréfaction de la trame bocagère ouvrent des vues assez nettes en direction du projet éolien. Dans les autres secteurs du circuit de randonnée, les visibilités sont masquées par les écrans de végétation. *Dans le périmètre de l'AER, l'impact du projet sur le GRP de la Mandragore est faible.*

Le GRP des Monts de Blond

Le GRP des Monts de Blond sillonne l'ensemble du massif du même nom et donc la quasi intégralité du périmètre de site inscrit. Il permet de relier les villages remarquables tels que Mortemart, Montrol-Sénard ou Blond ainsi que les nombreux mégalithes disséminés dans ce secteur. Il traverse aussi des espaces naturels de landes, des zones humides. Une partie de l'itinéraire fait une boucle par l'est de l'AER afin de rejoindre le bourg d'Oradour-sur-Glane. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme modéré.*

Le GRP des Monts de Blond sillonne tout le massif ainsi que le secteur est de l'AER. Dans le secteur nord, le relief et la couverture boisée masquent l'intégralité du projet. Très ponctuellement, au détour d'un chemin, ou dans l'axe d'une route, la partie haute des éoliennes pourra être perceptible de manière fugace. Depuis l'extension du site inscrit, au sud, les vues sont plus fréquentes. Depuis ces secteurs de visibilités, souvent localisés près de pâtures, le projet apparaît assez nettement au-dessus des boisements proches. La partie inférieure est généralement masquée par le relief et la végétation. *L'impact du projet éolien sur le GRP des Monts de Blond est jugé modéré.*



Carte 52 : Relation du projet avec les sites attractifs de l'AER.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Blond	Village de Blond	Un MH et site inscrit	Modéré	Le village de Blond est localisé au nord des Monts de Blond. Le relief de ce massif masque les vues vers le projet depuis le village et ses proches abords.	Nul	8,8
87	Mortemart	Village de Mortemart	Site inscrit	Modéré	Le village de Mortemart est reconnu comme « Plus beau village de France ». Il forme un ensemble architectural d'une rare unité. En direction du sud et du projet éolien, le relief des Monts de Blond masque les perceptions.	Nul	7,9
87	Saint-Junien	Ville de Saint-Junien	Sept MH et deux périmètres de sites inscrits	Modéré	Première ville en nombre d'habitants de l'aire d'étude globale, l'impact du projet éolien sur la ville de Saint-Junien est étudié dans le paragraphe 6.3.5.3 concernant les principales villes et leurs routes d'accès.	Très faible	7
87	Montrol-Sénard	Nostalgie rurale	-	Modéré	Aucune perception possible du projet en raison de la présence du relief des Monts de Blond vers le sud.	Nul	7
87	Montrol-Sénard	Village de Montrol-Sénard	-	Faible		Nul	6,7
87	Oradour-sur-Glane	Centre de la mémoire à Oradour-sur-Glane	-	Modéré	Pas de visibilité possible depuis le centre de la mémoire et ses abords car celui-ci est localisé dans un léger talweg, à l'ouest du village martyr.	Nul	5,7
87	Oradour-sur-Glane	Village martyr	MH classé	Fort	Le village martyr est également classé monument historique. L'impact du projet sur cet élément patrimonial est évalué au chapitre 6.3.5.5, page 212.	Faible	5,6
16	Brigueuil	Forêt de Brigueuil	MH inscrit au sud	Faible	La densité importante du massif forestier masque la quasi intégralité des perceptions depuis la forêt de Brigueuil. Quelques vues sont possibles depuis la limite nord-est.	Très faible	3,7
16, 87	Brillac, Esse, Lesterps, Val d'Issoire, Saint-Christophe, Monrollet	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Dans le périmètre de l'AER, le GRP de la Mandragore traverse le secteur nord de la forêt de Brigueuil puis remonte ensuite vers le nord. Des perceptions vers le projet éolien sont observées le long d'un tronçon d'environ 1 km entre les hameaux du Breuil et du Robadeau. Ces vues sont légèrement atténuées par la trame bocagère.	Faible	3,5
87	Vaulry, Blond, Montrol-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Le GRP des Monts de Blond sillonne tout le massif ainsi que le secteur est de l'AER. Dans le secteur nord, le relief et la couverture boisée masquent l'intégralité du projet. Très ponctuellement, au détour d'un chemin, ou dans l'axe d'une route, la partie haute des éoliennes pourra être perceptible de manière fugace. Depuis l'extension du site inscrit, au sud, les vues sont plus fréquentes. Depuis ces secteurs de visibilités, souvent localisés près de pâtures, le projet apparaît assez nettement au-dessus des boisements proches. La partie inférieure est généralement masquée par le relief et la végétation.	Modéré	0,8

Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.3.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

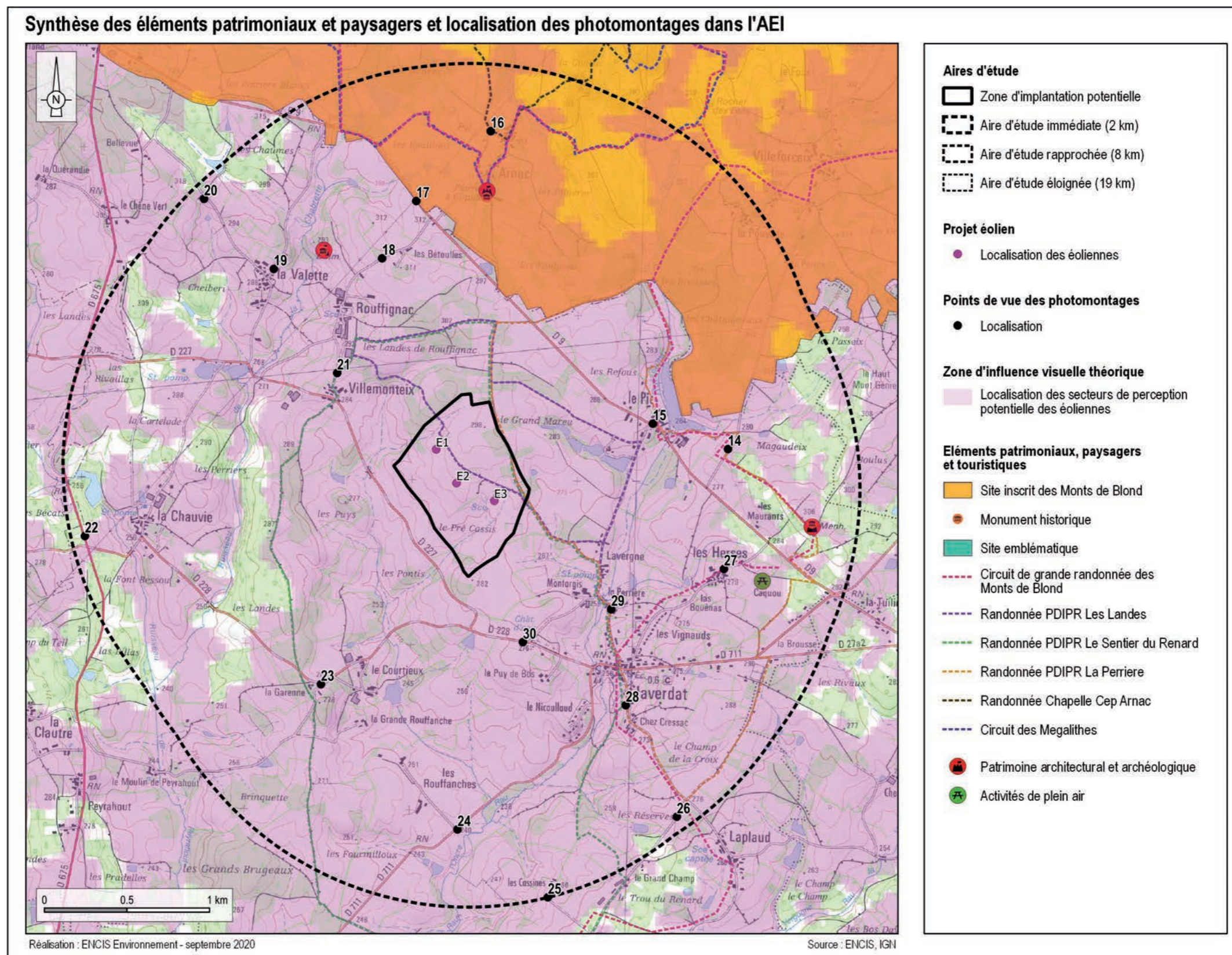
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 17 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
14	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Route communale à l'est du hameau du Pic	Fort
15	Axes de communication / lieux de vie	Depuis le hameau du Pic, le long de la D9	Fort
16	Lieux de vie / patrimoine	Limite nord du hameau d'Arnac	Modéré
17	Lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	Le long de la D9, en limite sud du site inscrit des Monts de Blond	Modéré
18	Lieux de vie	Route communale à proximité du hameau des Betouilles	Modéré
19	Lieux de vie / relations avec les structures paysagères / patrimoine	Limite nord du hameau de la Valette	Fort
20	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Limite ouest de l'AEI, à proximité du lieu-dit Las Fontanas	Modéré
21	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Chemin rural au nord du hameau de Villemonteix	Fort
22	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Le long de la D675, à l'ouest du hameau de la Chauvie	Modéré
23	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Le long de la D228, à proximité du lieu-dit la Garenne	Modéré
24	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication	Le long de la D711, à proximité du hameau des Rouffanches	Modéré
25	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Chemin d'accès au hameau des Cassines	Modéré
26	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Chemin communal entre Chez Cressac et Laplaud, au sud-est de l'AEI	Modéré
27	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Hameau des Herses	Modéré
28	Lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	Limite sud du bourg de Javerdat	Fort
29	Lieux de vie	Lieu-dit la Perrière, en limite nord-ouest de Javerdat	Fort
30	Lieux de vie / axes de communication	Le long de la D228, à proximité du château d'eau de Javerdat	Fort

Tableau 25 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 53 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

6.3.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les motifs qui composent l'AEI sont des boisements, des linéaires bocagers discontinus et des parcelles cultivées. Les cours d'eau suivent globalement une direction nord-sud et rejoignent le cours de la Glane dans le périmètre de l'AER. Le relief est sensiblement plus prononcé dans le nord de l'AEI, marquant les prémices des Monts de Blond. La couverture boisée y est également plus importante.

Le projet est localisé sur une parcelle cultivée, délimitée au sud-ouest par le tracé de la D227 et au nord par un chemin rural emprunté par le sentier de randonnée des Landes. Ce chemin est bordé d'un linéaire d'arbres et de haies au caractère discontinu.

Les éoliennes s'insèrent sur la partie haute d'un léger versant orienté en direction du sud-ouest. Elles décrivent une courbe qui suit globalement les courbes de niveau. Ce relief s'inscrit également dans un léger interfluve bordé au sud et au nord par deux cours d'eau temporaires.

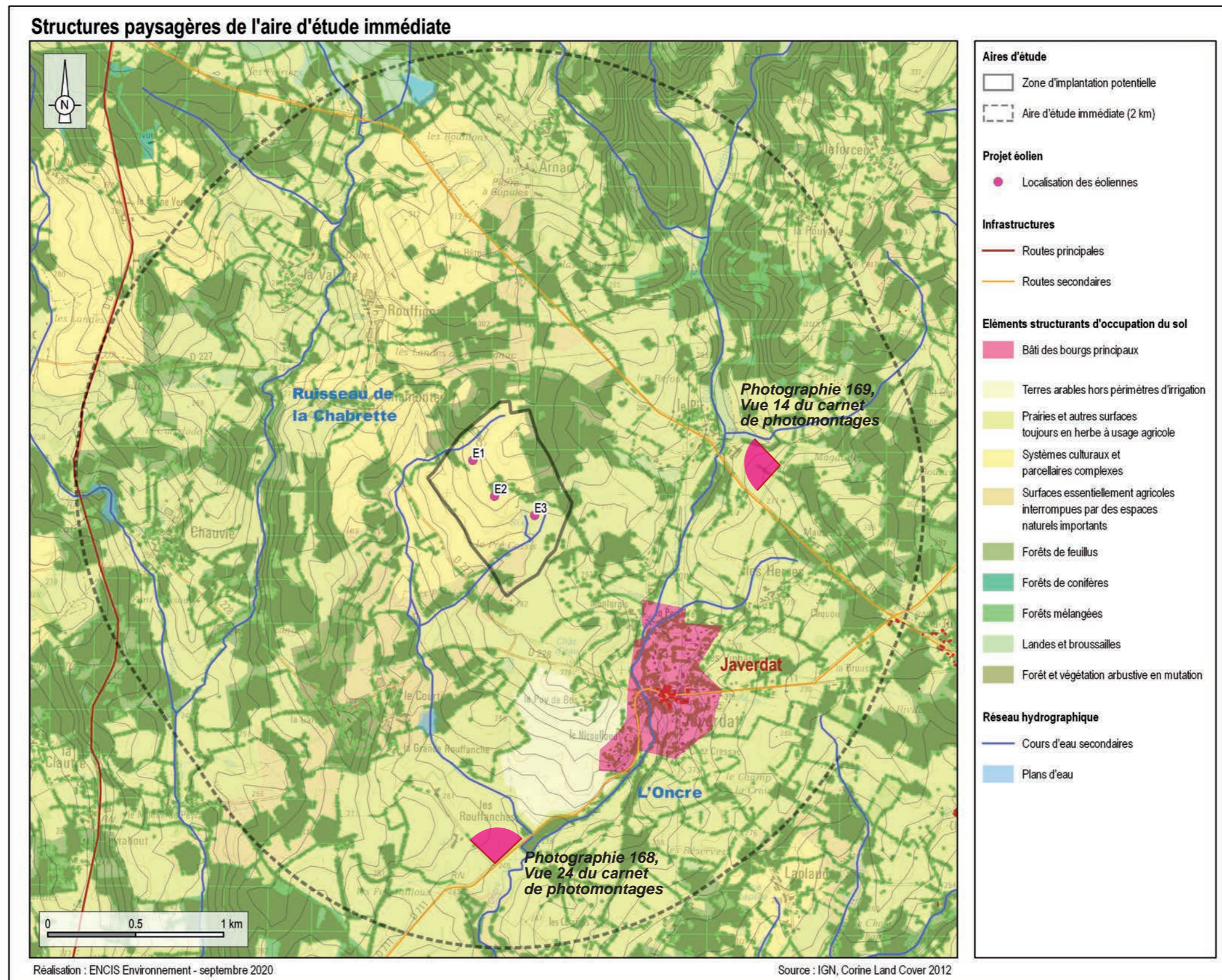
Globalement, le projet est plus visible depuis le sud de l'AEI où le relief est sensiblement moins prononcé et où la présence de parcelles cultivées ouvertes permet davantage de panoramas larges vers le projet. Depuis la partie nord de l'AEI, les perceptions du projet sont plus confidentielles, les éoliennes étant généralement masquées par la végétation.



Photographie 168 : Perception nette du projet depuis le sud de l'AEI, le long du tracé de la D711 (Vue 24 du carnet de photomontages).



Photographie 169 : Perception nette du projet depuis l'est de l'AEI, à proximité du tracé de la D9 (Vue 14 du carnet de photomontages).



Carte 54 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

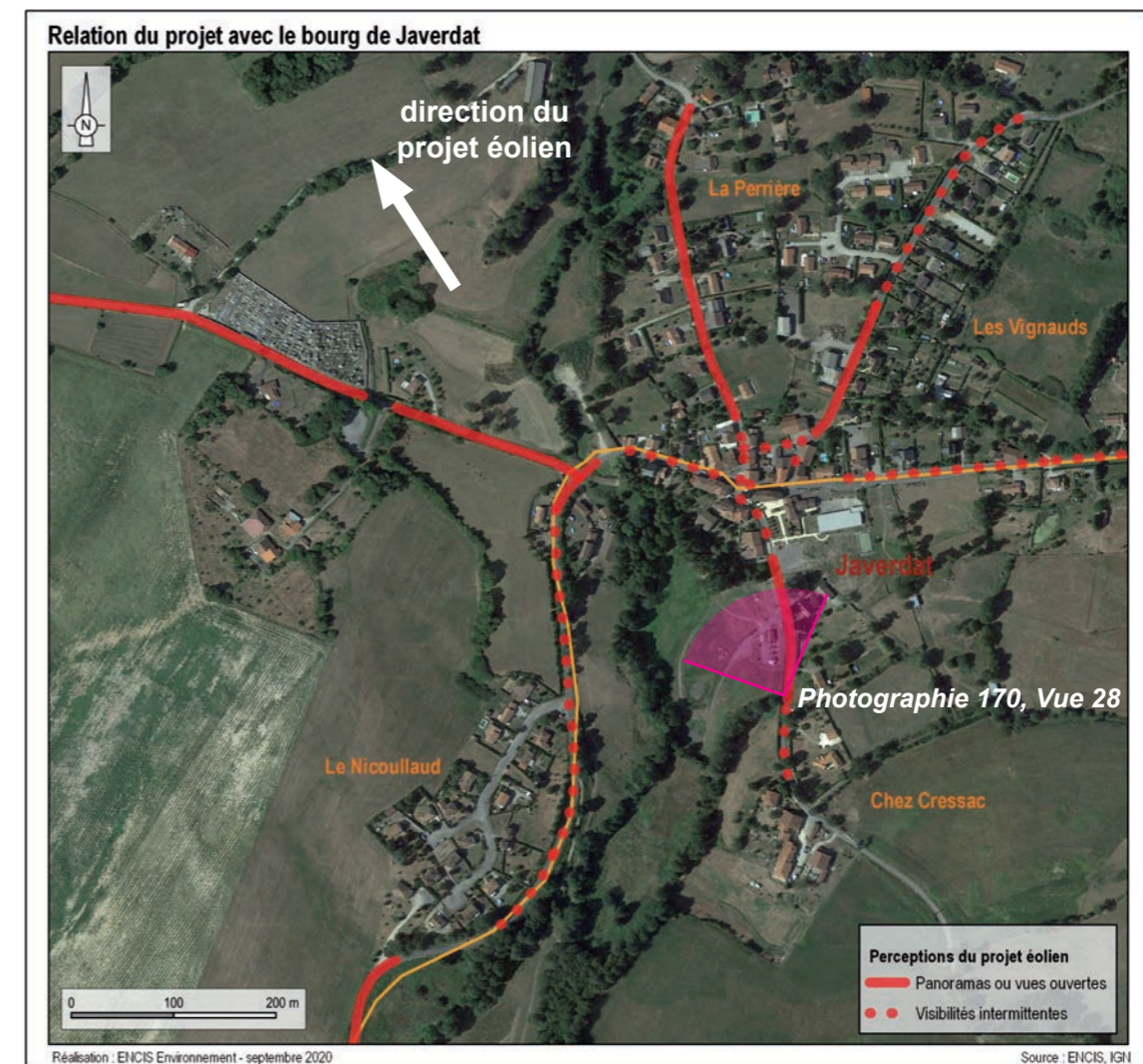
Bourgs

Comme vu dans l'état actuel, l'aire d'étude immédiate comporte un bourg notable, celui de Javerdat. Les impacts du projet sur ce lieu de vie important sont décrits ci-après et localisés sur la Carte 55, page 229.

Javerdat (735 hab. en 2014 selon l'INSEE)

Le noyau urbain ancien est peu étendu et concentré autour de l'église, le long de la D711. Plus récemment, l'habitat s'est développé essentiellement au nord du bourg sous forme de maisons individuelles.

Les perceptions en direction du projet sont fréquentes depuis l'ensemble du lieu de vie, mais généralement tronquées par le trame bâtie ainsi que par les éléments de végétation. Au niveau du nord de Javerdat, aux lieux-dits de la Perrière et des Vignauds, les perceptions sont plus fréquentes, notamment depuis les voies d'accès. L'angle formé avec le projet génère aussi quelques effets de superposition de pales, brouillant légèrement la lisibilité. L'angle visuel du projet reste peu élevé et inférieur à 10° depuis Javerdat et les quartiers d'habitat localisés dans son environnement immédiat. Les perceptions les plus nettes en direction du projet concernent la limite nord-ouest du bourg, au niveau du lieu-dit la Peyrière (Vue 29 du carnet de photomontage), et la limite ouest, le long de la D228. Les entrées et sorties de bourg permettent aussi des panoramas plus larges (Vue 28 du carnet de photomontage). *L'impact du projet sur le bourg de Javerdat est fort.*



Carte 55 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Javerdat (source : Google Satellite).



Photographie 170 : Vue sur le projet éolien depuis la limite sud, au niveau de Chez Cressac (Vue 28 du carnet de photomontage).

Hameaux proches

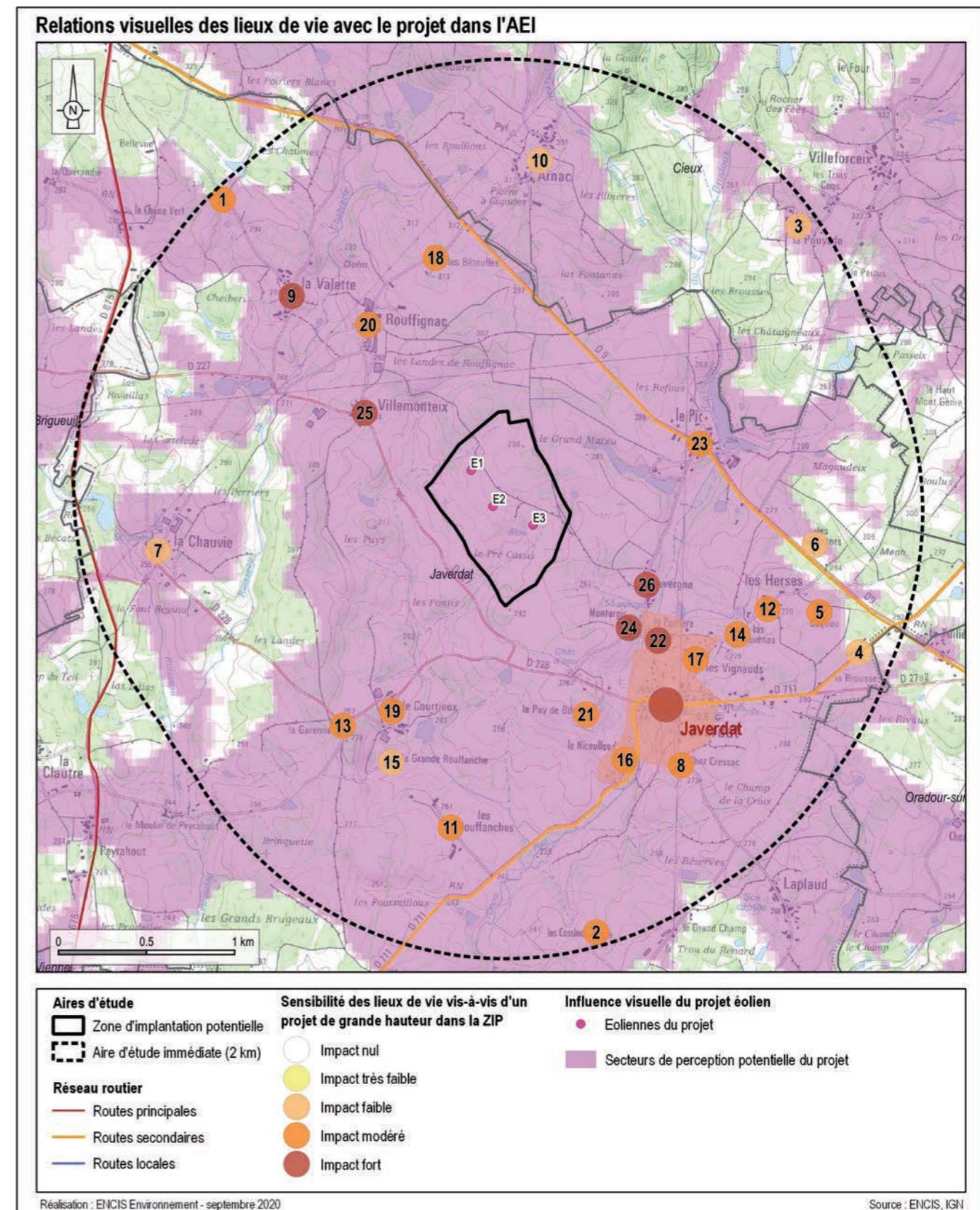
En dehors du bourg principal, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation à proximité des prairies de fauche ou pâtures ouvertes vers le projet ou dans les secteurs plus cloisonnés des lisières forestières

Parmi ces lieux de vie, cinq sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de la Valette (n°9 carte ci-contre et Vue 19 du carnet de photomontages), de la Perrière (n°22 et Vue 29 du carnet de photomontages), de Montargis (n°24 et Vue 29 du carnet de photomontages), de Villemonteix (n°25 et Vue 21 du carnet de photomontages) ainsi que de Lavergne (n°26). Le projet est ici visible de manière rapprochée, occupant un angle visuel important et avec une forte prégnance dans le paysage.

Quinze hameaux présentent des impacts modérés : la Fontanas (n°1 et Vue 20 du carnet de photomontages), les Cassines (n°2 et Vue 25 du carnet de photomontages), Caquou (n°5 et Vue 27 du carnet de photomontages), Chez Cressac (n°8 et Vue 28 du carnet de photomontages), les Rouffanches (n°11 et Vue 24 du carnet de photomontages), des Herses (n°12 et Vue 27 du carnet de photomontages), la Garenne (n°13 et Vue 23 du carnet de photomontages), las Bouènas (n°14), le Nicoullaud (n°16), les Vignauds (n°17), les Betouilles (n°18 et Vue 18 du carnet de photomontages), le Courtieux (n°19 et Vue 23 du carnet de photomontages), Rouffignac (n°20 et Vue 21 du carnet de photomontages), le Puy de Bos (n°21 et Vue 30 du carnet de photomontages) ainsi que le Pic (n°23 et Vue 15 du carnet de photomontages). Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (moins de 2 500 m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour six hameaux : la Pouyade (hameau n°3), la Brousse (n°4), les Maurants (n°6), la Chauvie (n°7 et Vue 22 du carnet de photomontages), Arnac (n°10 et Vue 16 du carnet de photomontages) ainsi que la Grande Rouffanche (n°15). Même si des visibilitées ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, etc.) ainsi que les effets du relief mettent les éoliennes à distance des habitations. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau page suivante reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 56 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
-	Javerdat	735	Les perceptions en direction du projet sont fréquentes depuis l'ensemble du lieu de vie, mais fréquemment tronquées par la trame bâtie ainsi que par les éléments de végétation. Au niveau du nord de Javerdat, aux lieux-dits de la Perrière et des Vignauds, les perceptions sont plus fréquentes, notamment depuis les voies d'accès. L'angle formé avec le projet génère aussi quelques effets de superposition de pales, brouillant quelque peu la lisibilité. L'angle visuel du projet reste peu élevé et inférieur à 10° depuis Javerdat et les quartiers d'habitat localisés dans son environnement immédiat. Les perceptions les plus nettes en direction du projet concernent la limite nord-ouest du bourg, au niveau du lieu-dit la Peyrière (Vue 29 du carnet de photomontages), et la limite ouest, le long de la D228. Les entrées et sorties de bourg permettent aussi des panoramas plus larges (Vue 28 du carnet de photomontages).	Fort	1 260

Tableau 26 : Effets du projet depuis le bourg de l'aire d'étude immédiate.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
1	La Fontanas	1	Cette maison isolée est localisée le long d'une route communale, en limite nord-ouest de l'AEI. Les ouvertures de l'habitation sont orientées vers le projet. La distance et la trame bocagère atténuent légèrement ces perceptions (Vue 20 du carnet de photomontages).	Modéré	2 080
2	Les Cassines	1 ou 2	Ce lieu de vie compte une à deux habitations, localisée(s) en limite sud-est de l'AEI. Le chemin d'accès permet de distinguer le projet éolien assez nettement, en direction du nord (Vue 25 du carnet de photomontages). La régularité de l'implantation permet d'apporter de la cohérence à l'ensemble, malgré quelques effets de superposition de pales qui viennent brouiller sensiblement la lisibilité de l'ensemble.	Modéré	2 320
3	La Pouyade	15 à 20	Le lieu de vie est localisé au nord de l'AEI. Depuis le chemin d'accès, les vues vers le projet sont assez nettes, bien que la partie inférieure des éoliennes soit masquée par les boisements proches. Aucune visibilité n'est cependant possible depuis l'habitat.	Faible	2 240
4	La Brousse	Environ 5	Depuis les maisons d'habitation et la route d'accès D711, les visibilités des éoliennes sont largement atténuées par la trame bocagère et un boisement proche.	Faible	1 850
5	Caquou	1 ou 2	Les visibilités sont nettes depuis le chemin d'accès et depuis la cour sud qui jouxte le bâti. Elles sont relativement similaires à celles observables depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages). Les ouvertures de l'habitat ne sont pas orientées en direction du projet.	Modéré	1 680
6	Les Maurants	3 à 5	Ce petit groupe de maisons est situé le long de la D9. Un boisement dense, localisé le long de la route, masque les vues en direction du projet depuis l'habitat. La maison la plus au nord est concernée par des visibilités mais atténuées par la trame bocagère.	Faible	1 590
7	La Chauvie	Entre 20 et 25	Depuis le hameau même, la densité de la trame bâtie et la végétation qui accompagne le lieu de vie masquent les vues en direction du projet. Quelques perceptions partielles seront possibles depuis les habitations les plus à l'est. Des covisibilités assez nettes sont également identifiées depuis la D675 et la D228 (Vue 22 du carnet de photomontages).	Faible	1 610
8	Chez Cressac	5 à 10	Ce petit groupe d'habitations est localisé au sud du bourg de Javerdat. Depuis les routes d'accès, les visibilités vers le projet sont assez nettes (Vue 28 du carnet de photomontages). Au niveau du lieu de vie, la trame bocagère filtre les visibilités depuis la route. Les ouvertures des habitations à l'ouest ne sont pas orientées directement vers le projet. La configuration du hameau limite ainsi l'impact visuel du projet, malgré quelques ouvertures visuelles larges.	Modéré	1 530
9	La Valette	15 à 20	Depuis le lieu de vie même, les visibilités sont atténuées par la trame bâtie dense et par la végétation environnante. Depuis les chemins d'accès, les perceptions du projet sont nettes ainsi que pour les habitations localisées en limite est, le long de la route (Vue 19 du carnet de photomontages). Ces visibilités sont accentuées par la présence d'un vallon en contrebas du hameau, où s'écoule le ruisseau de la Chabrette.	Fort	1 340
10	Arnac	35 à 40	Ce hameau de taille importante est localisé au nord de l'AEI. Depuis les voies d'accès ou l'habitat, la majorité des perceptions est masquée par la trame bâtie dense du bourg ou par la végétation qui ceint le lieu de vie. Au détour d'un chemin, depuis un jardin privatif, des perceptions sont néanmoins possibles notamment depuis la limite nord du lieu de vie. Les pales d'éoliennes sont visibles au-dessus de la végétation, mais aussi filtrées par ces éléments (Vue 16 du carnet de photomontages).	Faible	1 550

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
11	Les Rouffanches	3 à 5	Le hameau est relié au tracé de la D711 par un chemin d'accès. La présence de champs de cultures assez étendus, à proximité du bâti, ouvre de larges vues en direction du projet depuis les bâtiments agricoles, les chemins d'accès et les maisons d'habitation (Vue 24 du carnet de photomontages). La partie inférieure des éoliennes est masquée par le relief et par quelques boisements. A noter que les ouvertures des maisons ne sont généralement pas orientées vers le projet.	Modéré	1 690
12	Les Herses	10 à 15	En direction du projet, la trame bocagère est peu étoffée et le relief est légèrement en creux, ce qui ouvre de larges vues vers les éoliennes depuis le lieu de vie (Vue 27 du carnet de photomontages). Les perceptions sont plus importantes depuis le chemin d'accès. Suivant la configuration de l'habitat et l'orientation des ouvertures, les visibilités du projet seront plus ou moins nettes.	Modéré	1 310
13	La Garenne	2 ou 3	Depuis l'habitat même, les perceptions en direction du nord et du projet éolien sont filtrées voire masquée par la végétation dense environnante. En limite nord de l'ensemble, le tracé de la D228 offre cependant des perceptions larges en direction des éoliennes (Vue 23 du carnet de photomontages).	Modéré	1 500
14	Las Bouènas	1	Cette habitation est localisée le long d'une route communale entre les Vignauds et les Herses. Depuis la maison et ses abords, les vues vers les éoliennes sont filtrées par la végétation qui entoure le lieu de vie et par la trame bocagère plus lointaine. Les vues sont en revanche plus directes depuis la route d'accès.	Modéré	1 280
15	La Grande Rouffanche	3 à 5	Depuis ce lieu de vie, les visibilités vers le projet sont atténuées par de la végétation d'ornement et par la trame bocagère proche. Les visibilités sont plus nettes depuis le chemin d'accès.	Faible	1 540
16	Le Nicoullaud	15 à 20	Le Nicoullaud est un ensemble pavillonnaire localisé au sud de Javerdat, le long de la D711. Les visibilités vers les éoliennes sont assez franches depuis les habitations et notamment celles situées en limite ouest de l'ensemble. Des covisibilités entre les éoliennes et les maisons d'habitation sont également possibles depuis la D711.	Modéré	1 330
17	Les Vignauds	20 à 25	Ce lotissement est situé au nord de Javerdat et directement rattaché au bourg. La trame espacée du bâti permet d'ouvrir des vues vers les éoliennes depuis l'habitat, les jardins privatifs ou les chemins d'accès. Ces visibilités sont néanmoins estompées par la trame bocagère et les arbres maintenus lors de la construction du lotissement.	Modéré	1 100
18	Les Betouilles	1 à 2	Depuis l'habitat, les vues vers le projet éolien sont filtrées voire masquées par la végétation. Les vues sont assez franches depuis la route d'accès (Vue 18 du carnet de photomontages en annexe).	Modéré	1 120
19	Le Courtieux	10 à 15	Le bâti du hameau assez resserré se concentre au nord. Les vues sont généralement estompées par la végétation depuis les maisons d'habitation. Au niveau des chemins d'accès, les vues sont en revanche importantes (Vue 23 du carnet de photomontages).	Modéré	1 200
20	Rouffignac	20 à 25	Le hameau est implanté sur le haut d'un versant orienté en direction de l'ouest, tandis que le projet est localisé au sud-est de l'ensemble. Les perceptions sont généralement estompées par la végétation et tronquées par les éléments bâtis depuis le lieu de vie. Dans le cœur du hameau, seule la partie supérieure des éoliennes est perceptible. Les chemins d'accès permettent cependant des visibilités plus nettes et la limite sud offre une vue panoramique vers le projet (Vue 21 du carnet de photomontages).	Modéré	770
21	Le Puy de Bos	3 à 5	Les ouvertures des maisons d'habitation sont généralement orientées vers le sud, tandis que le projet est localisé au nord du lieu de vie. Les perceptions sont en revanche assez nettes depuis la cour centrale de desserte des habitations ainsi que depuis la D228, au nord de l'ensemble (Vue 30 du carnet de photomontages).	Modéré	750
22	La Perrière	5 à 10	La présence d'un vallon en contrebas, où s'écoule le ruisseau de l'Oncre, et dépourvu de ripisylve, ouvre une vue assez large vers le nord-ouest et le projet (Vue 29 du carnet de photomontages). Les vues sont importantes depuis les maisons d'habitation, qui ont généralement leurs ouvertures orientées dans cette même direction, ainsi que leurs accès.	Fort	920
23	Le Pic	30 à 35	Ce hameau important est localisé le long de la D9. Depuis le secteur ouest, plus récent, l'absence de boisements, la végétation clairsemée et l'habitat individuel ouvrent des vues assez nettes vers le projet (Vue 15 du carnet de photomontages). Depuis le secteur sud-est, les vues sont atténuées par les boisements et la trame bocagère. Les perceptions sont également moins franches depuis le secteur plus dense et plus ancien à l'est de la D9.	Modéré	735
24	Montargis	3 à 5	Les vues vers les éoliennes sont importantes depuis les maisons d'habitation et les chemins d'accès (Vue 29 du carnet de photomontages montrant les routes d'accès à Montargis en arrière-plan). A noter que les ouvertures des habitations ne sont pas directement orientées vers le projet mais plutôt en direction du nord et du sud.	Fort	730

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
25	Villemonteix	15 à 20	Le hameau est situé le long du tracé de la D227. Les visibilitées vers le projet sont très franches depuis les abords immédiats de Villemonteix (Vue 21 du carnet de photomontages). Ces vues seront légèrement estompées par le bâti depuis le lieu de vie même car les constructions sont très resserrées.	Fort	640
26	Lavergne	Environ 10	Les visibilitées sont importantes depuis l'habitat au cœur du hameau et le chemin d'accès au lieu de vie (Vue 29 du carnet de photomontages). Pour les habitations plus au nord, les vues sont légèrement atténuées par les boisements proche.	Fort	670

Tableau 27 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 171 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord-ouest de l'AEI, à proximité de Bellevue et de la Fontanas (Vue 20 du carnet de photomontages).



Photographie 172 : Vue sur le projet éolien depuis le chemin d'accès au hameau des Cassines (Vue 25 du carnet de photomontages).



Photographie 173 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau des Herses, également à proximité du centre équestre au lieu-dit Caquou (Vue 20 du carnet de photomontages).



Photographie 174 : Covisibilité nette entre le projet et le hameau de la Chauvie depuis le tracé de la D675. Depuis le lieu de vie, les visibilités sont réduites (Vue 22 du carnet de photomontages).



Photographie 175 : Perception nette du projet depuis la route communale située au nord du hameau de la Valette (Vue 19 du carnet de photomontages).



Photographie 176 : Visibilité des pales d'éoliennes au-dessus de la végétation depuis la limite nord du hameau d'Arnac (Vue 16 du carnet de photomontages).



Photographie 177 : Vue panoramique depuis la limite nord du hameau de la Garenne, le long de la D228 (Vue 23 du carnet de photomontages).



Photographie 178 : Vue large vers le projet, en partie tronquée par les boisements, depuis la route d'accès au hameau des Betouilles (Vue 18 du carnet de photomontages).



Photographie 179 : Vue panoramique vers le projet depuis le chemin rural reliant les hameaux de Rouffignac et de Villemonteix (Vue 21 du carnet de photomontages).



Photographie 180 : Vue panoramique vers le projet depuis la D228, au nord de Puy de Bos et à proximité du château d'eau (Vue 30 du carnet de photomontages).



Photographie 181 : Vue panoramique vers le projet depuis le lieu-dit la Perrière, en limite nord-ouest de Javerdat (Vue 29 du carnet de photomontages).



Photographie 182 : Perception large vers le projet, atténuée par la végétation, depuis le hameau du Pic, le long de la D9 (Vue 15 du carnet de photomontages).

6.3.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.4.3, page 184, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Quatre routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte page suivante.

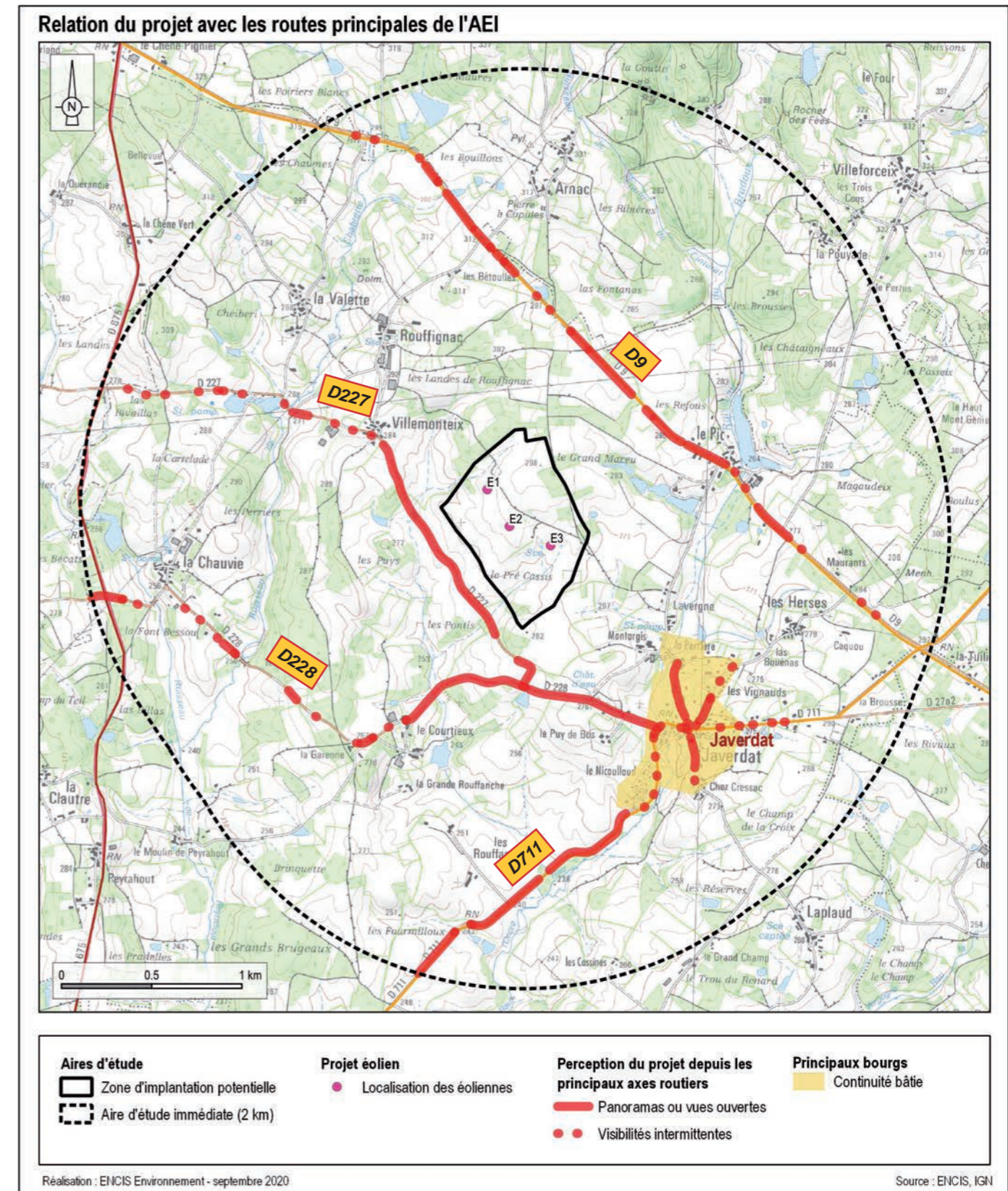
La D711 dans le quart sud-est de l'AER

Dans le périmètre de l'AER, la D711 traverse le bourg de Javerdat. Dans le périmètre de l'AER, elle permet de relier Cieux au nord-est à Saint-Junien en limite sud.

Depuis la limite sud de l'AER, jusqu'au premier lotissement de Javerdat le long de la D711, les vues vers le projet éolien sont constantes. Elles sont très ponctuellement atténuées par une haie ou un boisement qui borde la route. Dans ce secteur, la trame bocagère peu étoffée permet des vues franches vers le projet éolien, même si la partie inférieure des éoliennes reste masquée par le relief et quelques boisements (Vue 24 du carnet de photomontages). Dans Javerdat, les vues sont plus intermittentes, du fait de la présence de la trame bâtie qui masque en partie les visibilitées. Au nord du bourg, les perceptions sont masquées par la trame bocagère proche. *Compte-tenu des visibilitées continues dans la partie sud du tracé, l'impact du projet est fort.*



Photographie 183 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D711, à proximité des Rouffanches (Vue 24 du carnet de photomontages).



Carte 57 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AER.

La D9 de l'est vers le nord-ouest de l'AEI

A l'échelle de l'AEI, cette route départementale relie Oradour-sur-Glane au tracé de la D165 puis à plusieurs bourgs en direction de l'ouest et localisés dans le département de la Charente.

Si les perceptions du projet sont assez régulières le long du tracé, ces visibilitées sont aussi ponctuellement atténuées par le bocage et les quelques boisements. La partie inférieure des éoliennes est également masquée par cette trame végétale, mais plus éloignée de la route. Aux abords du hameau du Pic, les visibilitées sont également assez nettes, même si la végétation et la trame bâtie jouent le rôle de filtre visuel (Vue 15 du carnet de photomontages). Dans la partie ouest du tracé, le relief vient masquer la partie inférieure des mâts et la végétation vient également filtrer les vues en direction des rotors (Vue 17 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur le tracé de la D9 est fort.*

La D227 de l'ouest vers le centre de l'AEI

La D227 relie la D675, qui longe la limite ouest de l'AEI du sud vers le nord, à la D228 puis au bourg de Javerdat.

Depuis l'ouest de l'AEI, les vues en direction du projet sont intermittentes, le relief masque généralement la partie inférieure des éoliennes et la végétation filtre également les visibilitées. Depuis le hameau de Villemonteix, le projet est plus présent mais des parties d'éoliennes sont dissimulées par la trame bâtie. Pour le tronçon de route situé entre Villemonteix et le tracé de la D228, les visibilitées sont franches car la végétation est peu développée et le relief met en avant la présence des éoliennes. *L'impact du projet sur le tracé de la D227 est fort.*



Photographie 184 : Vue sur le projet éolien depuis la D9, au nord du périmètre de l'AEI (Vue 17 du carnet de photomontages).

La D228 de l'ouest vers le centre de l'AEI, au niveau du bourg de Javerdat

Cette route relie la D675 et la D350 au bourg de Javerdat et traverse les hameaux de la Chauvie et du Courtieux.

Dans la partie du tracé située à l'ouest de l'AEI, les visibilitées vers le projet sont généralement continues, même si les perceptions sont atténuées, car le relief masque la partie inférieure des éoliennes et que la végétation filtre les visibilitées. Passé le hameau du Courtieux, les perceptions se renforcent encore, du fait de la raréfaction de la trame bocagère ainsi que de la plus grande proximité avec le projet éolien. Quelques éléments de végétation atténuent légèrement ces perceptions. *L'impact du projet éolien sur la D228 est jugé fort.*



Photographie 185 : Vue sur le projet éolien depuis la D228, à l'ouest du périmètre de l'AEI (Vue 23 du carnet de photomontages).



Photographie 186 : Vue sur le projet éolien depuis la D228, au sud de l'AEI (Vue 30 du carnet de photomontages).

6.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le Tableau 28, page 244 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état actuel du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les trois monuments recensés dans l'AEI, trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments sont décrits ci-dessous et dans le tableau suivant.

Le menhir du Pic sur la commune de Javerdat (MH n°79)

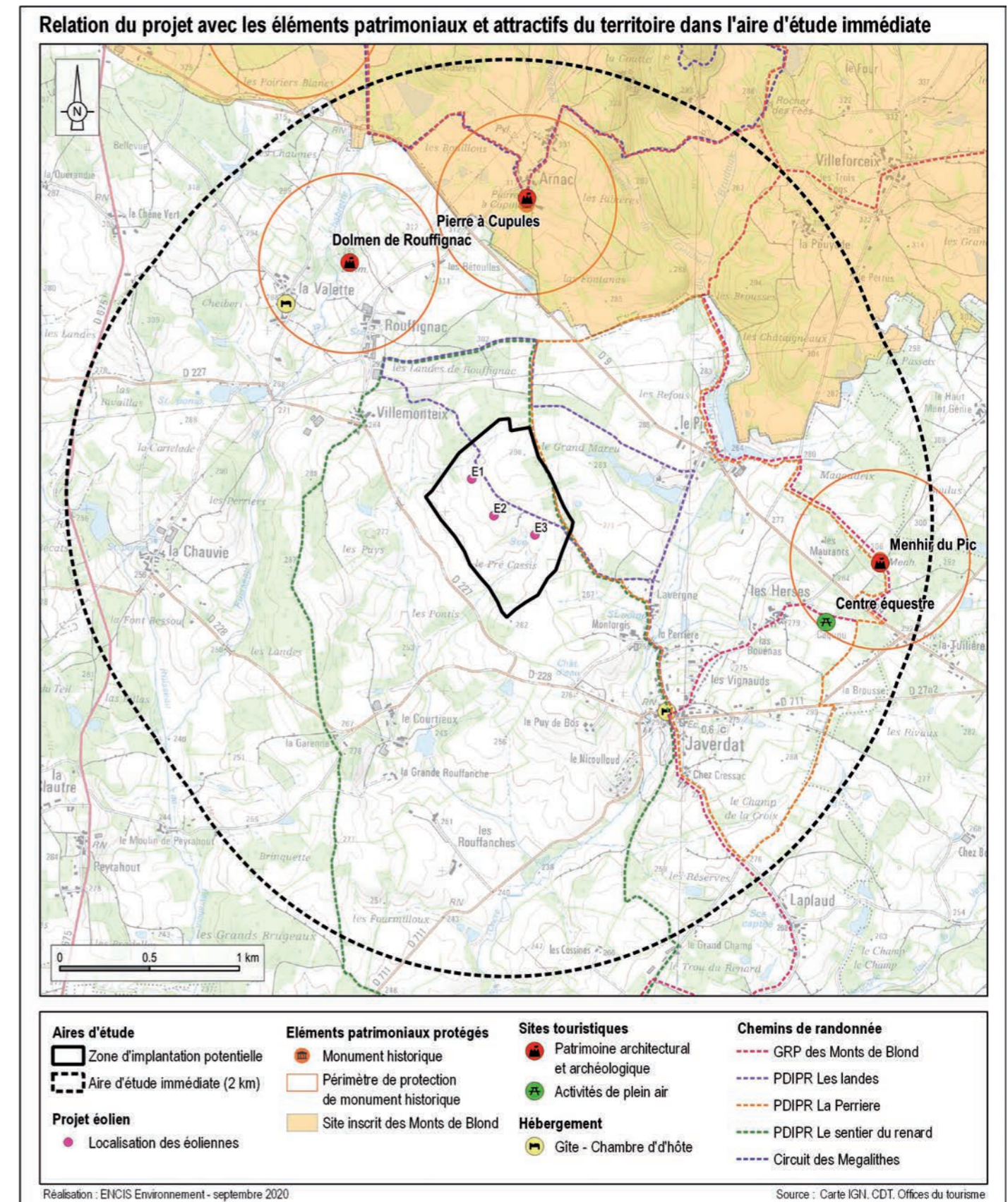
Le menhir est mesuré à cinq mètres de hauteur. Il est localisé en lisière d'un boisement, à l'est de l'AEI.

L'enjeu de ce monument est modéré.

Depuis le monument et ses proches abords, les vues vers le projet sont masquées par les boisements alentours. Des perceptions assez nettes sont possibles depuis la limite sud-ouest, à proximité du centre équestre au lieu de vie Caquou ainsi que depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages). Aucune covisibilité avec le menhir n'est possible depuis ces secteurs. *L'impact du projet éolien sur le menhir du Pic est jugé très faible.*



Photographie 187 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau des Herses, en limite sud-ouest du périmètre de protection du menhir du Pic (Vue 27 du carnet de photomontages).



Carte 58 : Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et attractifs de l'AEI.

Dolmen de Rouffignac sur la commune de Javerdat (MH n°80)

Le dolmen se compose d'une table triangulaire mesurant 2,50x2,30 mètres qui repose sur trois pieds. Elle porte les traces de tentatives de débitage par des carriers dans le but d'en extraire la pierre. Lors d'une fouille, le site du dolmen a livré des outils en silex ainsi que des fragments de céramiques. *L'enjeu est évalué comme modéré.*

En été, la végétation masque les vues en direction du projet éolien depuis les abords immédiats du monument, en hiver, les branchages filtreront ces perceptions. Des visibilitées sont possibles depuis son périmètre de protection, comme depuis les hameaux de la Valette (Vue 19 du carnet de photomontages), de Rouffignac ou des Betouilles (Vue 18 du carnet de photomontages). Le projet apparaît nettement depuis ces points de vue mais sans covisibilité possible avec le dolmen. La partie inférieure des éoliennes est généralement masquée par le relief ainsi que par les boisements ponctuels. *L'impact du projet sur ce monument est faible.*



Photographie 188 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau de la Valette, au sud-ouest du périmètre de protection du dolmen de Rouffignac, sans covisibilité possible (Vue 19 du carnet de photomontages).

Menhir d'Arnac (MH n°81)

Ce monument est localisé au niveau de l'entrée sud du hameau d'Arnac, au nord-ouest de l'AEI. Il est situé au niveau de la lisière d'un boisement. Il est également nommé pierre à cupules car comprenant des centaines de ces marques à sa surface. Il présente également quelques signes gravés ressemblant à des croix et mesure 3,2 mètres de haut.

A proximité immédiate du monument, les visibilitées du projet sont masquées par les boisements proches. Une covisibilité entre le dolmen et les pales d'éoliennes en mouvement, qui émergent au-dessus de la végétation, est possible depuis l'entrée sud du hameau. D'autres perceptions assez nettes du projet seront possibles depuis le périmètre de protection du monument, mais sans covisibilité possible (Vue 16 et Vue 17 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur le menhir d'Arnac est faible.*

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Le nord de l'aire d'étude immédiate est couverte par une partie du périmètre du site inscrit des Monts de Blond. L'impact du projet sur ce lieu de vie est décrit dans le paragraphe ci-dessous et dans le tableau suivant.

Le site inscrit des Monts de Blond

Le site a essentiellement été décrit dans la partie qui concerne l'aire d'étude rapprochée. Dans l'aire d'étude immédiate, il concerne un secteur de quelques 300 hectares. Il est traversé par le circuit de grande randonnée des Monts de Blond, par celui des Mégalithes et longé par le sentier de la Perrière. Il comprend également le menhir d'Arnac, inscrit monument historique. *L'enjeu des Monts de Blond est évalué comme fort.*

Ce périmètre est relativement boisé, ce qui limite les visibilitées vers le projet éolien. Les vues se concentrent depuis la partie ouest du secteur, notamment à proximité du hameau d'Arnac et le long du GRP des Monts de Blond et du circuit des Mégalithes (Vue 16 du carnet de photomontages). Des perceptions sont également possibles depuis la limite sud, le long de la D9 (Vue 17 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur le site inscrit des Monts de Blond, dans le périmètre de l'AEI, est modéré.*

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état actuel.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Aucun site emblématique n'a été recensé lors de l'état actuel.



Photographie 189 : Vue sur le projet éolien depuis la D9, dans le périmètre de protection du menhir d'Arnac et en limite sud du site inscrit des Monts de Blond (Vue 17 du carnet de photomontages).

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les neuf sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Le menhir du Pic, le dolmen de Rouffignac et le menhir d'Arnac sont également protégés au titre des monuments historiques. L'enjeu et l'impact du projet sur ces monuments historiques sont évalués dans les parties précédentes de ce paragraphe «6.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques». *Pour rappel, l'enjeu de ce trois monuments est évalué comme modéré, l'impact du projet sur le menhir du Pic est **très faible**, et **faible** pour le dolmen de Rouffignac et le menhir d'Arnac.*

Écuries les Herses

Les écuries les Herses sont localisées à l'est de l'AEI, dans le lieu-dit Caquou. *L'enjeu est évalué comme **faible**.*

Ce lieu-dit a précédemment été étudié dans le chapitre «6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie». *Pour rappel, l'impact du projet éolien est jugé **modéré**.*

Les chemins de randonnée

En dehors des sites mentionnés précédemment, de nombreux sentiers de petite randonnée parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. Carte 58, page 240). Les visibilités depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance au projet éolien et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère et les boisements.

Le GRP des Monts de Blond

Ce circuit sillonne les Monts de Blond en traversant plusieurs villages remarquables. Il permet de relier des sites patrimoniaux, marqués notamment par la présence de nombreux sites mégalithiques et de chaos rocheux. Dans le périmètre de l'AEI, il traverse la commune de Javerdat, son bourg et relie deux sites mégalithiques : la Pierre à Cupules d'Arnac et le Menhir du Pic. *L'enjeu de ce tracé est évalué comme **modéré**.*

Dans la partie sud-est de l'AEI, les visibilités vers le projet sont assez fréquentes bien que généralement atténuées par la trame bocagère. Ponctuellement, on relève des points de vue dégagés en direction du projet (Vue 26 du carnet de photomontages). La prégnance du projet se renforce à mesure que l'on se rapproche du bourg de Javerdat (Vue 28 du carnet de photomontages). D'autres perceptions assez larges seront aussi possibles le long du chemin dans le périmètre de l'AEI : depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages), du village du Pic (Vue 15 du carnet de photomontages) ou à proximité d'Arnac (Vue 16 du carnet de photomontages). Sur les autres parties du tracé, les perceptions sont fréquemment filtrées ou masquées par la trame boisée dense du secteur, en particulier dans la partie nord de l'AEI. *Dans l'AEI, l'impact du projet éolien sur le GRP des Monts de Blond est jugé **modéré**.*



Photographie 190 : Vue sur le projet éolien, à proximité du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis la limite sud-est de l'AEI (Vue 26 du carnet de photomontages).



Photographie 191 : Vue sur le projet éolien le long du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis l'entrée sud de Javerdat (Vue 28 du carnet de photomontages).



Photographie 192 : Vue sur le projet éolien le long du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages).

Le sentier du renard

Il est situé dans la moitié sud de l'AEI et passe au nord du projet éolien, en empruntant les chemins ruraux. Il réalise une boucle autour de la vallée de l'Oncre et offre ainsi quelques panoramas assez larges en direction du nord et des éoliennes. *L'enjeu de cet itinéraire inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) est évalué comme **modéré**.*

Dans la partie sud du tracé les vues ouvertes vers le projet alternent avec des vues plus cloisonnées, lors de la traversée de boisements ou à l'approche de secteurs où la trame bocagère est plus dense. Les perceptions se renforcent ensuite, notamment à l'approche du bourg de Javerdat, puis après l'avoir dépassé (Vue 29 du carnet de photomontages). Au plus près, le sentier passe à 170 mètres de l'éolienne E3. Une vue panoramique est notamment identifiée depuis le nord de Villemonteix (Vue 21 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur ce sentier de randonnée est **fort**.*

Le sentier de la Perrière

Le sentier de randonnée est localisé dans la partie est de l'AEI. Il passe à proximité du menhir du Pic et traverse le village de Javerdat. *Son enjeu est évalué comme **modéré**.*

Une grande partie du tracé permet de visualiser le projet éolien. Les vues sont moins franches sur toute la partie la plus à l'est. A proximité du menhir du Pic, les visibilitées sont masquées par les boisements denses environnants. A l'ouest de Javerdat et près du hameau du Pic, la perception des éoliennes est proche (Vue 14 du carnet de photomontages). Le tracé du circuit s'en approche au plus près puisqu'il longe sa limite nord. *L'impact du projet éolien sur le sentier de la Perrière est **fort**.*

Le sentier de la Lande

Le sentier de la lande est le plus court des trois itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR et localisés sur la commune de Javerdat. Son tracé passe au plus proche du projet, car il emprunte le chemin rural localisé au nord, à moins de 100 mètres des éoliennes. *L'enjeu de ce sentier est évalué comme **modéré**.*

Les visibilitées des éoliennes sont très franches sur la quasi intégralité du parcours (Vue 29 du carnet de photomontages). Ponctuellement, quelques boisements vont venir estomper ces perceptions voire les masquer mais sur de courts tronçons. *L'impact du projet sur le sentier de la Lande est **fort**.*

L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement reste peu développée. On dénombre deux gîtes localisés sur la commune de Javerdat. Pour l'étude de leurs sensibilités, se référer aux perceptions depuis les lieux de vie au chapitre 6.3.6.3.



Photographie 193 : Vue sur le projet éolien le long des tracés des sentiers des Landes, du Renard et de la Perrière depuis le lieu-dit de la Perrière (Vue 29 du carnet de photomontages).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
79	87	Javerdat	Menhir du Pic	Inscrit	Modéré	Le menhir du Pic est localisé à l'orée d'un bois. Les boisements proches masquent les vues en direction du projet depuis le monument et ses proches abords. Des visibilitées sont identifiées depuis son périmètre de protection, le long de la D9, ou au niveau du lieu-dit Caquou, mais sans covisibilité possible avec le menhir.	Très faible	1 920
80	87	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	Inscrit	Modéré	Le dolmen est situé à proximité de la limite d'un boisement. Des visibilitées sont identifiées depuis le monument et ses abords, légèrement filtrées par la végétation du sous-bois. D'autres vues sont également possibles depuis le périmètre de protection, mais sans covisibilité avec le monument.	Faible	1 380
81	87	Cieux	Menhir d'Arnac	Inscrit	Modéré	Le menhir est localisé au niveau de l'entrée sud du hameau d'Arnac. Les boisements au sud du monument masquent les vues depuis le menhir. A 120 mètres plus au nord, des covisibilités sont identifiées entre les éoliennes et le menhir.	Faible	1 550

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)	
87	Blond, Chamboret, Cieux, Montrol-Sénard, Vaulry	Monts de Blond	Site inscrit	Fort	Dans le périmètre de l'AEI, les visibilitées se concentrent au niveau de la limite sud du périmètre du site inscrit, le long de la D9. D'autres vues sont également identifiées depuis le périmètre de protection, notamment depuis le hameau d'Arnac. A proximité du bourg d'Arnac, des vues assez nettes du projet seront possibles depuis les circuits de randonnée du GRP des Monts de Blond et du sentier des mégalithes.	Modéré	600 au plus proche	

Tableau 28 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
87	Javerdat	Menhir du Pic	Inscrit	Modéré	Ce dolmen est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et son impact sont décrits au chapitre 6.3.6.5. et Tableau 28, page 244.	Très faible	1 920
87	Javerdat	Écuries les Herses	-	Faible	Ces écuries sont localisées au lieu de vie le Caquou. Son enjeu et son impact sont décrits au chapitre 6.3.6.3.	Modéré	1 680
87	Cieux	Circuit des Mégalithes	-	Modéré	Depuis la partie nord du tracé, les visibilitées des éoliennes sont généralement masquées par la végétation dense des boisements qui couvrent l'itinéraire du circuit de randonnée. A proximité des mégalithes, que permet de rejoindre le chemin, les vues sont également limitées par la végétation dense. Le secteur sud du tracé ménage plus d'ouvertures visuelles et notamment le long du tracé de la D9, légèrement à l'écart des éléments patrimoniaux. Les abords du menhir d'Arnac permettent quelques vues assez nettes.	Faible	1 650 au plus proche
87	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	Inscrit	Modéré	Ce dolmen est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et son impact sont décrits au chapitre 6.3.6.5. Tableau 28, page 244.	Faible	1 380
87	Cieux	Menhir d'Arnac	Inscrit	Modéré	Ce menhir est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et son impact sont décrits au chapitre 6.3.6.5. Tableau 28, page 244.	Faible	1 550
87	Montrou-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret, Vaulry, Blond	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Dans la partie sud-est de l'AEI, les visibilitées vers le projet sont assez fréquentes bien que généralement atténuées par la trame bocagère. Ponctuellement, on relève des points de vue dégagés en direction du projet (Vue 26 du carnet de photomontages). La prégnance du projet se renforce à mesure que l'on se rapproche du bourg de Javerdat (Vue 28 du carnet de photomontages). D'autres perceptions assez larges seront aussi possibles le long du chemin dans le périmètre de l'AEI : depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages), du village du Pic (Vue 15 du carnet de photomontages) ou à proximité d'Arnac (Vue 16 du carnet de photomontages).	Modéré	1 090
87	Javerdat	Le sentier du Renard	-	Modéré	Dans la partie sud du tracé les vues ouvertes vers le projet alternent avec des vues plus cloisonnées. Les perceptions se renforcent ensuite, notamment à l'approche du bourg de Javerdat, puis après l'avoir dépassé (Vue 29 du carnet de photomontages). Au plus près, le sentier passe à 170 mètres de l'éolienne E3. Une vue panoramique est notamment identifiée depuis le nord de Villemonteix (Vue 21 du carnet de photomontages).	Fort	160 de E3 au plus près
87	Javerdat	Le sentier de la Perrière	-	Modéré	Une grande partie du tracé permet de visualiser le projet éolien. Les vues sont moins franches sur toute la partie la plus à l'est. A proximité du menhir du Pic, les visibilitées sont masquées par les boisements denses environnants. A l'ouest de Javerdat et près du hameau du Pic, la perception des éoliennes est proche (Vue 14 du carnet de photomontages)	Fort	160 de E3 au plus près
87	Javerdat	Le sentier des Landes	-	Modéré	Les visibilitées des éoliennes sont très franches sur la quasi intégralité du parcours (Vue 29 du carnet de photomontages). Ponctuellement, quelques boisements vont venir estomper ces perceptions voire les masquer mais sur de courts tronçons.	Fort	60 de E1 au plus près

Tableau 29 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.

6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.2, page 165.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), imbriquées entre des parcelles délimitées par des haies bocagères discontinues et quelques boisements. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...). La ZIP est traversée par plusieurs circuits de petite randonnée.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent 7 036,5 m² sur 1 125 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

Les pistes sont perceptibles depuis la RD227 et depuis le chemin de randonnée du sentier des Landes, régulièrement emprunté par les habitants et les promeneurs plus occasionnels.

Les chemins entourant le site et non aménagés pour le parc comportent une bande enherbée au milieu et sont larges de 3 m maximum.

La transition entre les pistes et les chemins ruraux est brutale en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte.

La mesure de réduction Ctr1 favorise l'intégration des pistes d'accès aux éoliennes dans le paysage.

L'impact est faible.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et

leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront visibles depuis le tracé de la RD227 ainsi que depuis le chemin de randonnée des Landes, localisé en limite nord.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 9,07 x 2,65 m, pour une hauteur de 2,80 m.

Le poste est peu perceptible depuis les environs fréquentés, car il est localisé derrière une haie en bord de route. Il a également été choisi de le peindre dans une couleur vert foncé afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1). ***L'impact est très faible.***

6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

6.3.8.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

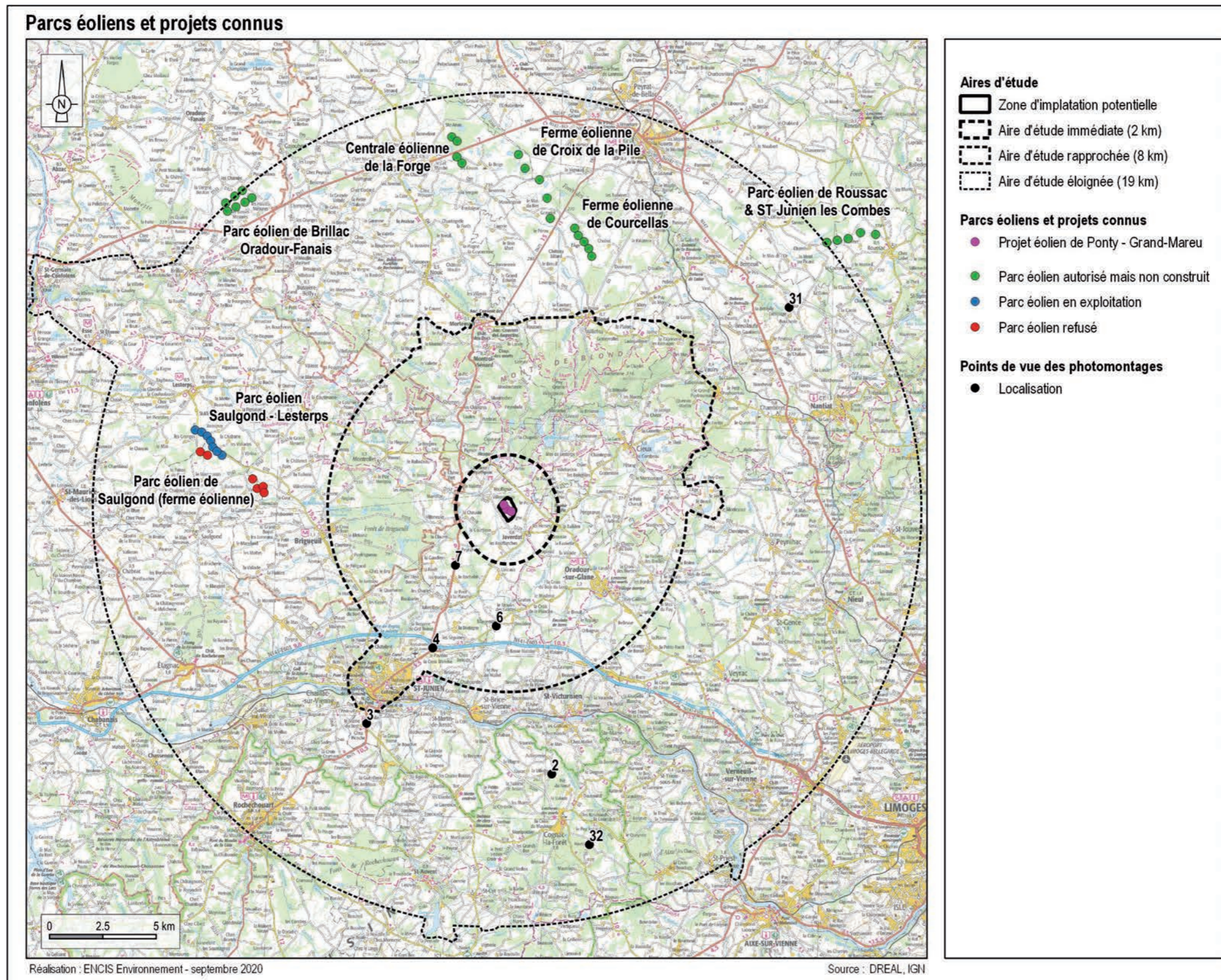
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel.

Dans ce chapitre, sept points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
2	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine / tourisme	Site emblématique de la vallée de la Vienne	Nul
3	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / lieux de vie / patrimoine / tourisme	D675 au sud de Saint-Junien, versants exposé nord de la vallée de la Vienne	Très faible voire nul
4	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / lieux de vie / axes de communication / patrimoine / tourisme	D675 au nord de Saint-Junien	Très faible
6	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / axes de communication	Le long de la D101, au sud de l'AER	Nul
7	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / axes de communication	D675, route de Bellac dans l'AER, près de l'AEI	Nul
31	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Site emblématique du village des Roussis	Très faible
32	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Site emblématique de la vallée du Vincou	Très faible voire nul

Tableau 30 : Liste des photomontages pour les effets cumulés.



Carte 59 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés.

6.3.8.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

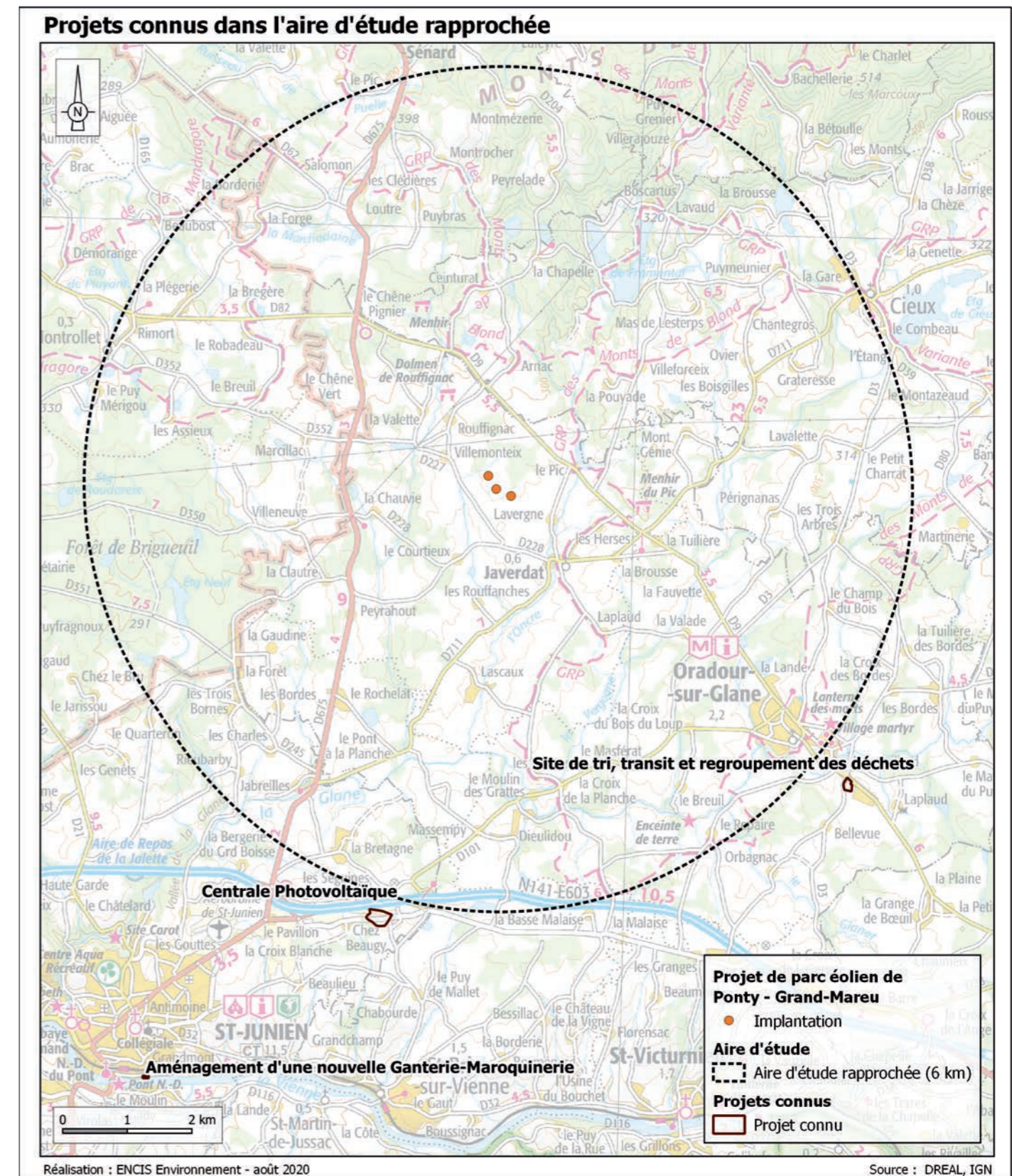
En septembre 2020, trois projets sont recensés :

- Un projet d'aménagement d'une nouvelle ganterie-maroquinerie au sud de Saint-Junien, le long de la Vienne. Le caractère encaissé du site ne permet aucune relation visuelle entre ce projet et le parc éolien de Ponty - Grand-Mareu.

- Un projet de centrale photovoltaïque le long du tracé de la RN141. Quelques visibilités pourront être possibles depuis la centrale mais filtrées par la végétation qui borde la route.

- Un site de tri, transit et regroupement des déchets situé le long de la D9 au niveau de l'entrée sud-est d'Oradour-sur-Glane. Dans ce cas encore, des covisibilités pourront être observées, notamment depuis le tracé de la D9. Les perceptions en direction du projet de Ponty - Grand-Mareu sont limitées à la partie haute des éoliennes qui émergent au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane (vue 8 du carnet de photomontages en annexe).

De manière générale, les effets cumulatifs de ces projets de faible hauteur avec le projet éolien de Ponty - Grand-Mareu sont évalués comme très faibles.



Carte 60 : Localisation des projets existants ou approuvés de faible hauteur dans l'aire d'étude rapprochée.

6.3.8.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

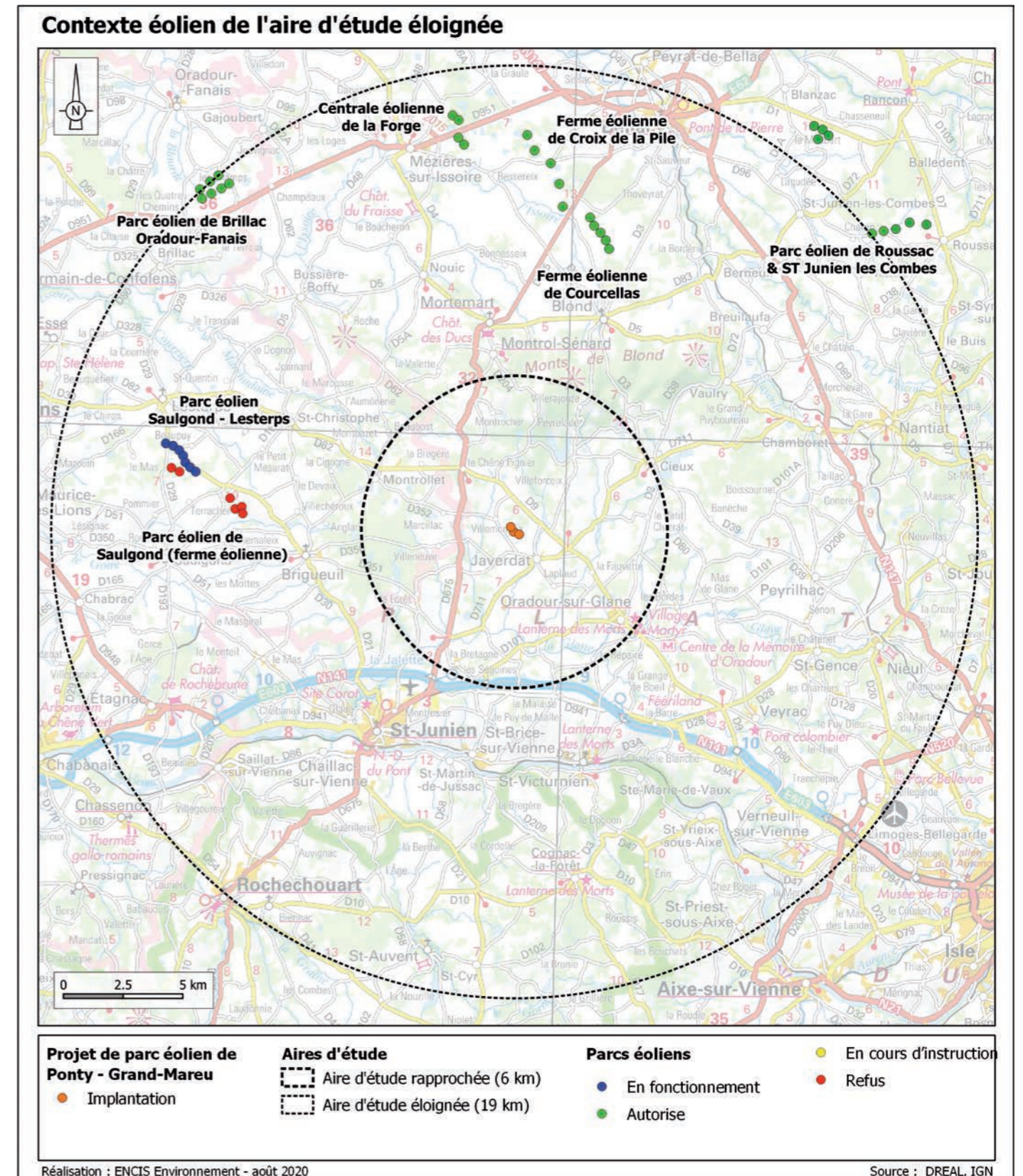
Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En septembre 2020, dans l'aire d'étude globale, il y a un parc éolien en exploitation : le parc éolien de Saulgond-Lesterps, à 16,5 km au sud-ouest du projet de Ponty - Grand-Mareu.

Cinq projets de parcs éoliens sont autorisés dans l'AEE. Leur distance avec le projet est assez importante, puisque le plus proche (la ferme éolienne de Courcellas) se trouve à 12 km. L'impact est donc limité. Les autres projets autorisés sont tous localisés dans le nord de l'AEE : celui de Croix de la Pile à 13 km, la centrale éolienne de la Forge à 15,4 km, le projet de Brillac-Oradour-Fanais à 18,4 km et le parc de Roussac et Saint-Junien-les-Combes à 19,1 km.

L'ensemble de ces projets est situé dans le nord de l'AEE et les Monts de Blond constituent un obstacle visuel important qui limite fortement les secteurs de visibilité conjointe de ces projets.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau page suivante.



Carte 61 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Ganterie - maroquinerie	Création d'une nouvelle ganterie - maroquinerie à Saint-Junien	Le caractère encaissé de la vallée de la Vienne ne permet aucune visibilité conjointe depuis le site et ses proches environs.	Nul	Environ 10,6
Centrale photovoltaïque	Projet de centrale photovoltaïque le long de la RN141	Quelques visibilités pourront être possibles depuis la centrale mais filtrées par la végétation qui borde la route.	Très faible	Environ 6,7
Site de tri	Aménagement d'un site de tri, transit et regroupement des déchets situé le long de la D9, au sud-est d'Oradour-sur-Glane	Des covisibilités pourront être observées, notamment depuis le tracé de la D9. Les perceptions en direction du projet de Ponty - Grand-Mareu sont limitées à la partie haute des éoliennes qui émergent au-dessus de la silhouette bâtie du nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane (vue 8 du carnet de photomontages en annexe).	Très faible	Environ 6,8

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Ferme éolienne de Courcellas	- Autorisation de construire et d'exploiter le 13/03/2015 - 5 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 150 m	Quelques perceptions conjointes sont observées depuis des points de vue ponctuels, généralement localisés à l'est et à l'ouest du relief des Monts de Blond (Vue 32 du carnet de photomontages en annexe). Depuis ces points de vue, la perception des projets reste lointaine.	Très faible	Environ 11
Projet éolien de Croix de la Pile	- Arrêté d'autorisation du 21/10/2016 - 5 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 182 m	Quelques perceptions conjointes sont observées depuis des points de vue ponctuels, généralement localisés à l'est et à l'ouest du relief des Monts de Blond (Vue 32 du carnet de photomontages en annexe). Depuis ces points de vue, la perception des projets reste lointaine.	Très faible	Environ 13
Parc éolien de Saulgond -Lesterps	- Construit en février 2011 - 7 éoliennes de 2 MW - Hauteur totale : 150 m	Quelques covisibilités sont possibles depuis les environs du parc éolien de Saulgond-Lesterps. A cette distance, le projet de Ponty - Grand-Mareu reste peu visible.	Très faible	Environ 13,1
Centrale éolienne de la Forge	- Arrêté d'autorisation du 23/05/2019 - 4 éoliennes de 4,2 MW - Hauteur de 184m et 200 m	Quelques perceptions conjointes sont observées depuis des points de vue ponctuels, généralement localisés à l'est et à l'ouest du relief des Monts de Blond (Vue 32 du carnet de photomontages en annexe). Depuis ces points de vue, la perception des projets reste lointaine.	Très faible	Environ 15,4
Projet éolien de Brillac - Oradour Fanais	- Autorisation de construire le 02/10/2014 - Autorisation d'exploiter le 6/11/2014 - 7 éoliennes de 3 MW - Hauteur totale : 150 m	Quelques covisibilités depuis des points de vue très ponctuels, localisés au sud de l'AEE (Vue 31 du carnet de photomontages en annexe). Quelques extrémités de pales d'éoliennes du projet de Brillac émergent au-dessus des Monts de Blond. A cette distance, le projet reste très peu perceptible.	Très faible	Environ 18,4
Parc éolien de Roussac et Saint-Junien-les-Combes	- Arrêté préfectoral d'autorisation le 13/02/2018 - 5 éoliennes de 3,3 MW - Hauteur totale : 180 m	Quelques covisibilités depuis des points de vue très ponctuels, localisés au sud de l'AEE (Vue 31 du carnet de photomontages en annexe). Quelques extrémités de pales d'éoliennes du projet de Roussac émergent au-dessus de reliefs boisés lointains. A cette distance, le projet reste très peu perceptible.	Très faible	Environ 19,1

Tableau 31 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.

6.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien est implanté au sud du relief des Monts de Blond qui forment une limite franche entre le nord et le sud de l'aire d'étude globale. En effet, même si ce relief est peu prononcé, il masque les vues en direction du nord de l'AEE, limitant les visibilitées à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié.

Au sud de l'AEE, c'est le relief encaissé de la vallée de la Vienne qui marque le paysage. Quelques visibilitées lointaines sont identifiées depuis la partie haute du versant orienté nord mais ces perceptions restent assez ponctuelles. A cette distance, la prégnance du projet dans le paysage est limitée.

Depuis les Monts de Blond même, les perceptions du projet sont généralement atténuées par le relief et masquées voire filtrées par les boisements denses qui couvrent le relief.

Depuis le sud de l'AER, la concurrence visuelle du projet avec les Monts de Blond est plus marquée (Vue 4, Vue 5 et Vue 6 du carnet de photomontages). Le gabarit des éoliennes contraste avec le relief peu marqué de cet ensemble, même si les secteurs de perceptions conjointes sont assez restreints.

L'implantation du projet s'inscrit globalement dans la continuité des lignes de forces de relief, dominée par le relief des Monts de Blond. A l'échelle de l'AEI, le projet est situé sur un court interfluve et les éoliennes suivent globalement les courbes de niveau, sur la partie haute du versant. L'implantation suit une courbe sud-est, nord-ouest qui vient souligner le relief du vallon localisé plus au sud et qui rejoint le cours de l'Oncre au sud de Javerdat.

Les éoliennes s'insèrent dans un paysage où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le caractère linéaire et les interdistances régulières de l'implantation permet une meilleure lisibilité depuis les lieux de vie proches et les routes.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

Au sein de l'aire d'étude globale du projet, le motif éolien est peu répandu. Un parc en fonctionnement est recensé et localisé à l'ouest de l'aire d'étude éloignée et reste globalement peu visible. Plusieurs projets éoliens autorisés sont localisés au nord de l'AEE. Leur construction participera de l'émergence de ce motif dans ce secteur de la Haute-Vienne. Localement, les perceptions sociales du paysage sont influencées par la présence de grands ensembles naturels tels que la vallée de la Vienne ou les Monts de Blond ainsi que la vallée de la Glane ou le passage du peintre Corot a durablement marqué l'imaginaire local. Plus ponctuellement, le site d'Oradour-sur-Glane est un site notable dans le secteur. Sa valeur historique et symbolique est importante mais il constitue cependant un événement assez ponctuel à l'échelle de l'AEE.

Le porteur de projet a inscrit le parc éolien de Ponty - Grand-Mareu dans une démarche de concertation avec les élus ainsi qu'avec les habitants. Un comité de pilotage incluant les élus a été mis en place dès les premières étapes du projet. Des réunions d'information ont aussi été réalisées tout au long de la construction du projet avec pour objectif de favoriser son appropriation par les habitants du territoire (voir détails de la démarche «6.1.5.2 Concertation avec la population», page 174).

Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible, car les effets du relief et le taux de boisement important ont tendance à masquer les visibilitées potentielles. Au nord de l'AER, les Monts de Blond constituent une barrière visuelle franche qui masque les visibilitées en direction du nord de l'AEE. Au sud de l'AEE, c'est le relief encaissé de la vallée de la Vienne qui dissimule les perceptions lointaines. Ponctuellement, des visibilitées sont cependant possibles, notamment depuis la partie haute des versants (Vue 2 et Vue 3 du carnet de photomontages). A cette distance, la prégnance du projet dans le paysage reste peu marquée. **Les routes et les lieux de vie les plus importants (Verneuil-sur-Vienne, Bellac, Rochechouart, Saint-Gence ou Veyrac ainsi que les routes N141, N147 et N520) sont très peu impactés par le projet éolien (impact très faible)**, seules des vues partielles et/ou périphériques étant possibles.

Dans l'AER, les principaux lieux de vie sont également peu ou pas impactés. L'impact du projet est très faible pour Saint-Junien ou Cieux. Il est évalué comme faible pour Oradour-sur-Glane. Le relief des Monts de Blond masquant les vues en direction du nord, l'impact sur les bourgs localisés au nord du massif sont nuls, comme pour le village de Blond. Les routes de l'AER sont généralement bordées de végétation sous forme de boisements ou de linéaires de bocage. Cependant, certains tronçons offrent des vues larges en direction du projet, comme le tracé de la D675 (Vue 7 du carnet de photomontages), la D101 au sud de l'AER (Vue 6 du carnet de photomontages), la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages) ou la D711 (Vue 10, Vue 11 ou Vue 13 du carnet de photomontages). **L'impact du projet de Ponty - Grand-Mareu sur ces itinéraires a donc été jugé faible.**

Dans le périmètre de l'AEI, les hameaux les plus impactés (impact fort) sont ceux de la Valette (Vue 19 du carnet de photomontages), de la Perrière (Vue 29 du carnet de photomontages), de Montargis (Vue 29 du carnet de photomontages), de Villemonteix (Vue 21 du carnet de photomontages) ainsi que de Lavergne (Vue 29 du carnet de photomontages). Ces derniers sont parmi les plus proches du projet éolien. Leurs abords, généralement dégagés, permettent de percevoir la plupart des éoliennes. Ces dernières paraissent imposantes au regard des rapports d'échelle avec les motifs composant le paysage proche. L'implantation est généralement bien lisible, mais des effets de superposition de pales peuvent parfois apparaître, brouillant légèrement la lisibilité de l'ensemble. Les nombreuses structures végétales accompagnent visuellement les éoliennes.

D'autres hameaux sont impactés de façon modérée : la Fontanas (Vue 30 du carnet de photomontages), les Cassines (Vue 26 du carnet de photomontages), Caquou (Vue 16 du carnet de photomontages), Chez

Cressac (Vue 29 du carnet de photomontages), les Herses (Vue 27 du carnet de photomontages), les Rouffanches (Vue 14 du carnet de photomontages), la Garenne (Vue 27 du carnet de photomontages), les Bouénas, le Nicoulaud, les Vignauds, les Betoulles (Vue 19 du carnet de photomontages), le Courtieux (Vue 27 du carnet de photomontages), Rouffignac (Vue 18 du carnet de photomontages), le Puy de Bos (Vue 16 du carnet de photomontages) ainsi que le Pic (Vue 23 du carnet de photomontages). Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (moins de 2 500 m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les autres hameaux sont moins impactés. L'impact est faible pour : la Pouyade, la Brousse, les Maurants, la Chauvie (Vue 17 du carnet de photomontages), Arnac (Vue 24 du carnet de photomontages) ainsi que la Grande Rouffanche. Les vues sont plus fragmentées et partielles, les éoliennes moins prégnantes, en raison notamment des boisements.

Concernant les routes de l'AEI, la D711, la D9, la D227 et la D228 ont un impact jugé fort. En effet, malgré la présence de boisement et de haies bocagère filtrant les visibilitées, de larges panoramas vers le projet sont également observés. La prégnance du projet dans le paysage est généralement importante depuis ces axes de circulation.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, l'enjeu le plus fort concerne l'église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge à Bellac ainsi que la vallée de la Vienne qui comporte une emprise spatiale importante. Dans le cas des éléments patrimoniaux localisés à Bellac et dans le nord de l'AEE plus généralement, les visibilitées sont masquées par le relief des Monts de Blond. On note également le site patrimonial de Limoges mais dont l'éloignement important au projet réduit l'impact qui est considéré comme nul. **La vallée de l'Issoire comporte également un enjeu fort mais l'impact est également très faible voire nul.**

Dans le périmètre de l'AER, les enjeux les plus forts concernent le village martyr d'Oradour-sur-Glane et les Monts de Blond. Les autres éléments patrimoniaux notables de l'AER sont le bourg de Mortemart ainsi que le site de la Chapelle de Vaulry. Pour ces deux derniers, c'est le relief des Monts de Blond qui masque les visibilitées amenant un impact nul. Depuis le village martyr d'Oradour-sur-Glane, les visibilitées du projet sont inexistantes. Un secteur de covisibilité est identifié depuis l'entrée sud-est du bourg. **Le secteur de perception de cette covisibilité est restreint mais la reconnaissance institutionnelle importante du village martyr conduit à évaluer un impact faible sur cet ensemble.** Depuis les Monts de Blond, les vues en direction du projet sont relativement restreintes. Hors du périmètre de protection du site inscrit, des covisibilitées entre le massif et le projet sont observables depuis le sud de l'AER. Depuis ces points de vue, l'échelle du projet tranche avec celle du relief. **Globalement, l'impact du projet sur les Monts de Blond est évalué comme modéré.**

Le GRP des Monts de Blond est impacté modérément par le projet dans le périmètre de l'AER et de l'AEI, malgré une couverture boisée relativement importante tout le long du tracé, certains tronçons ménagent également des visibilitées panoramiques en direction du projet. Enfin, dans le périmètre de l'AEI, on note également la présence de trois sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). **La proximité de ces sentiers avec le projet et les visibilitées importantes des éoliennes que l'on peut y observer génèrent un impact fort.**

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite au minimum, les principaux accès étant déjà existants. La création de quelques portions de pistes est peu impactante pour le paysage de l'AEI.

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins et routes communales) en raison du relief aplani, et leur revêtement identique aux chemins.

Le poste de livraison sera peu impactant par sa situation en bordure de la D227 à proximité de haie et par l'utilisation d'un RAL vert sombre pour la peinture le recouvrant.

Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

Les effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés sont globalement très faibles. Le seul parc en activité de Saulgond-Lesterps, localisé à 16,5 km au sud-ouest du projet de Ponty - Grand-Mareu est très peu visible depuis le périmètre étudié et au-delà. Quelques perceptions conjointes sont possibles depuis les proches environs du parc de Saulgond, mais à cette distance, le projet de Ponty - Grand-Mareu est peu visible. Les autres projets existants bénéficient tous d'une autorisation et sont localisés dans le nord de l'AEE. Le relief des Monts de Blond vient s'interposer visuellement entre ces projets et le parc éolien de Ponty - Grand-Mareu. Les visibilitées conjointes sont donc très limitées et concernent quelques points de vue ponctuels (Effets cumulés depuis la Vue 4, Vue 31 et Vue 32 du carnet de photomontages).

Les effets cumulatifs du projet avec les autres projets existants ou approuvés sont donc globalement très faibles.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Modérée	Présence marquée des éoliennes, dont le gabarit est imposant à cette échelle et contraste avec les éléments du paysage : relief, végétation et éléments bâtis. Faible création de pistes, panneau d'information le long du chemin de randonnée des Landes, structures végétales préservées, poste de livraison peint en vert sombre.	Long terme / réversible	Modéré	Mesures E1 et E2	Modéré
Paysage immédiat	Modérée	Bonne lisibilité du projet. Le gabarit des éoliennes reste important avec quelques effets de superposition de pales depuis les secteurs ouest et est de l'AEI. Eoliennes qui paraissent parfois imposantes par contraste avec les motifs paysagers proches. Le village de Javerdat est fortement impacté ainsi que six autres lieux de vie. Quatorze hameaux sont impactés de façon modérée et faiblement pour six autres. L'impact est modéré pour le site inscrit des Monts de Blond et pour le circuit de grande randonnée de pays du même nom. L'impact est fort pour trois chemin de randonnée inscrits au PDIPR.	Long terme / réversible	Fort	-	Fort
Paysage rapproché	Modérée	Bonne lisibilité du projet mais concurrence visuelle avec le relief des Monts de Blond situé quelques kilomètre plus au nord. Principaux bourgs peu ou pas impactés, visibilité limitée depuis les routes principales. Le village martyr est impacté faiblement et le site inscrit des Monts de Blond de façon modérée. Perceptions du projet généralement intermittentes depuis les principaux axes routiers de l'AER.	Long terme / réversible	Modéré	-	Modéré
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 32 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

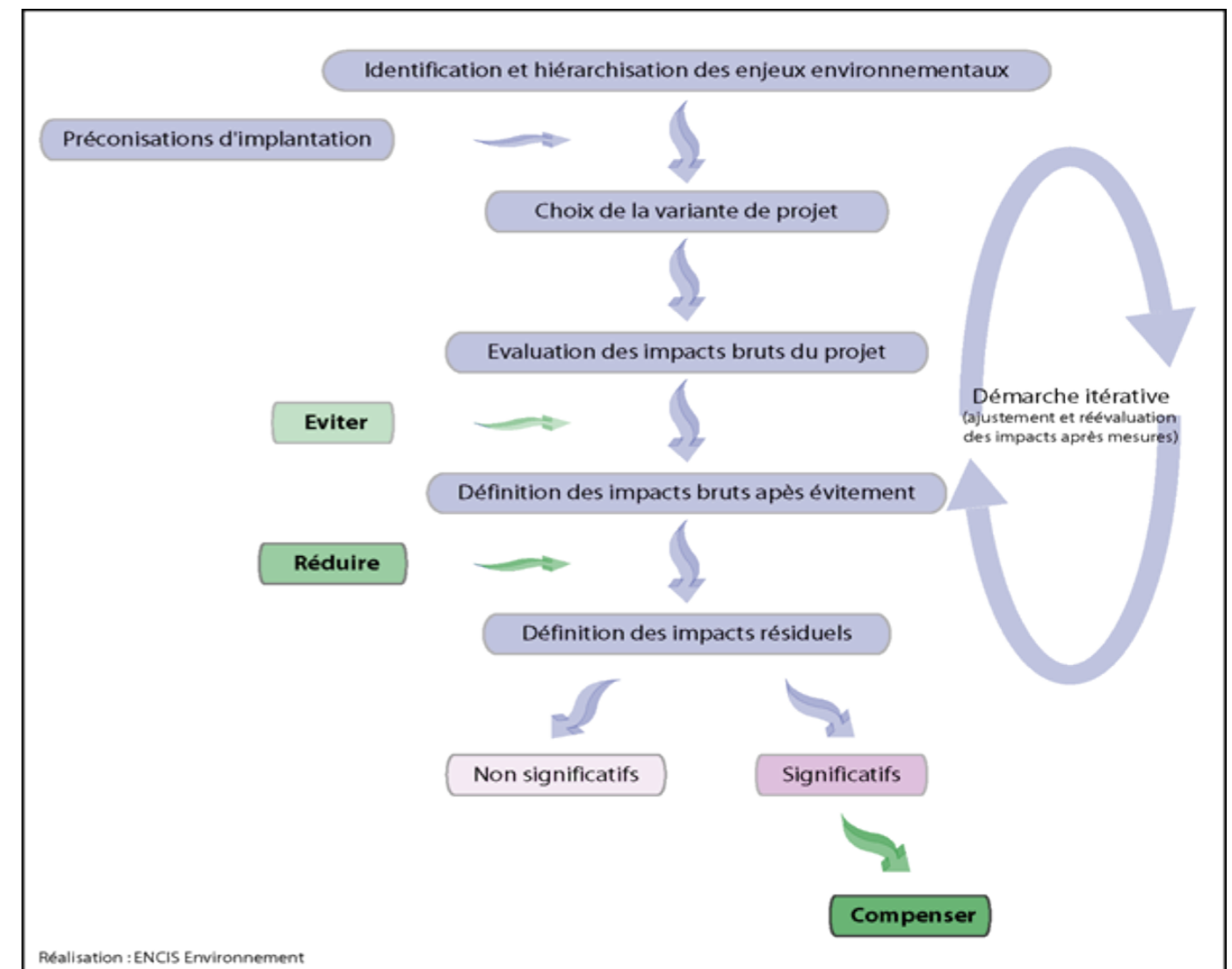


Figure 48 : Démarche de définition des mesures.

7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des études paysagères et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure Cpt1	Concurrence visuelle avec le relief des Monts de Blond	Réduction	Le choix d'implanter trois éoliennes et leur positionnement favorise l'intégration paysagère du projet dans le contexte.	Le gabarit des éoliennes reste imposant et contraste avec les Monts de Blond mais l'implantation choisie favorise une plus grande cohérence visuelle entre le parc et le massif emblématique.
Mesure Cpt2	Les voies et les plateformes d'accès aux éoliennes créées sont visibles depuis la D227 au sud et les chemins de randonnée au nord	Réduction	Réduction du linéaire de pistes d'accès créées et optimisation du dimensionnement des aménagements connexes.	Le linéaire de voies d'accès et la taille des plateformes est réduit au minimum favorisant leur intégration dans le contexte paysager.
Mesure Cpt3	Artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Le poste de livraison est positionné le long du tracé de la D227 afin de le rendre plus discret depuis les routes et lieux de vie proches.	Le local technique est positionné le long de la D227 et à proximité d'un linéaire de haie et d'un arbre de haut jet, ce qui facilite sa discrétion depuis les proches environs.

7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MCtr)

Mesure Ctr1 : Intégration paysagère des voies d'accès aux éoliennes

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Les voies d'accès aux éoliennes, par les matériaux utilisés, peuvent venir contraster avec le paysage des environs immédiats.

Objectif de la mesure : Utiliser des matériaux locaux pour la réalisation des pistes d'accès aux éoliennes.

Description de la mesure : Les matériaux utilisés pour la réalisation des voies d'accès auront une teinte s'approchant de la teinte des chemins ruraux proches, comme celui localisé au nord du projet et emprunté par le sentier de randonnée des Landes.

Impact résiduel : Faible.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Modalité de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du Management environnemental du chantier.



Photographie 195 : Exemple de teinte du chemin rural localisé au nord du projet et emprunté par le sentier de randonnée des Landes.

7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

Mesure E1 : Intégration des postes de livraison

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des postes source dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural, agricole et forestier.

Description : Le poste de livraison sera peint en vert foncé pour s'accorder avec les linéaires de haies et boisements proches (RAL 6009, par exemple).

Impact résiduel : Faible

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Modalités de suivi : A l'issue de la phase chantier.

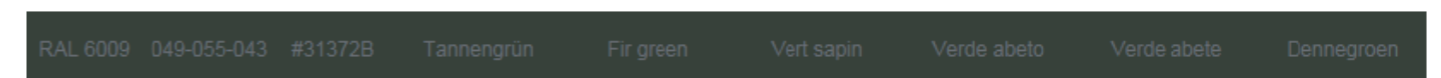


Figure 49 : Teinte RAL 6009, vert sombre



Photographie 194 : Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage en bois et dont les portes sont peintes en vert-gris foncé.

Mesure E2 : Mise en place d'un(de) panneau(x) de présentation du projet

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Les éoliennes apportent une sémantique nouvelle au paysage bocager de ce secteur sud des Monts de Blond. Elles vont modifier le paysage quotidien des habitants des lieux de vie alentour ainsi que le paysage emprunté par les randonneurs occasionnels.

Objectif de la mesure : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, encourager une meilleure acceptation du projet par les habitants du secteur comme par les promeneurs (randonneurs, cavaliers, vététistes) de passage et empruntant les chemins de randonnée des Landes, de la Perrière et du Renard localisés au nord du projet.

Description de la mesure : Implantation d'un(de) panneau(x) au niveau de la jonction des trois itinéraires de randonnée le long d'un chemin d'exploitation, en limite est du projet et/ou le long du GRP des Monts de Blond et du sentier de randonnée de la Perrière.

Ce(s) panneau(x) d'information présentera(ont) le parc éolien de Ponty - Grand-Mareu (historique, puissance, contexte environnemental, etc.).

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

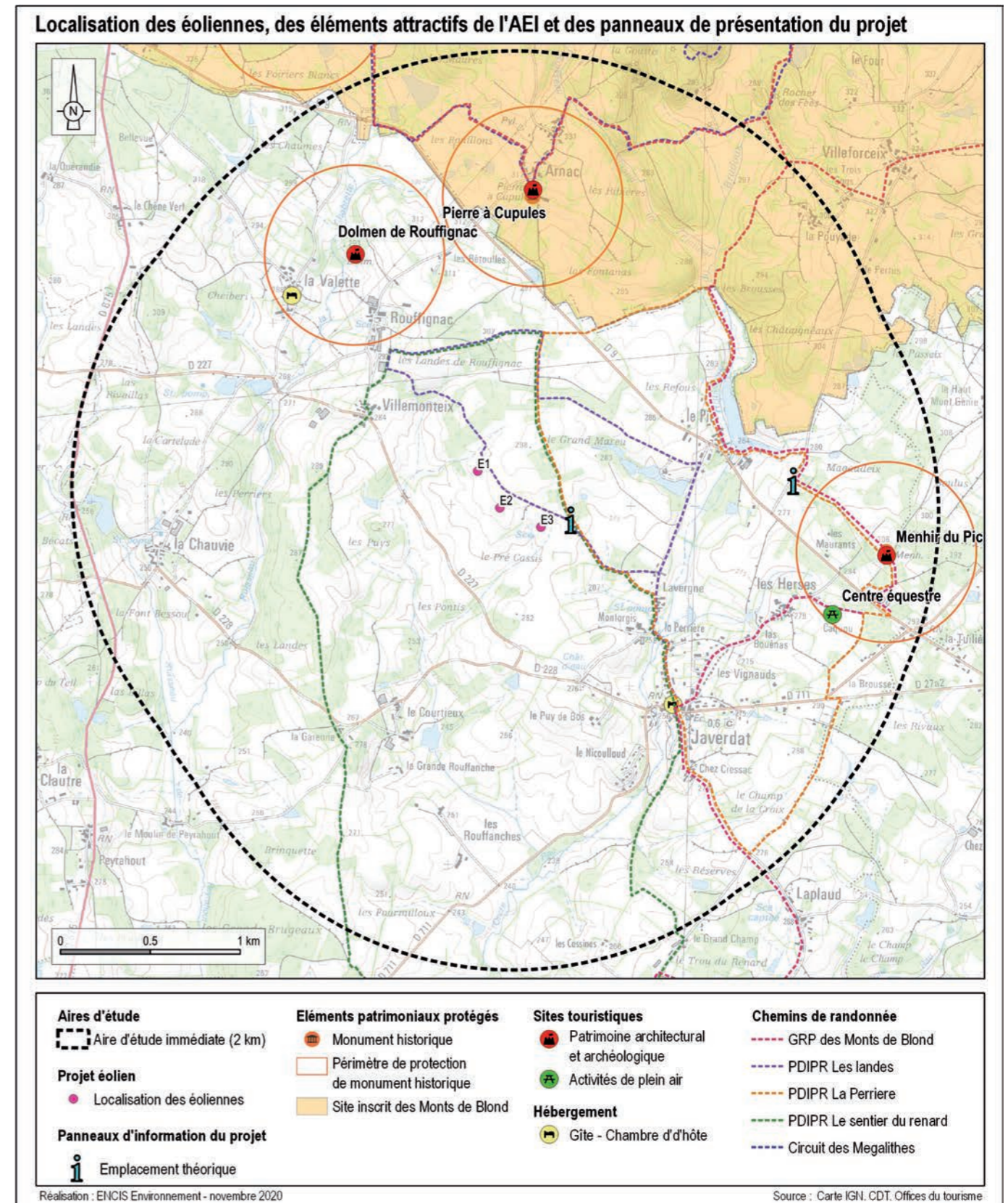
Coût estimatif : 2 000 € par panneau.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Modalité de suivi : Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal et d'un représentant du maître d'ouvrage sera créé.



Photographie 196 : Exemple de panneaux d'information à proximité d'un parc éolien (parc éolien de la Souterraine en Creuse).



Carte 62 : Proposition de localisation des panneaux d'information du projet.

Mesure E4 : Mise en place d'un fond de plantation de haies ou sujets arborés pour les lieux de vie les plus proches du parc éolien de Ponty - Grand-Mareu

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains qui s'avéreraient intéressés.

Description : La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient incommodes pour eux : les riverains intéressés seront invités à se faire connaître auprès du porteur de projet, via l'envoi de courriers aux habitants proches (moins de 1,5 km). Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés et les cônes de vue qu'il faudra ménager. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage. L'attribution du fond de plantation se fera en priorité pour les lieux de vie les plus proches ainsi que pour ceux dont le niveau d'impact avait été évalué de fort à modéré.

Les plants utilisés seront des espèces arbustives ou arborées d'essences locales : chêne pédonculé, cornouiller, noisetier, aubépines, prunelliers, fusain d'Europe, saules, ...

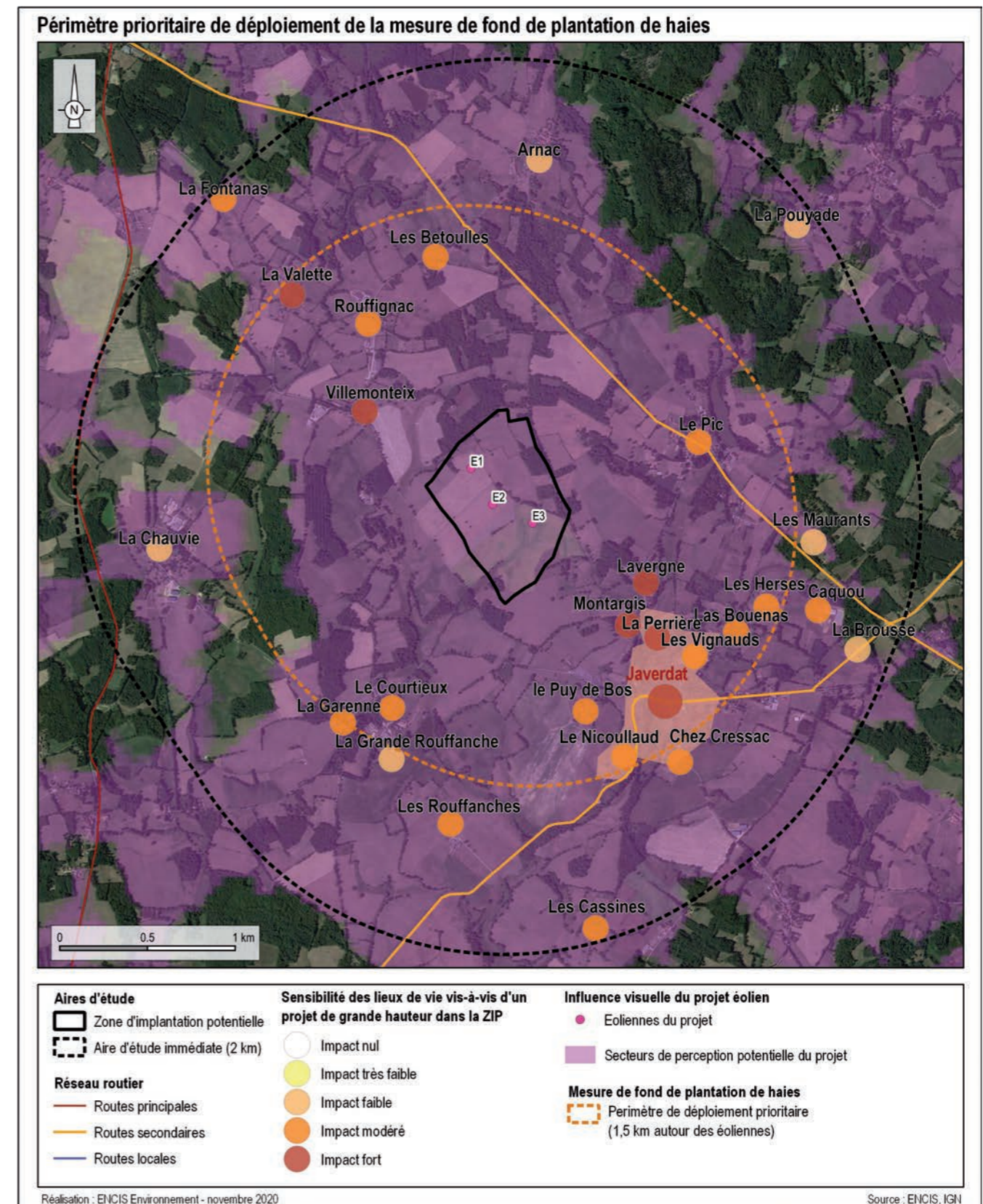
Le périmètre de déploiement de la mesure correspond à un rayon de 1,5 km autour du centre du projet éolien.

Impact résiduel : Faible à modéré à long terme.

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 50 000 €

Calendrier : Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.

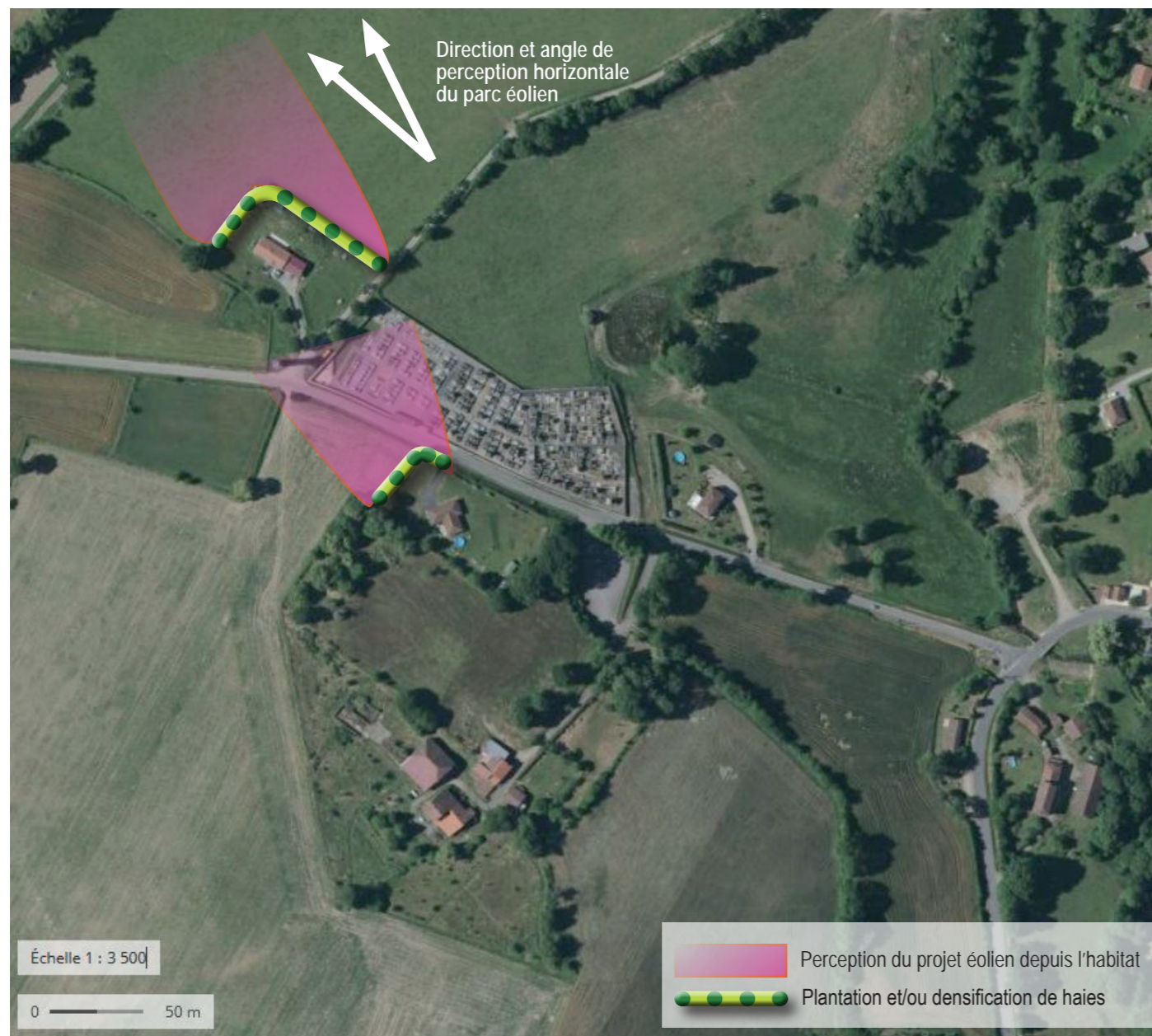
Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur



Carte 63 : Localisation du périmètre prioritaire de déploiement de la mesure du fond de plantation de haies.

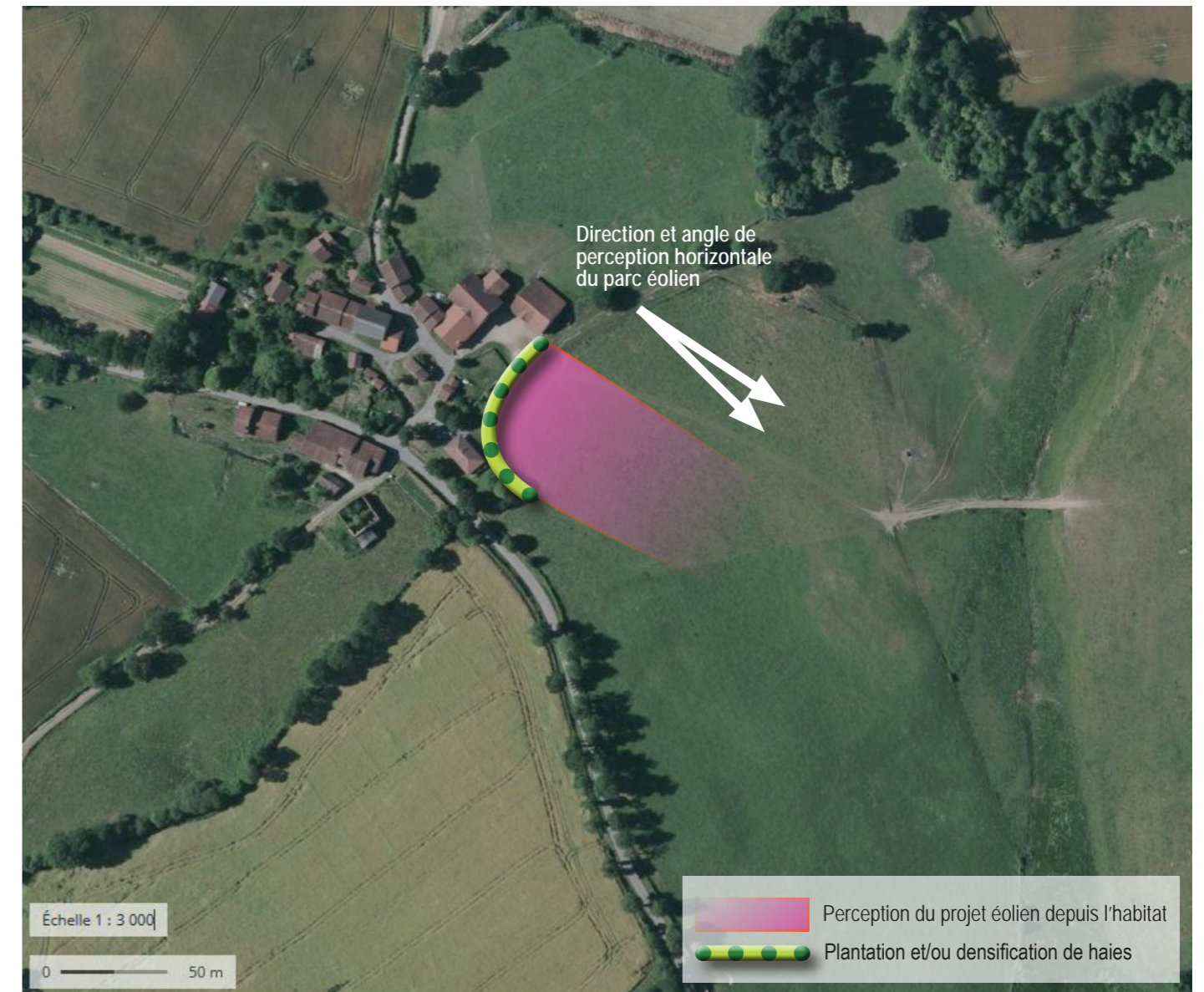
Mesure fond de plantation, exemple des habitations à l'ouest de Javerdat

Plusieurs habitations et leur proches abords localisées à l'ouest de Javerdat, dans le secteur de Puy de Bos, permettront des vues assez directes vers le projet éolien de Ponty - Grand-Mareu. La mesure de fond de plantation de haies permettra de filtrer quelques perceptions et d'atténuer, en partie, la prégnance du projet dans le paysage depuis l'habitat.



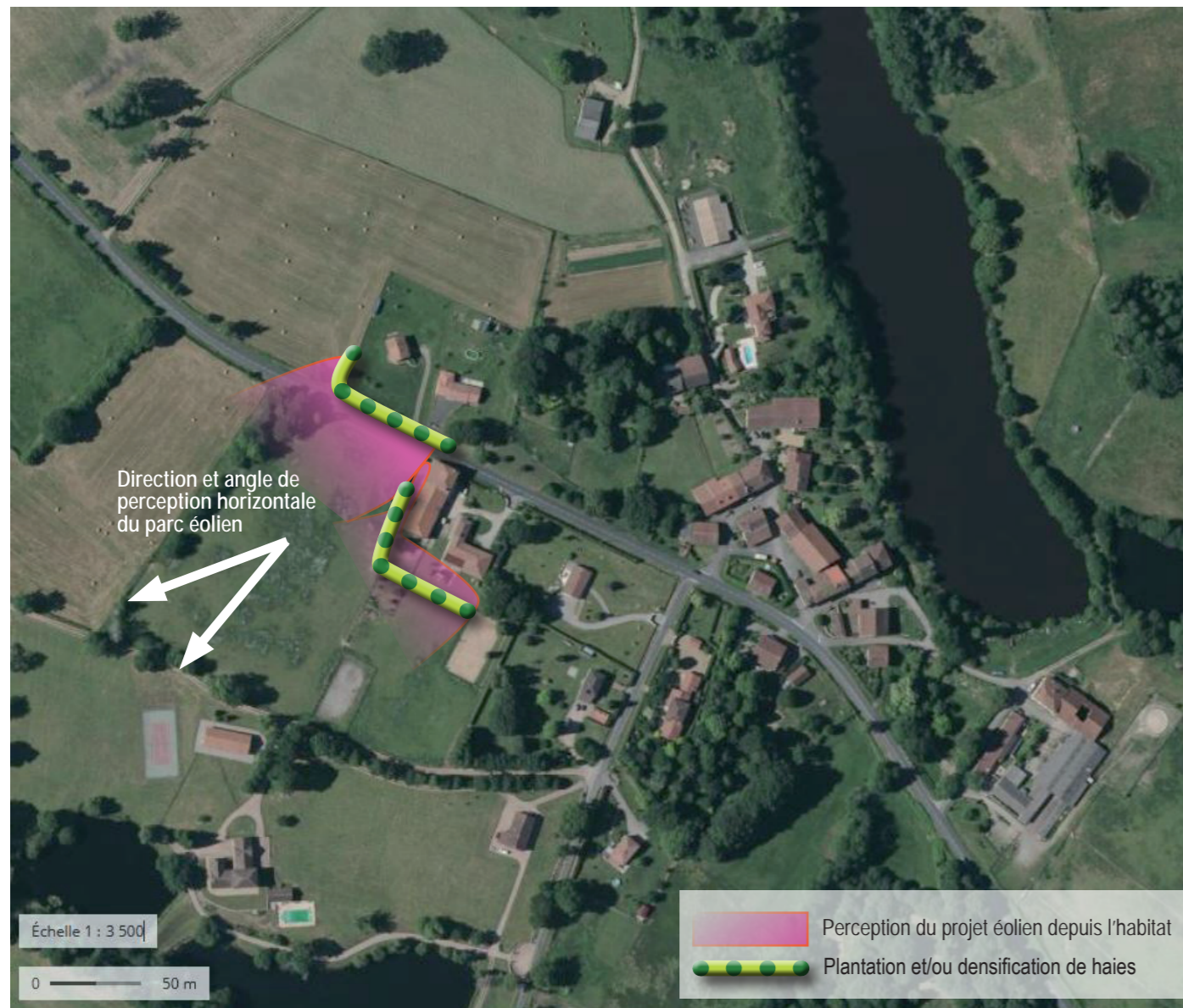
Mesure fond de plantation, exemple de Villemonteix

Les habitations localisées en limite est de Villemonteix permettront des vues assez directes vers le projet éolien de Ponty - Grand-Mareu. La mesure de fond de plantation de haies permettra de filtrer quelques perceptions et d'atténuer, en partie, la prégnance du projet dans le paysage depuis l'habitat.



Mesure fond de plantation, exemple du hameau du Pic

Les habitations localisées au sud-ouest du hameau du Pic permettront des vues assez directes vers le projet éolien de Ponty - Grand-Mareu. La mesure de fond de plantation de haies permettra de filtrer quelques perceptions et d'atténuer, en partie, la prégnance du projet dans le paysage depuis les habitations et leurs proches abords.



Mesure fond de plantation, exemple du hameau de la Valette

Les habitations localisées au sud-est du hameau de la Valette permettront des vues assez directes vers le projet éolien de Ponty - Grand-Mareu. La mesure de fond de plantation de haies permettra de filtrer quelques perceptions et d'atténuer, en partie, la prégnance du projet dans le paysage depuis les habitations et leurs proches abords.



7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure Cpt1	Concurrence visuelle avec les Monts de Blond	Réduction	Le gabarit des éoliennes reste imposant et contraste avec le relief des Monts de Blond mais l'implantation choisie favorise une plus grande cohérence visuelle entre le parc et les Monts de Blond, même si	Implantation de trois éoliennes, décrivant une courbe selon un axe sud-est, nord-ouest.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure Cpt2	Les voies et les plateformes d'accès aux éoliennes créées sont visibles depuis la D227 au sud et les chemins de randonnée au nord	Réduction	Le linéaire de voies d'accès et la taille des plateformes est réduit au minimum favorisant leur intégration dans le contexte paysager	Optimisation du linéaire de pistes d'accès créées et du dimensionnement des aménagements connexes.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure Cpt3	Artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Discrétion du poste de livraison depuis les proches environs.	Le local technique est positionné le long de la D227 et à proximité d'un linéaire de haie et d'un arbre de haut jet.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure Ctr1	Les voies d'accès aux éoliennes, par les matériaux utilisés, peuvent venir contraster avec le paysage des environs immédiats	Réduction	Faible à court terme, les pistes viendront se fondre dans le contexte paysager	Les matériaux utilisés pour la réalisation des voies d'accès auront une teinte s'approchant de celle des chemins ruraux proches, comme celui localisé au nord du projet et emprunté par le sentier de randonnée des Landes.	Compris dans la conception du projet	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E1	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Le poste de livraison reste visible mais s'intègre dans le paysage existant	Le poste de livraison sera peint en vert foncé afin de mieux s'accorder avec les linéaires bocagers et les boisements proches (RAL 6009, par exemple).	Compris dans la conception du projet	A l'issue de la phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, paysagiste
Mesure E2	Baisse d'attractivité du sentier des Landes, arrivé d'éléments de grande hauteur dans un paysage rural préservé	Accompagnement	Les habitants et promeneurs plus occasionnels ont accès à une information détaillée sur le projet éolien	Informers le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, encourager une meilleure acceptation du projet par les habitants du secteur comme par les promeneurs (randonneurs, cavaliers, vététistes) de passage et empruntant les chemins de randonnée du GRP des Monts de Blond, des Landes, de la Perrière et du Renard localisés au nord du projet.	2 000 € par panneau	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, éventuellement graphiste pour la conception
Mesure E3	Modification notable du cadre de vie pour les habitants les plus proches	Accompagnement	La perception du parc éolien est atténuée depuis certains lieux de vie à impact fort ou modéré	La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et/ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient incommodes pour eux.	Enveloppe globale de 50 000 €	Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants	Maître d'ouvrage / Paysagiste concepteur

Tableau 33 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

Table des illustrations

Figures	
Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	22
Figure 3 : Coupe de principe sud-ouest, nord-est.	46
Figure 4 : Coupe de principe ouest, est.	46
Figure 5 : La descente du chalet Corot. 1910-1918. Jean Teillet. Huile sur toile, 147 x 97 cm.	48
Figure 6 : Environs de Saint-Junien. Léon-Victor Dupré. 1860. Huile sur panneau, 55 x 74 cm.	48
Figure 7 : La Vienne à Lespinasse. Charles Donzel. 1875. Huile sur toile, 40 x 51 cm.	48
Figure 8 : Vue générale prise de la rivière de la chapelle Notre Dame du Pont à Saint-Junien. Gustave Le Gray. 1851. Épreuve sur papier salé, 30 x 21,6 cm.	49
Figure 10 : Oradour-sur-Glane. Chem. 1944. Encre de chine sur papier.	49
Figure 9 : Les Monts de Blond village de Boscartus. Pavel Macek. 1999.	49
Figure 11 : Hêtre du Fayau après la tempête. Pavel Macek. 1999. Gravure.	49
Figure 13 : Présentation des Monts de Blond sur le site internet de l'office de tourisme du Haut Limousin.	50
Figure 12 : Le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, site le plus visité du département de la Haute-Vienne.	50
Figure 14 : Présentation et mise en valeur du site Corot sur le site internet de la ville de Saint-Junien.	50
Figure 15 : Coupe topographique de l'AER selon un axe sud-ouest, nord-est (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 2, accentuant ainsi le relief existant).	77
Figure 16 : Modèles numériques de terrain à l'échelle de l'aire rapprochée (pour une question de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 3, accentuant ainsi le relief existant).	78
Figure 17 : Modèle numérique de terrain à l'échelle de l'aire rapprochée (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 5, accentuant ainsi le relief existant).	79
Figure 18 : Coupe de principe du bourg de Javerdat et de la ZIP. Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport hauteur / longueur a été modifié (h=lx2).	104
Figure 19 : Modèles numériques de terrain à l'échelle de l'aire immédiate.	105
Figure 20 : Verso d'une topofiche de randonnée présentant les itinéraires de randonnées pédestres sur la commune de Javerdat (publiée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne).	129
Figure 21 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).	141
Figure 22 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).	141
Figure 23 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).	141
Figure 24 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).	142
Figure 26 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).	142
Figure 25 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).	142
Figure 27 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.	144
Figure 28 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	145
Figure 29 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	145
Figure 30 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	145
Figure 31 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).	145
Figure 32 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	146
Figure 33 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	146
Figure 34 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.	147
Figure 35 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).	149
Figure 36 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).	149
Figure 38 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.	150
Figure 37 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).	150
Figure 39 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).	150
Figure 40 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).	150
Figure 41 : Schéma d'une éolienne.	165
Figure 42 : Exemple de RAL 6009 vert foncé.	166
Figure 43 : Plaquette d'information mise à disposition de la population.	174
Figure 44 : Plaquette de présentation de la permanence publique.	175
Figure 45 : Coupe de principe sud-ouest, nord-est.	180
Figure 46 : Coupe de principe ouest, est.	180
Figure 47 : Coupe topographique de l'AER selon un axe sud-ouest, nord-est (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 2, accentuant ainsi le relief existant).	202
Figure 48 : Démarche de définition des mesures.	257
Figure 49 : Teinte RAL 6009, vert sombre	259
Photographies	
Photographie 1 : Vue lointaine depuis le versant exposé nord de la vallée de la Vienne.	32
Photographie 2 : Le relief des Monts de Blond vu depuis le tracé de la N147 à l'est de l'AEE.	32
Photographie 3 : Ponctuellement, le tracé de la N141 permet une vue lointaine vers les Monts de Blond (source : GoogleStreetView).	33
Photographie 4 : La végétation dense offre peu de vues lointaines depuis le tracé de la N147.	33
Photographie 5 : Bocage vallonné alternant entre prairies de fauches, arbres isolés et boisements près de Saint-Gence, à l'est de l'AEE.	34
Photographie 6 : Au nord de l'AER, les Monts de Blond présentent une couverture boisée importante.	34
Photographie 7 : Paysage ouvert en direction de l'ouest et des Monts de Blond depuis la commune de Saint-Gence, localisée à l'est de l'AEE.	36
Photographie 8 : Paysage cloisonné par le bocage dans les Terres Froides.	37
Photographie 9 : Routes rectilignes bordées de haies denses caractéristiques de l'unité paysagère des Terres Froides.	37
Photographie 10 : Paysage de bocage vallonné dans la Basse Marche	38
Photographie 11 : Trame bocagère appauvrie sur les hauteurs du plateau.	38
Photographie 12 : Le plateau de Rochechouart, à proximité de Biennac.	39
Photographie 13 : Paysage à dominante forestière des abords de Rochechouart.	39
Photographie 14 : Vue sur les Monts de Blond depuis la N147.	40
Photographie 15 : Paysage bocager et forestier des Monts de Blond.	40
Photographie 16 : Les reliefs boisés des Monts d'Ambazac sur la commune de Compreignac.	41
Photographie 17 : Les reliefs boisés des Monts d'Ambazac vus depuis le nord.	41
Photographie 18 : Le bocage de la rive gauche de la Vienne vu depuis le versant opposé.	42
Photographie 19 : Depuis Limoges et sa campagne résidentielle, les ouvertures visuelles vers la ZIP restent ponctuelles	43
Photographie 20 : Sur les Monts de Blond, les routes longeant les lignes de crêtes permettent quelques vues dégagées vers la ZIP.	43
Photographie 21 : Visibilité partielle, limitée à la partie haute de la ZIP, en limite nord de Verneuil-sur-Vienne.	52
Photographie 22 : Vue lointaine depuis la D941 au nord de la commune de Verneuil-sur-Vienne.	52
Photographie 23 : Panorama ponctuel ouvert à proximité d'un quartier d'habitat pavillonnaire sur la commune de Saint-Gence.	53
Photographie 24 : Perception de la ZIP limitée par les boisements proches au sud du bourg de Veyrac.	53
Photographie 25 : Perception de la ZIP limitée par le relief et les boisements depuis un court tronçon de la N147, localisé au nord-est de l'AEE.	54
Photographie 26 : Eglise paroissiale Saint-Saturnin à Chaillac-sur-Vienne (MH 44, source : tourisme-hautevienne).	57

Photographie 27 : Panorama en direction de la ZIP depuis les abords de l'église Saint-Saturnin (MH 44, source : ENCIS Environnement).	57	de Blond.	97
Photographie 28 : Eglise Saint-Etienne à Esse (MH 3).	58	Photographie 65 : Vue en direction de la ZIP depuis la D204, à proximité des hameaux de Puymenier et Chantegros.	98
Photographie 29 : Eglise de l'Assomption de la Très-Saint-Vierge à Bellac (MH 11, source : tourisme-hautevienne.com).	58	Photographie 66 : Visibilité de la ZIP depuis la D711, au niveau de la limite sud du site inscrit des Monts de Blond.	98
Photographie 30 : Le château de Pennevayre à Verneuil-sur-Vienne (MH 15, source : base Mérimée du Ministère de la Culture).	62	Photographie 67 : Depuis le sud de l'AER, comme à proximité de la N141, la ZIP domine le relief des Monts de Blond situé en arrière-plan.	98
Photographie 32 : Visibilité partielle, limitée à la partie haute de la ZIP, depuis la limite nord du château de Pennevayre localisé dans le bourg de Verneuil-sur-Vienne (MH 15).	62	Photographie 68 : Covisibilité entre la ZIP et les Monts de Blond qui se détachent en arrière-plan, depuis la D675.	99
Photographie 33 : Vue lointaine en direction de la ZIP depuis l'entrée nord-ouest de la maison du XVI ^{ème} , localisée sur la commune de Saint-Gence (MH 36).	62	Photographie 69 : Au nord-est de l'AER, le GRP des Monts de Blond croise le tracé de la D711. La ZIP est alors perceptible au-dessus de l'horizon boisé.	102
Photographie 31 : Le château de Cognac-la-Forêt (MH 27, source : patrimoinecognac87).	62	Photographie 70 : A proximité du tracé du GRP des Monts de Blond et à mesure que l'on se rapproche de l'AEI, la perception de la ZIP se fait plus présente dans le paysage.	102
Photographie 34 : Maison du XVI ^{ème} siècle à Saint-Gence (MH 36).	63	Photographie 71 : Perception de la ZIP, de la vallée de l'Oncre et des Monts de Blond en arrière-plan depuis la limite sud-est de l'AEI.	107
Photographie 35 : Pont surmonté d'un colombier à Veyrac (MH 42).	63	Photographie 72 : Depuis l'est de l'AEI, la présence du vallon de l'Oncre dans le plan intermédiaire peut accentuer la présence de la ZIP dans le paysage.	107
Photographie 36 : Lanterne des morts à Cognac-la-Forêt (MH 48).	63	Photographie 73 : Perception de la ZIP à proximité du tracé de la D9, depuis le nord de l'AEI.	107
Photographie 37 : Eglise Saint-Martin à Jussac (MH 48, source : tourisme-hautevienne).	63	Photographie 74 : Panorama depuis l'entrée sud du bourg de Javerdat.	108
Photographie 38 : Vue en direction de la ZIP, masquée en partie par les boisements, depuis la limite est du site inscrit de la vallée de la Glane.	66	Photographie 75 : Vue partielle de la ZIP depuis la D711 qui traverse le bourg de Javerdat d'est en ouest.	109
Photographie 39 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite nord du site classé du château de Cognac-la-Forêt, le long de la D10.	67	Photographie 76 : Visibilité panoramique de la ZIP depuis la sortie ouest de Javerdat, le long de la D228, masquée en partie par la trame bocagère.	109
Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP à proximité de la limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne	67	Photographie 77 : Vue rapprochée depuis le lieu-dit la Fontanas (1).	113
Photographie 41 : Vue en direction de la ZIP depuis le site emblématique du village des Roussis.	70	Photographie 78 : Panorama large en direction de la ZIP depuis les Cassines (2).	113
Photographie 42 : Vue en direction de la ZIP depuis le site emblématique de la vallée de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brègère.	70	Photographie 79 : Vue depuis la limite nord du hameau de la Pouyade (3).	113
Photographie 43 : Depuis la limite nord-est du site de la vallée du Vincou, en amont de la RN147, seule la partie supérieure de la ZIP émerge légèrement au-dessus des collines boisées.	71	Photographie 80 : Vue depuis la D711 à proximité du lieu-dit La Brousse (4).	114
Photographie 44 : Perception de la ZIP depuis la limite ouest du site emblématique des étangs de la région de Thouron, le long de la N147.	71	Photographie 81 : Vue rapprochée depuis le lieu-dit Caquou, ferme équestre (5).	114
Photographie 45 : Visibilité de la ZIP depuis l'est du site emblématique de la Mothe, commune de Peyrilhac.	71	Photographie 82 : Covisibilité entre la ZIP et le hameau de la Chauvie depuis le croisement entre la D228 et la D675 (7).	114
Photographie 46 : Visibilité de la ZIP depuis l'est du site emblématique de la Mothe, commune de Peyrilhac.	72	Photographie 83 : Vue filtrée par une haie bocagère arborée depuis la limite nord du hameau de Chez Cressac (8).	115
Photographie 47 : Depuis le sud de l'AER, on perçoit assez nettement le rapport d'échelle entre la ZIP et les Monts de Blond en arrière-plan.	80	Photographie 84 : Depuis la Valette, panorama très large en direction de la ZIP qui apparaît en covisibilité avec la silhouette du hameau de Rouffignac, en arrière-plan (9).	115
Photographie 48 : A l'ouest de l'AER, depuis la D675, on perçoit assez nettement le rapport d'échelle entre la ZIP et les Monts de Blond qui apparaissent en arrière-plan.	80	Photographie 85 : Ouverture visuelle en direction de la ZIP depuis l'entrée nord-ouest du hameau d'Arnac (10).	115
Photographie 49 : Vue depuis le sud des Monts de Blond en direction de la ZIP, qui émerge au-dessus de légers relief boisés proches.	80	Photographie 86 : La ZIP se distingue nettement dans le paysage depuis le chemin d'accès au lieu-dit les Rouffanches (11).	116
Photographie 50 : Large panorama en direction de Saint-Junien et de la ZIP apparaissant à l'horizon, depuis la rive gauche de la vallée de la Vienne.	82	Photographie 87 : Vue large et rapprochée depuis le chemin communal qui traverse le hameau les Herses (12).	116
Photographie 51 : Visibilité de la ZIP depuis la limite nord du bourg d'Oradour-sur-Glane.	83	Photographie 88 : Vue assez directe de la ZIP depuis la limite nord-est du hameau de la Garenne, le long de la D228 (13).	116
Photographie 52 : Perception de la ZIP depuis le sud de l'AER, à proximité du tracé de la N141.	84	Photographie 89 : Vue en direction de la ZIP ponctuellement masquée par un élément bâti depuis le hameau de la Grande Rouffanche (15).	117
Photographie 53 : Visibilité assez nette de la ZIP depuis le tracé de la D9, au sud-est de la ZIP.	85	Photographie 90 : Vue légèrement atténuée par la trame bocagère plus lointaine depuis le lotissement le Nicoullaud, au sud de Javerdat, le long de la D711 (16).	117
Photographie 54 : Abbaye de Saint-Amand surplombant la vallée de la Vienne, en contrebas.	88	Photographie 91 : Vue assez large de la ZIP en covisibilité avec le lotissement des Vignauds, depuis sa limite sud (17).	117
Photographie 55 : La collégiale dans le centre de Saint-Junien.	88	Photographie 92 : Panorama vers la ZIP depuis la route d'accès au hameau de la Betoulle (18).	118
Photographie 58 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite ouest du village martyr, dans le prolongement de l'ancienne rue principale.	89	Photographie 93 : Visibilité de la ZIP au-dessus des boisements proches depuis la D228, qui traverse le hameau du Courtieux (19).	118
Photographie 56 : Dans les rues du village martyr d'Oradour-sur-Glane.	89	Photographie 94 : Visibilité de la ZIP au-dessus d'éléments bâtis du hameau de Rouffignac (20).	118
Photographie 57 : Eglise Saint-Martin d'Oradour-sur-Glane.	89	Photographie 95 : Visibilité de la ZIP au-dessus du bâti et de quelques éléments de végétation du hameau de Puy de Bos (21).	119
Photographie 59 : Covisibilité entre la ZIP et les éléments patrimoniaux du bourg d'Oradour-sur-Glane dont l'église Saint-Martin et le village martyr.	90	Photographie 96 : Visibilité large de la ZIP depuis la frange nord-ouest du lieu de vie de la Perrière (22).	119
Photographie 60 : Covisibilité entre la ZIP et la chapelle du Bois du Rat à droite du panorama.	90	Photographie 97 : Visibilité de la ZIP depuis le hameau du Pic, sensiblement atténuée par la trame bocagère (23).	119
Photographie 61 : Perception de la ZIP au-dessus des boisements proches, depuis la limite est du menhir au lieu-dit le Ceinturat.	91	Photographie 98 : Covisibilité entre la ZIP et le bâti du hameau de Montargis depuis la route communale d'accès (24).	120
Photographie 62 : Visibilité nette de la ZIP depuis le tracé de la D711, au niveau de la limite est du périmètre de protection du site inscrit des Monts de Blond.	97	Photographie 99 : Covisibilité entre la ZIP et le bâti localisé au niveau de la limite nord-est de Villemonteix (25).	120
Photographie 63 : Visibilité nette de la ZIP depuis le tracé de la D711, au niveau du lieu-dit Fourigaud, depuis le site inscrit des Monts de Blond.	97	Photographie 100 : Visibilité franche de la ZIP depuis le chemin d'accès au hameau de Lavergne (26).	120
Photographie 64 : Vue en direction de la ZIP depuis la D3, au nord de Cieux, dans le périmètre du site inscrit des Monts	97	Photographie 101 : Depuis la D711, au sud de l'AEI, au niveau du hameau des Rouffanches.	122
		Photographie 102 : Depuis le tracé de la D9, dans le quart nord-ouest de l'AEI. La visibilité de la ZIP est légèrement atténuée par la trame bocagère.	122

Photographie 103 : Vue ouverte et relativement proche le long de la D227, à l'ouest de l'AEI.	123	vallée de la Vienne.	191
Photographie 104 : Vue légèrement masquée par la trame bocagère proche depuis la D228, au niveau de la limite ouest du bourg de Javerdat.	123	Photographie 144 : Perception du projet éolien depuis le site emblématique de la vallée de la Vienne, à proximité de la limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne (Vue 2 du carnet de photomontages).	191
Photographie 105 : Vue en direction de la ZIP depuis le sud-ouest du périmètre de protection du menhir du Pic, mais sans covisibilité possible avec le monument.	124	Photographie 145 : Vue en esquisse du projet éolien depuis le site emblématique du village des Roussis.	192
Photographie 106 : Vue en direction de la ZIP masquée par les boisements depuis les abords immédiats du dolmen de Rouffignac.	125	Photographie 146 : Vue en esquisse du projet éolien depuis la limite nord-est du site emblématique de la vallée du Vincou.	192
Photographie 107 : Vue en direction de la ZIP depuis le périmètre de protection du dolmen de Rouffignac, mais sans covisibilité possible avec ce dernier.	125	Photographie 147 : Vue en direction du projet depuis la limite est du périmètre de site emblématique de la Mothe, gentilhommière du XVIII ^{ème} ou XIX ^{ème} siècle, allée de chêne, étang, bocage.	192
Photographie 109 : Légère covisibilité entre la partie haute de la ZIP et le menhir d'Arnac localisé en contrebas.	126	Photographie 148 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D675, le relief des Monts de Blond marquant la ligne d'horizon en arrière-plan (Vue 7 du carnet de photomontages).	202
Photographie 108 : Menhir d'Arnac et plaque d'information située à proximité.	126	Photographie 149 : Vue en direction du projet éolien depuis la limite nord de la zone d'activité de Saint-Junien, à proximité de la D675 (Vue 4 du carnet de photomontages).	204
Photographie 110 : Le dolmen de Rouffignac est dans un bon état de conservation et relativement facile d'accès. La végétation qui l'entoure ne permet aucune vue vers la ZIP depuis ses abords immédiats.	128	Photographie 150 : Vue sur le projet éolien depuis l'entrée sud-est d'Oradour-sur-Glane, le long de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages en annexe).	205
Photographie 111 : Visibilité de la ZIP depuis le sud de Javerdat, le long du tracé du GRP des Monts de Blond et des sentiers de randonnées de la Perrière et du Renard (inscrits au PDIPR).	130	Photographie 151 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord-est d'Oradour-sur-Glane (Vue 9 du carnet de photomontages en annexe).	205
Photographie 112 : Vue en direction de la ZIP à proximité du secteur sud du tracé du sentier du renard (PDIPR), près du lieu-dit les Cassinnes.	130	Photographie 152 : Vue en direction du projet éolien depuis les abords de la N141, à hauteur du lieu-dit Dieulidou, dont les éléments bâtis apparaissent au second plan (Vue 5 du carnet de photomontages).	207
Photographie 113 : Visibilité large de la ZIP depuis la frange nord-ouest du lieu de vie de la Perrière (22), le long des sentiers de randonnée de la Perrière, du renard et des landes.	131	Photographie 153 : Vue très partielle et fugace de la partie haute du projet depuis la D941, dans le secteur de la zone commerciale de Saint-Junien.	208
Photographie 114 : Vue sur la ZIP depuis sa limite nord, le long des sentiers de la Perrière et du renard.	131	Photographie 154 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D675, le long du principal tronçon de visibilité au sud de l'AER (Vue 7 du carnet de photomontages).	209
Photographie 115 : Paysage de la ZIP depuis le chemin de randonnée de la lande.	131	Photographie 155 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D101, au sud de l'AER (Vue 6 du carnet de photomontages).	209
Photographie 116 : Motifs paysagers de l'AEI	134	Photographie 156 : Vue en direction du projet éolien en esquisse depuis le tracé de la D9, au sud-est d'Oradour-sur-Glane (Vue 8 du carnet de photomontages).	209
Photographie 117 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	143	Photographie 157 : Vue en direction du projet éolien en esquisse depuis le tracé de la D711, au nord-est de l'AER (Vue 11 du carnet de photomontages).	210
Photographie 118 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.	143	Photographie 158 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D711, au nord-est de l'AER à environ 1,5 km de l'AEI (Vue 13 du carnet de photomontages).	210
Photographie 119 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	145	Photographie 159 : Visibilité depuis la route du Bois au Bœuf, au sud des périmètres de protection du pont Notre-Dame sur la Vienne et de la Chapelle Notre-Dame-du-Pont (MH n° 53 et 54) mais sans covisibilité possible.	213
Photographie 120 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	146	Photographie 160 : Vue en direction du projet éolien depuis la D675 (Vue 3 du carnet de photomontages).	214
Photographie 121 : Vue de l'état initial.	158	Photographie 161 : Vue en esquisse en direction du projet éolien depuis l'entrée sud-est du bourg, le long de la D9 (Vue 8 du carnet de photomontages).	215
Photographie 122 : Variante 1.	159	Photographie 162 : Covisibilité partielle entre le projet et la chapelle du Bois du Rat (MH n°77) depuis le croisement entre la D204 et une route locale.	215
Photographie 123 : Variante 2.	159	Photographie 163 : Perception du projet éolien depuis la limite est, sud-est du périmètre de protection du menhir au lieu-dit Ceinturat (MH n°78) mais sans covisibilité possible avec le monument.	215
Photographie 124 : Variante 3.	159	Photographie 164 : Perception du projet depuis la limite est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711 (Vue 10 du carnet de photomontages).	216
Photographie 125 : Vue de l'état initial.	160	Photographie 165 : Perception du projet depuis l'est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711. Des éléments bâtis du village de Cieux apparaissent en avant-plan du projet (Vue 11 du carnet de photomontages).	217
Photographie 126 : Variante 1.	161	Photographie 166 : Perception du projet depuis la D3, au nord de Cieux, depuis le site inscrit des Monts de Blond (Vue 12 du carnet de photomontages).	217
Photographie 127 : Variante 2.	161	Photographie 167 : Perception du projet depuis la limite sud du périmètre du site inscrit des Monts de Blond, le long de la D711 (Vue 13 du carnet de photomontages).	217
Photographie 128 : Variante 3.	161	Photographie 168 : Perception nette du projet depuis le sud de l'AEI, le long du tracé de la D711 (Vue 24 du carnet de photomontages).	227
Photographie 129 : Vue de l'état initial.	162	Photographie 169 : Perception nette du projet depuis l'est de l'AEI, à proximité du tracé de la D9 (Vue 14 du carnet de photomontages).	227
Photographie 130 : Variante 1	163	Photographie 170 : Vue sur le projet éolien depuis la limite sud, au niveau de Chez Cressac (Vue 28 du carnet de photomontage).	229
Photographie 131 : Variante 2.	163	Photographie 171 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord-ouest de l'AEI, à proximité de Bellevue et de la Fontanas (Vue 20 du carnet de photomontages).	233
Photographie 132 : Variante 3.	163		
Photographie 133 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.	165		
Photographie 134 : Exemple d'un poste de livraison peint avec un RAL vert sombre.	166		
Photographie 135 : Permanences auprès de la population.	174		
Photographie 136 : Illustration d'un chantier éolien	176		
Photographie 137 : Visibilité lointaine en direction du projet éolien depuis les abords du stade sportif de Verneuil-sur-Vienne.	183		
Photographie 138 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis la route de la Chassagne, au sud du bourg de Saint-Gence (Vue 1 du carnet de photomontages en annexe).	184		
Photographie 139 : Visibilité très fugace et anecdotique, le long de la RN147 au niveau du lieu-dit la Vergne Jourde.	185		
Photographie 140 : Covisibilité entre le projet éolien et la ville de Saint-Junien depuis le versant nord de la vallée de la Vienne.	185		
Photographie 141 : Covisibilité entre l'église Saint-Saturnin et le projet éolien depuis la terrasse qui jouxte la mairie.	188		
Photographie 142 : Perception lointaine du projet depuis la limite nord du périmètre du site classé du Château de Cognac-la-Forêt, son parc et le site avoisinant.	191		
Photographie 143 : Visibilité lointaine en direction du projet éolien depuis la limite ouest du périmètre de protection de la			

Photographie 172 : Vue sur le projet éolien depuis le chemin d'accès au hameau des Cassines (Vue 25 du carnet de photomontages).	233
Photographie 173 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau des Herses, également à proximité du centre équestre au lieu-dit Caquou (Vue 20 du carnet de photomontages).	234
Photographie 174 : Covisibilité nette entre le projet et le hameau de la Chauvie depuis le tracé de la D675. Depuis le lieu de vie, les visibilitées sont réduites (Vue 22 du carnet de photomontages).	234
Photographie 175 : Perception nette du projet depuis la route communale située au nord du hameau de la Valette (Vue 19 du carnet de photomontages).	234
Photographie 176 : Visibilité des pales d'éoliennes au-dessus de la végétation depuis la limite nord du hameau d'Arnac (Vue 16 du carnet de photomontages).	235
Photographie 177 : Vue panoramique depuis la limite nord du hameau de la Garenne, le long de la D228 (Vue 23 du carnet de photomontages).	235
Photographie 178 : Vue large vers le projet, en partie tronquée par les boisements, depuis la route d'accès au hameau des Betouilles (Vue 18 du carnet de photomontages).	235
Photographie 179 : Vue panoramique vers le projet depuis le chemin rural reliant les hameaux de Rouffignac et de Villemontheix (Vue 21 du carnet de photomontages).	236
Photographie 180 : Vue panoramique vers le projet depuis la D228, au nord de Puy de Bos et à proximité du château d'eau (Vue 30 du carnet de photomontages).	236
Photographie 181 : Vue panoramique vers le projet depuis le lieu-dit la Perrière, en limite nord-ouest de Javerdat (Vue 29 du carnet de photomontages).	236
Photographie 182 : Perception large vers le projet, atténuée par la végétation, depuis le hameau du Pic, le long de la D9 (Vue 15 du carnet de photomontages).	237
Photographie 183 : Vue en direction du projet éolien depuis le tracé de la D711, à proximité des Rouffanches (Vue 24 du carnet de photomontages).	238
Photographie 184 : Vue sur le projet éolien depuis la D9, au nord du périmètre de l'AEI (Vue 17 du carnet de photomontages).	239
Photographie 185 : Vue sur le projet éolien depuis la D228, à l'ouest du périmètre de l'AEI (Vue 23 du carnet de photomontages).	239
Photographie 186 : Vue sur le projet éolien depuis la D228, au sud de l'AEI (Vue 30 du carnet de photomontages).	239
Photographie 187 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau des Herses, en limite sud-ouest du périmètre de protection du menhir du Pic (Vue 27 du carnet de photomontages).	240
Photographie 188 : Vue sur le projet éolien depuis le hameau de la Valette, au sud-ouest du périmètre de protection du dolmen de Rouffignac, sans covisibilité possible (Vue 19 du carnet de photomontages).	241
Photographie 189 : Vue sur le projet éolien depuis la D9, dans le périmètre de protection du menhir d'Arnac et en limite sud du site inscrit des Monts de Blond (Vue 17 du carnet de photomontages).	241
Photographie 190 : Vue sur le projet éolien, à proximité du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis la limite sud-est de l'AEI (Vue 26 du carnet de photomontages).	242
Photographie 191 : Vue sur le projet éolien le long du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis l'entrée sud de Javerdat (Vue 28 du carnet de photomontages).	242
Photographie 192 : Vue sur le projet éolien le long du tracé du GRP des Monts de Blond, depuis le hameau des Herses (Vue 27 du carnet de photomontages).	242
Photographie 193 : Vue sur le projet éolien le long des tracés des sentiers des Landes, du Renard et de la Perrière depuis le lieu-dit de la Perrière (Vue 29 du carnet de photomontages).	243
Photographie 195 : Exemple de teinte du chemin rural localisé au nord du projet et emprunté par le sentier de randonnée des Landes.	259
Photographie 194 : Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage en bois et dont les portes sont peintes en vert-gris foncé.	259
Photographie 196 : Exemple de panneaux d'information à proximité d'un parc éolien (parc éolien de la Souterraine en Creuse).	260

Cartes

Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Limousin).	10
Carte 2 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (source : DREAL Limousin).	11
Carte 3 : Les aires d'étude.	18
Carte 4 : Situation géographique.	31
Carte 5 : Hydrographie et relief.	32
Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.	33
Carte 7 : Occupation du sol.	34
Carte 8 : Unités paysagères.	35
Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.	44
Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.	51
Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.	55
Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	56
Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.	65
Carte 14 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	69
Carte 15 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	74
Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.	81
Carte 17 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	86
Carte 18 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	87
Carte 19 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.	95
Carte 20 : Périmètre du site inscrit des Monts de Blond, éléments patrimoniaux et paysagers et points de vue étudiés (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine).	96
Carte 21 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	100
Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	101
Carte 23 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.	106
Carte 24 : Perceptions de la ZIP depuis Javerdat et les lieux-dits qui lui sont rattachés.	108
Carte 25 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.	110
Carte 26 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.	121
Carte 27 : Monuments historiques et sites protégés de l'aire d'étude immédiate.	124
Carte 28 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	128
Carte 29 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.	133
Carte 30 : Proposition d'une orientation d'implantation.	137
Carte 31 : Variante 1.	156
Carte 32 : Variante 2.	156
Carte 33 : Variante 3.	156
Carte 34 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.	157
Carte 35 : Plan de masse du projet.	167
Carte 36 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.	179
Carte 37 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.	182
Carte 38 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.	186
Carte 39 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	187
Carte 40 : Relations du projet avec les sites protégés de l'AEE.	189
Carte 41 : Relation du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	190
Carte 42 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE.	198
Carte 43 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.	201
Carte 44 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité de la ville de Saint-Junien (source : Google Satellite).	204
Carte 45 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du bourg d'Oradour-sur-Glane (source : Google Satellite).	205
Carte 46 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du lieu-dit les Bordes près d'Oradour-sur-Glane (source : Google Satellite).	206
Carte 47 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité du village de Cieux (source : Google Satellite).	206
Carte 48 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.	211
Carte 49 : Localisation des monuments historiques de l'AER et du projet éolien.	212

Carte 50 : Localisation des sites protégés de l'AER et du projet éolien.	218
Carte 51 : Relation du projet avec le site emblématique de l'AER.	219
Carte 52 : Relation du projet avec les sites attractifs de l'AER.	223
Carte 53 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.	226
Carte 54 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.	228
Carte 55 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Javerdat (source : Google Satellite).	229
Carte 56 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.	230
Carte 57 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.	238
Carte 58 : Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et attractifs de l'AEI.	240
Carte 59 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés.	248
Carte 60 : Localisation des projets existants ou approuvés de faible hauteur dans l'aire d'étude rapprochée.	249
Carte 61 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.	250
Carte 62 : Proposition de localisation des panneaux d'information du projet.	260
Carte 63 : Localisation du périmètre prioritaire de déploiement de la mesure du fond de plantation de haies.	261
Carte 64 : Localisation du corridor favorable à la biodiversité et de la haie fruitière.	278

Tableaux

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.	21
Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.	26
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	61
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	68
Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.	73
Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	76
Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	93
Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.	99
Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.	100
Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	103
Tableau 11 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.	109
Tableau 12 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.	112
Tableau 13 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	127
Tableau 14 : Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude immédiate.	127
Tableau 15 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	132
Tableau 16 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.	136
Tableau 17 : Variantes de projet envisagées.	155
Tableau 18 : Synthèse de la concertation avec les collectivités.	174
Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.	181
Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux protégés et non protégés de l'AEE.	197
Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	199
Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.	200
Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.	222
Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	224
Tableau 25 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.	225
Tableau 26 : Effets du projet depuis le bourg de l'aire d'étude immédiate.	231
Tableau 27 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.	233
Tableau 28 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate.	244
Tableau 29 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.	245
Tableau 30 : Liste des photomontages pour les effets cumulés.	247
Tableau 31 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.	251
Tableau 32 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien	254
Tableau 33 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.	264

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati , Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Actualisation 2016.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien du Limousin, février 2013.

Atlas Régional des Paysages du Limousin, Direction Régionale de l'Environnement du Limousin / Université de Limoges / Région Limousin.

Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin, Juin 2003.

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr> (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

www.haute-vienne.pref.gouv.fr